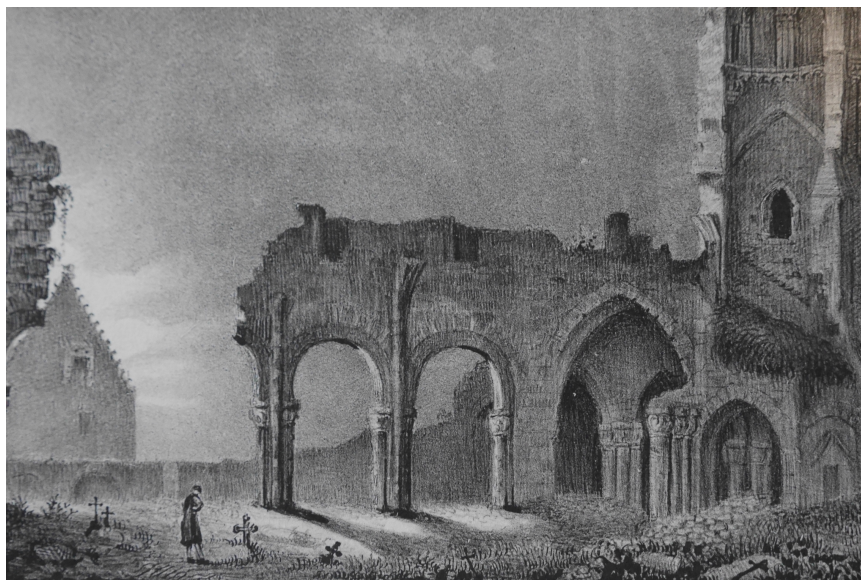


terres-et-seigneurs-en-donziais - révision 1 - 15 nov 2019

TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS



Donzy-le-Pré (Album Niv. - v. 1830) - Sceau de Mahaut de Courtenay



PRIEURS DE LA CHARITÉ (1050-1789)



Résumé historique

Vers l'an 700, Rolland de Roussillon fonde un couvent dans la bourgade de Seyr. Cette première implantation religieuse fut vite détruite par une offensive des sarrasins.

En 756, un nouveau monastère, régi par la règle de **saint Colomban**, est fondé par Pépin le Bref. Il est détruit avec le village par de nouvelles invasions barbares.



Lorsque la paix revient, l'évêque d'Auxerre Geoffroy de Champallement souhaite relever les ruines. Il obtient des seigneurs du lieu la cession des parcelles de terrain sur lesquelles elles gisent, avant de les céder à son tour à l'abbé de Cluny, **saint Hugues**.



Ce dernier envoie à Seyr le moine Gérard et un nouveau monastère est fondé vers 1052 – 1056. La charité que les pères dispensent aux pauvres vaut à Seyr un nouveau nom : La Charité-sur-Loire. Le prieuré, qui devient la « fille aînée » de Cluny, connaît une rapide croissance, abritant jusqu'à 200 religieux et possédant des centaines de dépendances, en France et en Europe. Un long conflit avec un seigneur local, Rainault de La Marche, n'atteint pas sa prospérité.

L'église est consacrée le 9 mars 1107 par le pape **Pascal II** - *Raniero de Bieda* (1050-1118), ancien moine *bénédictin* -, qui l'exempte de toute soumission au pouvoir épiscopal.



Le prieuré s'enrichit encore à l'époque des Croisades, grâce aux dons faits par les Croisés avant leur départ. En 1173, les moines prennent le titre de seigneurs temporels de la Charité.

Au XIIIe siècle, la ville n'est pas épargnée par l'hérésie cathare et l'Inquisition dominicaine instaurée pour en venir à bout. Un malheur n'arrivant jamais seul, outre un incendie en 1204, le monastère doit endurer à la même époque les frasques d'un mauvais prieur, Geoffroy. Celui-ci, peu vertueux, dilapide les biens du prieuré et défie l'autorité de Cluny, allant jusqu'à retenir prisonnier l'abbé de Cluny, Guillaume, qui l'avait excommunié, et ce, avec la complicité du comte de Nevers. Il faut l'intervention du roi **Philippe Auguste** pour que les choses rentrent dans l'ordre.



Au XIIIe siècle et au début du XIVE, des tensions se font sentir entre les bourgeois de la ville et le prieuré; les premiers réclamant plus de libertés dans les domaines du commerce et de la justice, notamment, à l'image de chartes communales obtenues dans d'autres cités.

La Guerre de Cent Ans cause à la Charité bien d'autres ennuis. Prise par les Navarrais en 1364, la ville est délivrée par **Philippe le Hardi, duc de Bourgogne**, à la demande du roi de France Charles V. Elle reste dominée par la Bourgogne alors que celle-ci change de camp. Un capitaine du nouveau duc de Bourgogne, Perrinet-Gressart, pille le prieuré et maltraite les moines, son excommunication ayant peu d'effet sur son comportement. Brièvement reprise par le roi de France en 1422, la ville retombe sous la coupe de Perrinet-Gressart peu après. Celui-ci se comporte alors en véritable gouverneur, flattant les habitants aux dépens des religieux. Jeanne d'Arc entreprend en vain le siège de la ville en 1429. Perrinet-Gressart refuse obstinément de céder sa place lorsque la Bourgogne et la France signent des trêves (il bénéficie de l'appui du roi d'Angleterre), et un accord finit par le laisser en place en 1435.



La fin du XVe siècle voit l'arrivée du premier abbé commendataire. Un abbé non commendataire, Jean de la Madeleine, lui succède (1504), engageant des travaux de rénovation. C'est ensuite le début de la décadence du prieuré. Le nombre de religieux est réduit à trente. Un gigantesque incendie en 1559 précède les pillages à répétitions des guerres de religions. Maintes fois convertie au **protestantisme**, la Charité finit par revenir dans le giron catholique.



A la fin des guerres de religions, se succèdent plusieurs prieurs de la familles de Clèves. Le dernier, Charles de Gonzague, délaisse sa charge pour le duché de Nevers mais tente de conserver les droits de justice liés au monastère. Il s'en suit un long procès avec notamment Alphonse du Plessis de Richelieu, frère du cardinal, devenu prieur. A cette époque le prieuré abrite un saint, Robert Mauvielle, dont le corps après sa mort se subit aucune putréfaction. Durant son cours passage au monastère, il prêche la réforme des moeurs, écouté en cela par le prieur.

Mais en 1646, Alphonse du Plessis de Richelieu ayant perdu le soutien de son puissant frère, perd son procès, et les commendataires suivants mènent grand train aux dépens du prieuré. L'un d'entre eux, néanmoins, Jacques-Nicolas Colbert, procède à la reconstruction de quelques bâtiments.

A la Révolution, les bâtiments du prieuré sont vendus à des particuliers, sans destruction.

La succession des prieurs proposée ci-dessous a été établie à partir de « **L'Histoire chronologique du Prieuré de La Charité-sur-Loire** »¹, en conservant sa numérotation. Cette histoire est la transcription d'un manuscrit du XVIIème siècle conservé à la Bibliothèque de Nevers, dont l'auteur, un moine sans doute qui paraît avoir vécu et travaillé longuement au monastère, n'a pas été identifié. Ce document – appelé « *manuscrit Girerd* » du nom de son propriétaire au XIXème siècle - est la source de base, tout au moins jusqu'en 1673, dans la mesure où les archives et titres originaux du Prieuré ont presque entièrement disparu.

Le « **Cartulaire du Prieuré de La Charité-sur-Loire** »² édité par René de Lespinasse, archiviste-paléographe nivernais, à partir de la deuxième partie de ce même manuscrit, vient étayer cette histoire par la transcription des chartes elles-mêmes.

Elle est rendue plus accessible par le texte de Mgr Crosnier consacré au monastère dans son étude sur « **Les Congrégations religieuses du diocèse de Nevers** »³. Il avait largement puisé à cette source et proposé une lecture contextualisée. Pour chaque prieur, l'extrait correspondant de cet ouvrage est donc reproduit.

Deux ouvrages historiques proposés par des érudits locaux viennent éclairer notre compréhension : « **L'Histoire de La Charité** » de L. Leboeuf⁴, et la « **Petite histoire de La Charité** » de Cl. Aveline⁵.

S'agissant de l'édifice lui-même, deux riches notices s'offrent à nous : celle de « **L'architecture religieuse du Nivernais au moyen-âge** » de M. Anfray⁶ ; et celle du « **Nivernais-Bourbon roman** » de la fameuse collection du Zodiaque.⁷

Nous avons pu enfin, grâce aux outils modernes de recherche qui permettent des recoupements, mieux identifier certains des personnages que l'historiographie classique situait de façon approximative et dont elle écorchait parfois les noms.

¹ La Charité, Association des Amis de La Charité sur Loire, 1991

² Société Nivernaise des Lettres Sciences et Arts (SNSLA) ; Paris, H. Champion, et Nevers, Morin-Boutillier, 1887

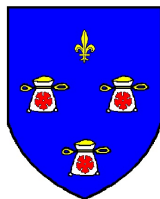
³ Nevers, Michot, 1877

⁴ La Charité, Imp. Taureau, 1897

⁵ La Charité, A. Delayance, 1924

⁶ Paris, Picard, 1951

⁷ Abbaye Ste-Marie de la Pierre qui Vire, 1976



Prieuré de La Charité : « D'azur, à trois bourses ouvertes d'or, liées de même, chacune chargée d'une quintefeuille de gueules, et, en chef d'une fleur de lys du second émail. »⁸

Les prieurs de La Charité des origines à la Révolution, au nombre de 56 ou 57 suivant les numérotations, sont d'abord réguliers, c'est-à-dire moines bénédictins appartenant à l'Ordre de Cluny, désignés par des processus internes.

On observe à ce sujet les avatars d'un conflit permanent entre La Charité et Cluny, décrit avec soin par *l'Histoire chronologique*. L'aspiration d'autonomie et de « démocratie » des moines, qui souhaitent porter l'un des leurs choisis par eux à leur tête – conformément à la Règle de Saint Benoît, rénovée sous Louis le Pieux par Benoît d'Aniane – est constante. L'exercice de l'autorité par l'abbé de Cluny, soucieux de l'unité de l'Ordre et de l'observance de la Règle, mais aussi d'influence et de pouvoir temporel, s'y oppose souvent. Des compromis sont généralement trouvés.

Le pouvoir royal prend le dessus à la fin du XV^{ème} siècle : les prieurs deviennent alors « *commendataires* », c'est-à-dire administrateurs et bénéficiaires nommés par le Roi, souvent hors de la communauté monastique. Le premier est Charles de Bourbon, duc et pair, archevêque de Lyon, cardinal, conseiller des rois, légat du Pape. De provisoire à ses débuts ce système d'usufruit devient permanent et entraîne l'avènement d'une aristocratie ecclésiastique avide de pouvoirs étayés par des revenus, éloignée des questions spirituelles qu'on délègue à des religieux subalternes.

Aux premiers siècles du monastère, les prieurs, connus par leurs seuls *noms* - c'est-à-dire leurs prénoms : Jean, Thibaut, Humbaut...etc. - restent mal identifiés. Quelques cas mieux connus indiquent qu'ils appartiennent à la noblesse d'ancienne extraction, bourguignonne ou plus lointaine. Cela va de pair avec un véritable engagement spirituel, appuyé généralement sur une sérieuse formation théologique et une véritable expérience monastique. Cette

⁸ **Soultraît - Armorial** : « Nous donnons ces armoiries, qui font allusion au nom de la ville, telles qu'elles se trouvent dans l'Armorial général. Bernot de Charant les décrit (*Abrégé historique du Prieuré de la Charité*, page 106) sans l'adjonction des quintefeuilles dont il est difficile d'expliquer l'origine, à moins que l'on ne veuille y voir, ce qui est peu probable, un souvenir des armoiries du prieur Miles de Vergy (1262-1273). M. le baron de Bourgoing a retrouvé et placé dans son château de Mouron, près de La Charité, une belle plaque de cheminée des premières années du XVII^{ème} siècle, portant un écu du prieuré avec les trois bourses, sans les quintefeuilles, et la fleur de lys. Nous ne croyons pas que les armes parlantes du prieuré soient bien anciennes; la ville et le monastère eurent sans doute dans l'origine le même blason. Nous avons vu, dans les archives de la ville de Cluny, une charte de 1400 d'un prieur de la Charité, à laquelle est appendu un fragment de sceau offrant un personnage peu distinct et l'écu "échiqueté, au chef chargé de trois tours" qui est celui de la ville. »

dernière était toutefois d'autant moins indispensable qu'on appartenait à une lignée plus prestigieuse.

Aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècle, ces personnages sortent de l'ombre grâce aux sources disponibles, et on peut mieux les situer.

Au XVI^{ème} siècle, la maison de Nevers (Clèves), parvient par le truchement de la commende à mettre la main sur le Prieuré au profit de ses bâtards et même du duc lui-même : la spiritualité s'efface définitivement, le déclin monastique s'accuse. Ajoutée à l'offensive de la Réforme, dont La Charité est un haut lieu et le Prieuré une cible privilégiée, cette évolution est mortifère.

Mais bien que vidé de ses moines et largement détruit, le prieuré reste riche de terres – la grande forêt des Bertranges est son « parc » - et aiguise les appétits des grandes familles, anciennes ou parvenues. Encore faut-il noter que l'Ordre de Cluny paraît avoir réussi à imposer que seuls des ecclésiastiques, prêtres ou religieux, soient nommés prieurs, à la différence d'abbayes moins contrôlées, livrées à des commendataires laïcs.

Par la faveur du Roi, recherchée avec constance, ces cadets de familles ajoutent les bénéfices aux bénéfices, cumulant abbatiats, priorats, canonicats, évêchés ou archevêchés, avec en ligne de mire le « chapeau » de cardinal. Assis sur des tas d'or, peu soucieux de rigueur monastique, ne paraissant qu'occasionnellement dans leurs abbayes, ils mènent grand train à la Cour ou à Rome. Ils délèguent alors un vrai religieux dans les fonctions de « prieur claustral », et attribuent aux moines subsistants une « portion congrue » du revenu qui leur permet à peine de survivre.

Le rayonnement religieux étant oublié, le prestige du Prieuré de La Charité – dont le nom paraît aujourd'hui assez décalé - se lit cependant dans ces grands noms, ces carrières, ces cumuls : il est l'égal des plus grandes abbayes autonomes, malgré sa dépendance de Cluny. C'est une fierté pour la ville d'accueillir ces puissants personnages, et pour ses historiens de raconter leurs « entrées solennelles ».

La Révolution prive le dernier prieur commendataire, le cardinal de Bernis, archevêque, ambassadeur et ministre, de ses revenus, disperse les derniers moines, et voue les restes de l'immense monastère à toutes sortes d'activités commerciales après leur vente. L'église prieurale, amputée de moitié depuis longtemps, devient paroissiale.

Pas plus qu'à Cluny, la vie monastique ne reviendra.

1^{ER} PRIEUR : GERARD (1056)

Texte de Mgr Crosnier

« Nous sommes amenés en premier lieu à parler de La Charité-sur-Loire, fille aînée de Cluny, titre qui lui est justement attribué, non pas par l'époque de sa filiation, car, nous l'avons déjà fait remarquer, Souvigny et d'autres monastères le lui disputeraient à juste raison, mais par son importance et par son développement merveilleux. L'histoire du monastère de La Charité va présenter un attrait tout particulier, car elle se confond avec les grands faits de l'histoire générale. Les joies et les douleurs de la patrie font partie de la vie intime et publique de la fille aînée de Cluny ; les conflits entre les seigneurs voisins, les guerres entre les Armagnacs et les Bourguignons, les luttes religieuses, etc. , viendront compliquer les chroniques du monastère, et, après avoir admiré ses splendeurs, nous serons parfois forcés de gémir à la vue de ses ruines.

Commençons par dire ce qu'était La Charité avant sa fondation comme dépendance de Cluny. Cette époque, que nous pourrions appeler préhistorique, car elle ne nous apparaît qu'enveloppée d'un nuage épais laissant apercevoir seulement quelques formes fantastiques, a cependant son intérêt et laisse échapper quelques rayons de lumière. Lebeuf⁹, sans ajouter foi à tous les détails exposés par l'auteur qui a traité de la fondation primitive de La Charité, ne craint pas de les consigner dans son Recueil d'écrits divers pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France et de donner en entier le récit extrait d'un manuscrit de la bibliothèque royale. Nous marcherons sur ses traces.

C'était vers l'an 700 de l'incarnation de Notre-Seigneur, un prince auquel on donnait le titre de roi, Rolland de Roussillon, possédait dans l'endroit où fut bâtie la ville de La Charité une riche villa, ou plutôt un bourg, connu sous le nom de Seyr, nom hébreu qui signifie bon repos. Un saint Loup, sous-diacre, qui se sanctifiait dans la retraite auprès de Nevers, entreprit de convertir à Jésus-Christ le prince et la population, car ils vivaient encore au milieu des erreurs du paganisme. Dieu bénit ses efforts et il réussit dans son entreprise. Il fit construire au milieu de cette population une église en l'honneur de la vierge Marie. Bientôt cette église devint celle d'un monastère qui comptait déjà cent religieux, placés sous la direction d'un nommé Gelase ; cet abbé les gouverna pendant trente ans, sous la règle de saint Basile.

Rolland leur abandonna tout ce qu'il possédait dans ce lieu. L'auteur fait ensuite partir Gelase et Rolland pour Jérusalem où ils moururent. Didier succéda à Gelase dans le monastère de Seyr et, au bout de neuf ans, le monastère fut pillé et ravagé par les Sarrasins.

Une dizaine d'années après, Pépin, étant devenu roi de France, voulut rétablir le monastère, mais seulement avec quelques moines; il le confia à la direction de l'abbé Etienne. Onze ans plus tard les Sarrasins le ravagèrent de nouveau et le détruisirent de fond en comble. Ce lieu demeura désert pendant trois cents ans.

⁹ **Chanoine J. Lebeuf** : « Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse » avec additions de MM. Challe et Quantin (Auxerre, Perriquet, 1848)

D'accord avec le second manuscrit attribué au moine Richard et reproduit par Lebeuf, la chronique du prieuré de La Charité, qui sera notre guide dans ce travail, attribue la fondation de ce célèbre monastère aux mêmes seigneurs, lorsque saint Hugues était chargé de la direction de Cluny. Laissons parler ici le chroniqueur : « La renommée du grand saint Hugues, abbé de Cluny, et la sainteté de ses religieux étant répandues dans toute la chrétienté, les rois, les princes et les grands seigneurs, comme à l'envi les uns des autres, faisaient du bien à Cluny : les uns s'en rendaient tributaires, comme Alphonse IV, roi d'Espagne, et Henri Ier roi d'Angleterre ; d'autres appelaient des religieux de Cluny pour réformer les anciens monastères qu'ils assujettissaient à cette abbaye pour en être complètement dépendants soit au spirituel, soit au temporel ; les autres, enfin, fondaient des monastères nouveaux dans lesquels ils établissaient des religieux disciples de saint Hugues. Entre ceux-ci il se rencontra trois puissants seigneurs qui ne voulurent pas être des derniers à donner des effets de leur piété envers Dieu et de leur dévotion envers l'abbaye de Cluny. **Geoffroy, évêque d'Auxerre**¹⁰, fils d'Hugues de Champallement, vicomte de Nevers ; **Guillaume II, comte de Nevers**¹¹, et Bernard de Chaillant, avec ses beaux-frères Humbault et Rainault, seigneurs de **La Marche**, château situé à une petite lieue de La Charité, du côté de Nevers¹², conçurent le dessein de fonder un monastère. A la sollicitation du pieux évêque d'Auxerre, les seigneurs de La Marche se déterminèrent à restituer l'ancien patrimoine du monastère de Seyr dont leurs prédécesseurs s'étaient emparés après le saccagement de ce lieu. Ils choisirent en effet Seyr, où il ne restait de l'ancien monastère qu'une église, dédiée à la glorieuse Mère de Dieu, que notre évêque Geoffroy donna à **saint Hugues, abbé de Cluny**¹³, avec ses appartenances et les fonds adjacents, du consentement de Guillaume, comte de Nevers, qui la tenait en fief de l'évêque d'Auxerre. Ledit comte l'avait rétrocédée ou donnée en arrière-fief aux seigneurs de La Marche. Tout ceci se prouve par la charte de fondation placée

¹⁰ **Site Auxerre Histoire** : « Geoffroi était fils de Hugues, vicomte de Nevers, et Hermengarde, issue des comtes de la même ville, et son surnom de Champallement lui vint du village de ce nom, situé dans l'arrondissement actuel de Clamecy, dans le château duquel il était né. Il devint, comme nous l'avons dit, clerc, c'est-à-dire, aumônier ou chapelain du roi, et posséda, dans l'Église de Nevers, le titre d'abbé de Saint-Aricle et de doyen. Son sacre eut lieu le 1er décembre 1051, et son intronisation, le 28 du même mois.C'est pendant l'épiscopat de Geoffroi que fut dédiée, en 1057, l'église de Saint-Étienne et construit le monastère de la Charité-sur-Loire, qu'il enrichit, en 1059, des reliques de saint Jovinien, martyr de l'Auxerrois....Lorsqu'il fut atteint de la maladie dont il mourut, il fit venir le doyen et quelques autres chanoines de sa cathédrale, et, en leur présence, il partagea ce qui lui restait de biens suivant la connaissance qu'il avait des besoins de ses diocésains. Leur ayant ensuite donné le baiser de paix et sa bénédiction, il les quitta en versant des larmes, et se fit conduire à Varzy pour y terminer sa carrière, voulant être inhumé à la Charité-sur-Loire qui n'en est éloigné que de six ou sept lieues. Là, il manda en toute hâte son neveu Hugues, évêque de Nevers, homme d'une grande sainteté, qu'il avait autrefois ordonné quand il était prévôt d'Auxerre, et Girard, prieur de la Charité ; il fit la confession de tous ses péchés en leur présence, et expira le 16 septembre 1076 ».

¹¹ NDLR : Guillaume II, cte de Nevers (1083-1148), fils de Renaud II et d'Agnès de Beaugency, croisé, père de Guillaume III.

¹² NDLR : Seul subsiste le donjon de l'ancien château de la Marche, qui fut le chef-lieu d'une châellenie du comté de Nevers

¹³ NDLR : Hugues de Semur (en Brionnais) (1024-1109), 6^{ème} abbé de Cluny, fils de Dalmas le Grand et d'Aramburge de Bourgogne, dame de Vergy ; constructeur de la grande abbatiale dite Cluny III

à la fin de cette chronique et par les autres chartes qui l'accompagnent. Nos illustres fondateurs ayant donc porté les yeux sur les religieux de Cluny pour occuper ce nouveau monastère, saint Hugues, jaloux de la gloire de Dieu, donna volontiers de ses disciples pour en jeter les premiers fondements. :>

Ici le manuscrit, cité par Lebeuf, entre dans quelques détails négligés par le chroniqueur et qui ne sont pas sans importance. D'après le manuscrit, l'objet de la donation n'était pas une église, mais les ruines d'une église au milieu desquelles était conservé un autel antique entouré de broussailles qui avaient poussé à travers ces ruines, ce qui leur donnait l'aspect d'un ermitage. Bernard de Chaillant comprit qu'il ne pouvait, malgré son désir et ses intentions formelles, conduire cette œuvre à bonne fin s'il n'était aidé des conseils d'un homme sage et prudent. Il crut trouver cet homme dans un saint religieux, portant comme lui le nom de Bernard, et qui dirigeait dans les voies de la sainteté des clercs réguliers occupant un couvent élevé auprès de Nevers sous le vocable de saint Gildard. Il alla donc le trouver pour le prier avec instance de se charger de l'établissement qu'il voulait fonder, lui promettant de mettre à sa disposition tout ce qui serait nécessaire pour la complète exécution de ce projet. Effrayé de la charge qu'on voulait lui imposer, le saint homme commença par refuser, puis, se laissant vaincre par les prières du généreux fondateur et craignant d'aller contre la volonté de Dieu, il finit par accepter. Bientôt, agité par de nouvelles terreurs et persuadé qu'on lui demandait ce qui était au-dessus de ses forces, il réfléchit pour savoir ce qu'il ferait et comment il le ferait.

Enfin il se rappela que, étant encore dans le monde, il avait été intimement lié à un condisciple alors engagé comme lui dans la cléricature et actuellement moine de Cluny : il se nommait Girard ; c'était un religieux d'une sainteté remarquable, d'un esprit élevé et d'une charité admirable ; convaincu de plus en plus de sa propre insuffisance, il alla le trouver et le supplia d'accepter la charge en question. Girard, sans se laisser épouvanter par un si lourd fardeau et n'envoisageant que la gloire de Dieu, accepta avec plaisir ; ils se rendirent donc l'un et l'autre auprès de Bernard de Chaillant et lui firent part de cet arrangement. Inutile de faire observer que Girard était venu avec le consentement de ses supérieurs, puisqu'il était accompagné de plusieurs saints religieux. Ces dispositions furent favorablement accueillies par le seigneur de Chaillant, qui rendit grâces à Dieu et reçut Girard avec honneur ; il le conduisit au lieu qu'il destinait à sa fondation et lui en fit l'abandon. Il voulut se charger en outre de fournir à ces saints religieux tout ce qui leur serait nécessaire pendant le temps des constructions ; il leur faisait en effet porter de son château ce dont ils avaient besoin pour leur subsistance.

Le pieux Girard et ses religieux menaient une vie si sainte et si angélique qu'un parfum de vertu se répandait autour d'eux. Leur charité était telle que les riches en étaient étonnés et que les pauvres les considéraient comme leur Providence visible. « Allons à la charité des saints religieux, » se disaient-ils les uns aux autres, Eamus ad sanctorum Karitatem à force de répéter cette phrase, ils firent oublier le nom de Seyr et le monastère prit celui de La Charité ; ce nom resta à la ville qui se forma autour du couvent.

Ce saint prieur en arrivant avait rappelé à ses frères l'usage établi à Cluny par saint Hugues, qui l'avait formé à la vie religieuse. « Comme lui, leur dit-il, nous payerons la dîme aux pauvres de la contrée en leur réservant une portion sur dix. » Mais il ne voulait pas qu'on se contentât de l'aumône corporelle ; il exigeait que cette aumône fût accompagnée de quelques

bonnes paroles et que les âmes eussent aussi leur part. Leur réputation s'étendit au loin ; les ouvriers nombreux qu'ils employaient pour les constructions, les voyageurs qui avaient entendu parler de leur bienfaisance, les curieux qui venaient admirer leurs travaux, les seigneurs heureux d'y concourir, les pieux pèlerins attirés par leur sainteté et la pompe de leurs cérémonies, contribuèrent à faire de La Charité un centre où on se plaisait à se réunir. Faut-il s'étonner si la rue principale de la ville porte encore aujourd'hui le nom de rue des Hôtelleries ? Les religieux avaient voulu offrir un asile aux nombreux étrangers qui venaient les visiter.

Ici l'auteur de la chronique charitoise soulève une question relative à l'époque de la fondation du monastère. Claude Robert, dans sa *Gallia christiana*, fixe cette fondation à 1052 ; Robert d'Auxerre et la notice des monastères de ce diocèse indiquent l'année 1056, tandis que la charte de fondation est datée de 1059. Le chroniqueur fait observer avec raison que la première date doit se rapporter au projet de fondation, que les constructions, commencées en 1056, auraient été complétées, sauf l'église, en 1059. Cette explication paraît tout à fait rationnelle ; elle a son importance. Reprenons la suite de notre récit.

Les marchands du voisinage voulaient profiter du concours dont nous avons parlé, et venaient vendre leurs marchandises et leurs denrées ; mais bientôt le seigneur de La Marche Rainault, voyant les marchés de sa localité moins florissants, entreprit de mettre des entraves et d'arrêter cet élan qui excitait sa jalousie ; il alla jusqu'à susciter mille vexations aux moines de La Charité. Girard, espérant toucher son cœur, se rendit auprès de lui, et lui fit considérer qu'il agissait contre l'œuvre de Dieu ; mais sa démarche n'eut aucun résultat. Il revint donc au milieu de ses frères et se contenta de prier avec eux pour leurs persécuteurs.

Quant au seigneur de Chaillan, indigné de l'injustice de son beau-frère, il lui déclara que, s'il ne changeait de conduite, il serait obligé de rompre avec lui ; ce qui ne tarda pas à avoir lieu. Il s'éloigna donc du château de La Marche, et quelque temps après les deux beaux-frères étaient en présence, chacun à la tête de leurs vassaux. La troupe de Rainault était incomparablement plus nombreuse ; mais Bernard comptait sur le secours de Dieu et sur la protection de sa sainte Mère, dont il défendait les droits en défendant l'église qui lui était dédiée.

Richard nous a laissé la prière qu'il a adressée à Marie au moment d'engager le combat :
 « Sainte et glorieuse Mère de Dieu, immaculée vierge Marie, ma chère souveraine, daignez exaucer les prières de votre serviteur ; que votre fils, pour votre honneur, opère des miracles, et qu'il soit permis à celui qui vous invoque et à tous ceux qui, comme moi, seront témoins de votre protection, de vous bénir et d'exalter votre nom. Aujourd'hui, donnez-moi la force, en présence de vos ennemis qui veulent diminuer votre gloire ; faites-moi part de votre secours du haut du séjour de la gloire où règne votre Fils, dont ils veulent détruire et déraciner la nouvelle plantation. »

Après cette prière, il se signe de la croix et s'avance avec courage, au premier choc l'ennemi était en déroute, et Rainault était le prisonnier de son beau-frère. Cependant il fut remis en liberté, grâce aux sollicitations du comte de Nevers et des évêques du voisinage ; le vainqueur y mit pour seule condition qu'à l'avenir il laisserait en paix le prieur Girard et sa communauté. Il tint parole pendant quelque temps ; mais après la mort de Bernard, Girard et ses religieux eurent encore à souffrir de ses vexations ; il ne tenait aucun compte des conseils et des reproches de ceux qui rapprochaient de près, ni des avertissements que lui adressaient

les évêques. Ces prélats se virent forcés de le frapper d'excommunication ; mais les censures de l'Eglise le trouvèrent insensible : il persévérerait dans ses criminelles entreprises. Le saint évêque d'Auxerre, Geoffroy de Champallement, se rendit à La Charité pour consoler et encourager ces bons religieux ; mais il n'y vint pas les mains vides : il apporta avec lui le chef et le bras de saint Jovinien, martyr et compagnon de **saint Pèlerin**¹⁴, dont il les gratifia, comme devant être la sauvegarde de leur monastère. Chaque fois donc qu'ils pouvaient prévoir une attaque de leur ennemi , ils sortaient ces saintes reliques, et , malgré son impiété, sa rage se calmait.

Dans une de ses agressions hostiles, il fut atteint à la tête d'un trait, et quoique la blessure fût légère en elle-même, le mal augmenta et devint bientôt sans remède. Rentrant alors en lui-même, il pensa que c'était une punition de Dieu pour le mépris qu'il avait témoigné du chef de son saint martyr ; il se rendit à l'église et promit que s'il guérissait il réparerait envers le monastère toutes les injustices dont il s'était rendu coupable. Quelques jours plus tard il mourut ; oubliant les maux qu'il leur avait fait souffrir, les religieux l'enterrèrent dans leur cimetière.

Son fils, qui se nommait aussi Rainault, imita son père dans ses injustices, et alla encore plus loin. Le châtement ne se fit pas longtemps attendre. Un jour son bras enfla d'une manière épouvantable. Lui aussi rentra en lui-même à la vue de la mort qui le menaçait ; il s'empessa de réparer les torts que lui et son père avaient faits au monastère ; il abandonna à cet effet la terre de **Munot**¹⁵, et voulut même être revêtu de l'habit religieux avant sa mort, qui eut lieu trois jours après.

C'est ainsi, dit le chroniqueur, que se réalisa la parole de Geoffroy, lorsqu'il remit à saint Girard les reliques de saint Jovinien : « Je vous donne cette tête contre la tête de Rainault, et ce bras contre son bras. »

Cette visite de Geoffroy à La Charité eut lieu en 1071. Le pieux évêque, dans cette circonstance, accorda au monastères plusieurs privilèges importants ; il voulut que les religieux fussent exempts de la juridiction des évêques d'Auxerre et qu'il leur fût permis d'appeler, sans être obligés d'obtenir leur consentement, des évêques étrangers pour conférer les saints ordres et consacrer les autels. Ces engagements devaient donc lier aussi ses successeurs.

Pour s'opposer aux persécutions , Girard et ses frères ne prirent pas d'autres armes que celles de la prière, laquelle eut tant d'effet que ces deux seigneurs, de loups qu'ils étaient, furent changés en agneaux, et, de cruels agresseurs, devinrent les bienfaiteurs de ceux qu'ils persécutaient. Cet exemple de la faveur qu'ils avaient reçue de Dieu, dans la conversion des ennemis de leur monastère, les engagea à ne jamais discontinuer de faire des prières pour leurs persécuteurs. Sainte coutume qui a été longtemps observée dans le monastère de La Charité, et qui a mérité les louanges et l'approbation du pape Innocent III ; par sa bulle

¹⁴ NDLR : évêque d'Auxerre et évangéliste de la région au IIIème siècle, martyrisé à Bouhy

¹⁵ NDLR : com. de La Marche, vallon arrosé par la Douceline où avaient été implantés des moulins

adressée au prieur et aux religieux de La Charité, donnée à Latran, le 2 des ides d'avril, l'an sept de son pontificat, il approuve et confirme la sainte et louable coutume qu'ils avaient, dans leur monastère, de célébrer des messes et de faire des prières pour leurs ennemis, et de se prosterner sur le pavé pendant la célébration de ces messes, pour implorer en leur faveur la miséricorde divine.

Malgré les efforts des méchants. Dieu bénissait l'administration de Girard ; il travaillait avec ardeur à la construction de son église qui s'élevait rapidement ; d'un autre côté, la sainteté qu'il avait su inspirer à ses religieux se manifestait au loin, et de tous les côtés les seigneurs et les princes appelaient des moines de La Charité pour fonder de nouveaux monastères. Le nombre des religieux augmentait d'une manière prodigieuse ; d'après les mémoires de dom Legout, on en comptait jusqu'à 200. Il ne faut pas s'en étonner, s'il est vrai que saint Hugues, dans une des visites qu'il fit à La Charité, en reçût soixante à la vêture, non compris ceux que le prieur Girard avait admis.

Parmi ces derniers s'en trouvait un entaché de manichéisme et en même temps adonné à la nécromancie. Saint Hugues, dans une réunion de toute la communauté, éprouva à l'approche de cet hérétique une répulsion dont il ne put se défendre; il refusa de lui donner le baiser de paix comme aux autres, qui en furent surpris. Le saint abbé le somma de faire connaître sa doctrine et sa vie. Le malheureux ne put dissimuler ses funestes erreurs et sa déplorable conduite, mais sans aucun sentiment de repentir. Le saint le dépouilla de l'habit religieux et le chassa du monastère.

Ce n'était pas assez pour Girard de répondre aux nombreuses demandes qui lui étaient adressées dans les diocèses d'Auxerre, Nevers, Bourges, Meaux, Rouen, Autun, Paris, Troyes, Orléans, Beauvais, Sens, Chalon, Tours ; il avait encore à satisfaire les vœux des princes étrangers. Ce fut de son temps que différentes colonies de religieux de La Charité se détachèrent pour aller fonder les monastères de Saint-André d'Arenthon, de Vennelot et de Bermondsey, en Angleterre; de Civitot, à Constantinople ; de Saint-Pierre de Ratis, en Portugal, et de Sainte-Croix, à Venise.

Saint Girard, après une administration aussi pénible, éprouvait le besoin de prendre un peu de repos, afin d'avoir plus de temps à donner à sa propre sanctification. Il y avait vingt-huit ans qu'il gouvernait avec sagesse le monastère de La Charité, quand il pria saint Hugues d'accepter sa démission.

Le saint abbé de Cluny ne put résister à ses sollicitations ; il le chargea du prieuré de Joigny, un de ceux qu'il avait fondés, et mit à sa place, à La Charité, un des religieux qui y étaient venus avec saint Girard, le vénérable Wilencus. Après avoir établi une parfaite régularité dans le monastère de Joigny et l'avoir édifié par ses vertus, saint Girard, sentant sa fin approcher, obtint d'être complètement déchargé de toute supériorité, et revint, en qualité de simple religieux, à La Charité, où, par son humilité profonde, il devint le modèle de ses frères, comme il avait été leur guide autrefois par sa prudence consommée.

Avant de mourir, il annonça que l'église qu'il avait fait construire serait consacrée par un pape. Ce fut le 6 décembre 1102 que ce saint religieux rendit son âme à Dieu. L'auteur de la vie de saint Hugues en parle comme d'un homme dont les vertus ont brillé avec éclat aux

yeux de Dieu et des hommes, et saint Umaric, grand-prieur de Cluny, exalte son mérite et sa sainteté. Son corps fut inhumé dans l'église du monastère, derrière le maître-autel.

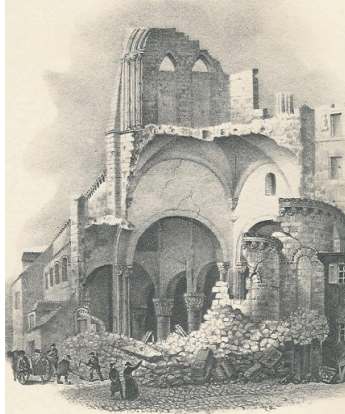
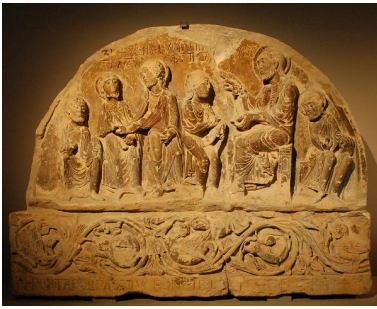
Nous avons déjà parlé de la rue des Hôtelleries, formée par les constructions élevées par les religieux pour recevoir les pèlerins et les étrangers ; mais la ville de La Charité recevait aussi des évêques et des seigneurs attirés par la pompe des saintes cérémonies. L'archevêque de Bourges, les évêques d'Auxerre, de Nevers, de Troyes y avaient leurs appartements ; les comtes de Nevers et les seigneurs de Bourbon y avaient aussi leurs logis, ainsi que les seigneurs de leur suite.

C'était surtout aux fêtes de la bienheureuse vierge Marie, patronne du monastère, que les étrangers de tout rang affluaient à La Charité: alors les offices se célébraient avec plus de pompe encore que de coutume. Transportons-nous par la pensée à huit siècles de distance, supposons-nous au milieu de cette église à cinq nefs, dont la longueur à partir de la tour jusqu'au fond de la chapelle absidale serait incroyable si on n'avait pas actuellement encore les preuves de ces gigantesques proportions ; portons nos regards d'abord vers le sanctuaire, enrichi des dons des évêques et des seigneurs; considérons ces prélats et leurs assistants occupant autour de l'autel des sièges réservés ; au-dessous d'eux, deux cents religieux et plus faisant retentir ces voûtes de leurs chants graves et pieusement modulés ; considérons encore devant le chœur ces nombreux seigneurs rangés d'après la hiérarchie de la chevalerie, avec la suite brillante de leurs barons, et enfin ces vastes nefs remplies de pieux fidèles, venant demander à Notre-Dame de la Charité protection pour eux et leurs familles. Quel ravissant spectacle ! On comprend que, dans ces circonstances, les fournisseurs de toute espèce s'empressaient de se rendre à la ville pour y vendre leurs denrées ; il est facile de reconnaître ici l'origine des foires de La Charité, qui ont lieu régulièrement toutes les veilles des fêtes de la sainte Vierge, telles que la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité, la Conception. »

Girard ou Gérard était un moine de Cluny d'origine nivernaise, ermite et voyageur ; il aurait résidé notamment au Prieuré Saint-Sauveur de Nevers¹⁶, fondé par Saint Jérôme avec l'appui de Charlemagne. Il fut le premier prieur de La Charité, nommé par Saint Hugues, abbé de Cluny. Après un long abbatiat, il s'était retiré à Joigny. Il revint à La Charité pour y mourir en 1102

¹⁶ De l'ancienne église *Saint-Sauveur*, près du pont de la Loire, ne sont visibles que le porche roman et quelques arcades de la nef détruite. Sous le porche, un double portail présente des chapiteaux sculptés d'animaux. Une arcature aveugle du mur sud est conservée dans une maison privée. Ancien prieuré bénédictin rattaché à *Cluny*, c'était une église romane importante avant sa démolition en 1838, avec nef à trois niveaux, piliers circulaires, trois absides et crypte. C'est au *musée archéologique de la Porte du Croux* que sont conservés les trésors de la sculpture de Saint-Sauveur, dont l'important tympan du Christ remettant les clefs à Saint-Pierre et plusieurs chapiteaux au bestiaire fantastique.

Voir la notice consacrée à l'histoire de ce prieuré par J. Locquin (Imp. de la Nièvre éd., 1942)



Saint-Sauveur de Nevers (dessin de Barat), tympan, restes du portail



Prieuré Notre-Dame de Joigny (XIIIème) : portail et église Saint André

2^{ÈME} PRIEUR : VUILENCUS (1080)

« Cependant les habitants de La Charité devaient être les heureux témoins de cérémonies plus imposantes encore. Sur le point de quitter la terre, le saint prieur Girard, dans une prophétique extase, avait entrevu la gloire réservée à la basilique qu'il avait fait élever en l'honneur de la Reine du ciel, et il avait prédit qu'un Pape viendrait la consacrer. Le fait, humainement parlant, paraissait peu probable. Comment croire en effet qu'un Souverain Pontife quitterait Rome pour venir honorer de sa présence Seyr, sortie de ses ruines et devenue La Charité ?

Mais Dieu prête une oreille favorable à la prière de ses saints et sa providence sait disposer les événements à son gré, pour répondre à leurs désirs. La prédiction du pieux Girard devait avoir son accomplissement quatre ans après sa mort, sous l'administration de Wilencus, son successeur, dans les circonstances que nous allons rapporter. Henri IV, empereur d'Allemagne, avait violé les droits du Saint-Siège dans la fameuse querelle des investitures. Hélas! l'expérience lui prouva qu'il n'était pas avantageux aux princes de la terre de s'attaquer à la pierre qui sert de fondement à l'Eglise ; il devait expier par la révolte de ses enfants son indigne conduite contre le Père commun des fidèles. Bientôt il fut réduit à un tel état de misère qu'il se vit forcé de demander à l'évêque de Spire une prébende laïque dans sa cathédrale, faveur qui lui fut refusée. Son fils, Henri V, qui avait usurpé son trône, voulut marcher sur les traces de son père et renouvela les mêmes prétentions. Le souverain pontife Pascal II, avec lequel il avait désiré entrer en négociations, refusa avant d'avoir pris conseil de Philippe Ier, roi de France, revenu à de meilleurs sentiments, et de son fils Louis-le-Gros. C'était de ce côté que, de tout temps, dans les moments difficiles, la papauté avait jeté les yeux. D'ailleurs la France avait pour Pascal un attrait tout particulier ; il ne pouvait oublier qu'elle avait abrité sa jeunesse à l'ombre des murs de Cluny. Le Pontife suprême se dirigea donc vers la France, où il fut accueilli avec tous les témoignages d'amour et de respect ; le vieux roi et son fils lui donnèrent les marques les moins équivoques de leur dévouement, lui promettant de consacrer, à l'exemple de Charlemagne, leurs personnes et leur autorité à la défense de l'Eglise.

Ce fut dans ces circonstances que Pascal se dirigea vers La Charité pour faire la dédicace de l'église construite par les soins de saint Girard.

L'abbé Suger, qui n'était alors que simple clerc de la chapelle du roi, a décrit cette imposante cérémonie à laquelle il avait assisté. Mais Richard, moine de Cluny, dont nous avons déjà parlé, entre dans de plus grands détails ; il nous a laissé un procès-verbal qu'il a rédigé sous la dictée du moine sacristain, nommé Robert, qui avait, en cette qualité, pris part à la cérémonie. Nous ne saurions mieux faire que de donner ici la traduction de cette pièce importante ; c'est un des documents les plus précieux de notre histoire locale.

« L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1106, sous le règne de Philippe, roi de France, le pape Pascal II, homme célèbre par sa générosité et éminent par sa sainteté, était à la tête de l'Eglise catholique. On était dans la cinquième indiction ; ce pape, parcourant alors les provinces de France pour régler différentes choses qui intéressaient l'Eglise, ne put résister aux sollicitations d'Arpin, prieur de La Charité, et des seigneurs du lieu : il se rendit donc

dans cette ville, et fit son entrée solennelle le 8 des ides de mars, seconde semaine de la Quadragésime accompagné d'un grand nombre de cardinaux, d'évêques de différents pays, d'abbés et de clercs d'ordre inférieur, pour consacrer l'église du monastère en l'honneur de la Vierge des Vierges. Alors fut accompli ce qu'avait prédit notre pieux père et seigneur Girard, qui avait fondé et augmenté d'une manière si prodigieuse ce monastère : que l'église qu'il avait construite serait consacrée par un Souverain Pontife » »

Le désir de voir l'auguste consécrateur avait attiré tous les seigneurs des environs : et le jour indiqué pour la cérémonie, le concours du peuple fut tel, que non-seulement l'église se trouva insuffisante, la ville encombrée, mais que la multitude, obligée de refluer dans les bourgs voisins, se trouvait encore trop à l'étroit. Le lendemain donc, lorsque toutes les populations de la contrée se pressaient pour cette cérémonie, qui devait accroître la gloire de la très-sainte vierge Marie, leur mère, le Souverain Pontife fut arrêté par un accès violent de fièvre, et, comme ces sortes d'accès se répétaient depuis longtemps, il se trouvait fort affaibli. Cependant, se laissant gagner par les sollicitations de ceux qui l'accompagnaient, il commença les prières de la consécration, sans tenir compte des souffrances qu'il éprouvait.

Tandis que, selon le rite de l'Église, il faisait le tour de la basilique, soutenu sur les bras des seigneurs, tout-à-coup, par un effet de la grâce de Dieu et de la protection de la glorieuse Vierge en l'honneur de laquelle avait lieu cette cérémonie, il fut délivré de la fièvre et recouvra ses forces. Il était juste et convenable que celui qui était venu avec son autorité apostolique pour répandre ses bénédictions reçût le premier la bénédiction du Seigneur Jésus, dont il paraissait tenir la place.

Après avoir consacré l'église en l'honneur de la vierge Marie, comme nous l'avons dit, il s'avança solennellement pour procéder à la bénédiction de l'autel principal. Lors donc qu'au milieu des évêques et des abbés, à la vue du clergé et du peuple qui l'entouraient, il étendait ses mains sur l'autel et y répandait le saint-chrême, sa figure devint resplendissante comme celle d'un ange et aussitôt il se mit à entonner le répons que l'Église chante le même jour dans tout le monde : « L'odeur que répand mon Fils est comme l'odeur d'un champ couvert d'une abondante moisson et que le Seigneur a béni; que le Seigneur mon Dieu te donne l'accroissement, qu'il te bénisse en répandant sur toi la rosée du ciel ; que celui qui te maudira soit maudit et que qui te bénira reçoive l'abondance des bénédictions, »

On vit paraître alors une personne inconnue et qui disparut ensuite ; elle recommanda à haute voix au pontife de faire cette consécration avec crainte et respect, assurant que le Seigneur lui-même et sa sainte Mère l'honoraient de leur présence, et que des milliers d'anges remplissaient la basilique. On pouvait bien ajouter foi à ces paroles, car comment le Sauveur ne se serait-il pas trouvé au milieu de cet immense concours de fidèles, lui qui a dit : « Quand deux ou trois seront réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux. » Le Souverain Pontife, rendu à la santé, a bien reconnu sa présence. »

Sur ces entrefaites, on s'aperçut que les ministres inférieurs avaient négligé de préparer la mie de pain dont on se sert dans ces circonstances pour enlever l'huile dont sont imprégnés les doigts du pontife consécrateur. Que faire? Impossible de pénétrer dans cette foule compacte pour réparer cet oubli. Tout-à-coup, un homme, pauvrement vêtu, présenta un morceau de pain au grand étonnement de tous. « Jésus-Christ a donc voulu, ajoute l'auteur, que la première offrande faite à cette église fût celle d'un pauvre, pour indiquer que ce ne sont pas

les rois et les grands de la terre qui ont fondé cette magnifique basilique, mais que ce fut avec les deniers des pauvres qu'elle fut élevée, depuis les fondements jusqu'au sommet. »

Ce fut en l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, de la croix salutaire du Sauveur, de la sainte et très glorieuse vierge Marie, mère de Dieu, et de saint Ignace, martyr, que l'autel fut consacré ; il fut mis aussi sous la protection des saints apôtres, martyrs, confesseurs, des saintes vierges et de tous les saints. Le Souverain Pontife y déposa lui-même les reliques que nous allons indiquer : une parcelle de la vraie croix, des cheveux de la sainte vierge Marie et un morceau de ses vêtements et de son tombeau ; une dent de saint Jacques, frère du Sauveur, et une côte de saint Ignace, martyr.

Après avoir complété la cérémonie, le pontife se prépara à sacrifier la sainte victime sur le nouvel autel. Ici l'auteur fait éloge de la pauvreté et réunit les différents passages de l'Écriture qui exaltent cette vertu. Il est à remarquer que ce fut le pain de la charité, — car celui qui l'offrait était un pauvre, — qui fut employé dans la consécration de l'église de La Charité.

Je ne dois pas passer sous silence ce que j'ai entendu de la bouche même du vénérable vieillard, nommé Robert, qui remplissait les fonctions de sacristain dans cette cérémonie : il m'a assuré qu'il avait vu le Souverain Pontife, dans l'action du sacrifice, tout autre qu'il était auparavant ; un rayon de gloire semblait se refléter sur sa figure, en sorte qu'on eût dit un ange plutôt qu'un homme. »

Lorsque la messe, célébrée avec la pompe accoutumée, fut terminée, le Pape remit à tous ceux qui étaient venus à cette solennité, ou qui se proposaient de visiter cette église à l'occasion de la dédicace, le tiers des pénitences auxquelles ils pouvaient être soumis. Il établit aussi, en vertu de son autorité apostolique, que tous ceux qui viendraient à ce monastère ou qui s'en retourneraient après l'avoir visité, ne pourraient être arrêtés dans le cercle d'une lieue autour dudit monastère ; qu'on ne pourrait se saisir de ceux qui l'habiteraient, ni leur enlever leurs biens, sous les peines les plus graves ; que celui qui viendrait à violer ces constitutions et qui ne s'empresserait pas de réparer sa faute auprès du prieur et de sa communauté, serait exclu de l'église et privé de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ ; qu'il en serait de même pour celui qui viendrait à s'emparer des terres du monastère, ou à les conserver sciemment.

Tout ce peuple, enrichi des indulgences de l'Église et comblé de bénédictions, se retira avec joie, et chacun regagna ses foyers. Quant au Pape, il se rendit dans la salle capitulaire, et, en présence de tous les religieux, il ordonna que l'anniversaire de cette dédicace fût célébré avec pompe et avec respect ; en effet, ajoutait-il, ce jour doit être regardé comme une des fêtes les plus solennelles. Il déclara de plus qu'il prenait sous sa protection et mettait sous celle de ses successeurs tout ce que le monastère possédait canoniquement, soit dans les prieurés simples, soit dans les autres dépendances, soit dans les églises, ainsi que ce qu'il pourrait acquérir dans la suite.

Enfin, après avoir accordé aux frères de nouvelles indulgences et ajouté de nouvelles bénédictions à celles qu'il avait déjà répandues avec abondance, il se remit en route laissant le bonheur dans tous les cœurs. Déjà le pontife était en marche quand, se retournant soudain du côté du monastère, il éleva sa main vénérable, et bénit encore avec effusion ce lieu et ceux qui avaient contribué à l'enrichir par leurs bienfaits.

Qu'on ne croie pas que cette maison fût grevée par la multitude des hôtes qu'elle fut obligée de recevoir pendant trois jours; grâce à la bonté de Dieu et aux mérites de notre glorieuse Mère, la présence du saint pontife dans cette maison fut pour elle un gage d'abondance ; car, chose incroyable, on prit dans les réservoirs du monastère cent énormes poissons qu'on appelle saumons ; jamais auparavant semblable pêche n'avait eu lieu et jamais elle ne se renouvellera.

Les bénédictions que le Pape avait répandues en quittant le pays avaient rempli de joie les habitants ; il leur semblait qu'ils n'avaient plus rien à désirer. Tels sont les noms des évêques et des abbés qui assistèrent à cette cérémonie : outre trois cardinaux de la sainte Eglise romaine, on comptait Léger, archevêque de Bourges ; Daimbert, archevêque de Sens ; Jean, évêque d'Orléans; Walo, évêque de Paris; Humbault, évêque d'Auxerre; Hervé, évêque de Nevers; Rainault, évêque d'Angers, et Aldo, évêque de Plaisance, qui accompagnait le Pape. Parmi les abbés se trouvaient Simon de Fleury, Hugues d'Auxerre, Henri d'Angleterre, Jean de Dole et Josbert d'Aubigny, prieuré qui maintenant nous appartient.

Il y avait aussi un grand nombre de seigneurs et de chevaliers.

Outre les reliques que le Pape a renfermées dans l'autel, le monastère de La Charité possède des restes très précieux des saints apôtres, martyrs, confesseurs et vierges qui reposent dans des mausolées ou châsses d'ivoire placées sur l'autel, dans des reliquaires d'argent, dans des boîtes de cristal, ou enrichies de saphirs et d'émeraudes.

Dans le reliquaire du milieu, placé aux pieds de la statue de la sainte Vierge, sont renfermés une fiole de cristal renfermant le sang de Jésus-Christ qui coula lorsque les Juifs, longtemps après la mort du divin Rédempteur, frappèrent sa statue au côté, et que du sang mêlé d'eau jaillit en abondance de cette ouverture, comme si le Sauveur, opérant alors un étonnant miracle, eût voulu paraître souffrir encore des outrages faits à son image ; plusieurs portions du bois qui a donné la vie au monde, placées en croix dans une petite boîte d'argent, ainsi que des fragments de la crèche, du saint-sépulcre, des pierres du Calvaire ; des cheveux, du tombeau et des vêtements de la bienheureuse vierge Marie, mère de Dieu ; une portion du bras du juste Siméon ; des reliques de saint Jean-Baptiste ; de la barbe de saint Pierre, prince des apôtres ; une portion du bras de saint André, apôtre; un bras de saint Mathieu, apôtre ; un doigt de saint Philippe apôtre ; un os du cou de saint Luc, évangéliste; des os de saint Thaddée ; la tête et un bras du saint martyr Jovinien ; le chef de sainte Félicule, vierge et martyre; un bras de sainte Milburge, vierge, et quantité d'autres reliques précieuses dont l'énumération serait trop longue.

A L'autel matutinal, consacré spécialement en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, renferme un bras de saint Cosme, martyr ; un bras de saint Victricien, archevêque de Rouen ; un bras de saint Gilbert, évêque de Meaux; un bras de saint Adéralde, de Troyes, et, en outre, le corps très-saint du seigneur Girard, notre vénéré père.

Quant aux autres autels, élevés soit dans la grande église, soit dans la chapelle, le but de leur érection et les inscriptions qu'ils portent indiquent les saints sous le patronage desquels ils se trouvent et les objets précieux qu'ils renferment.

Enfin, de peur que le temps n'efface le souvenir du dépôt précieux que contient la coupole de la tour centrale qui s'élève au-dessus du chœur, et qui le couvre comme d'un ciel d'or, puissante forteresse qui doit protéger les habitants du lieu et de la contrée voisine, nous rappellerons que cette coupole renferme : 1° une portion de la vraie croix ; heureuse pensée ! car la présence cachée de ce signe vivifiant, terreur du démon, mettra en fuite l'antique auteur de la mort, repoussera au loin la perfide cohorte des esprits des ténèbres, et leur fera sentir leur faiblesse et leur impuissance ; 2° des fragments du sépulcre du Sauveur et de sa bienheureuse Mère, ainsi qu'une partie des vêtements de cette vierge par excellence ; 3° une portion d'un bras de l'apôtre saint André et de l'évangéliste saint Matthieu ; des ossements de l'apôtre saint Barthélémy ; d'un bras de saint Jovinien, martyr ; des reliques de sainte Félicule, vierge et martyre, et de sainte Milburge, vierge. En déposant dans ce lieu ces précieuses reliques, on a voulu qu'elles couvrissent les habitants de La Charité comme d'un casque qui devait les protéger contre les traits de leurs ennemis ; leur vertu puissante et la prière de ces saints protecteurs doivent éloigner d'eux les pestes et les tempêtes, les garantir des vents et des pluies pernicieuses, des orages et de la foudre, des morts subites, des atteintes des ennemis visibles et invisibles ; en un mot, écarter d'eux tout malheur, afin que, jouissant d'un bonheur parfait, et que, par la bonté de Dieu, comblés ici-bas des biens passagers de cette vie, ils en usent de manière à pouvoir jouir un jour des biens éternels.

Quand un archéologue habitué à comparer les différents styles considère attentivement l'église de La Charité, il peut facilement se convaincre que le corps de l'édifice se rattache à cinq époques diverses, et il se demande si l'église actuelle est bien celle qui a été consacrée par Pascal II. Si, en effet, l'ensemble accuse la période romane, un œil exercé remarque dans le genre d'exécution une certaine variété qui le force à reconnaître deux époques distinctes, quoique se rattachant à la même période. Dans les murs des collatéraux, dans les absidioles du transept et à la naissance du déambulatoire, on distingue un genre de faire moins soigné ; c'est bien le roman, mais celui du onzième siècle, tandis que les parties supérieures des croisillons, le chœur et le sanctuaire appartiennent au roman fleuri, ainsi que la tour jointe au portail.

Nous ne pensons pas que ces parties remontent au-delà du douzième siècle. Cette église aurait donc été complétée après le passage de Pascal II.

Entre l'église actuelle et le portail, les arcatures de la galerie, garnies de crosses végétales, présentent un genre d'ornementation insolite dans notre région, et rappellent certains détails de l'église de la Trinité d'Angers. Si de là on se transporte jusqu'au chevet de l'église, on rencontre une chapelle absidale assez profonde, œuvre du quatorzième siècle. Enfin, le portail aurait été reconstruit au quinzième déjà avancé. Avant d'aller plus loin, nous devons entrer dans ces détails à l'occasion de la consécration de cette église. Les œuvres de Dieu ne sont pas exemptes d'épreuves ; il entre dans les desseins de la Providence qu'il en soit ainsi ; c'est le cachet divin qui en constate l'origine. Il a fallu que le Christ souffrît pour entrer dans sa gloire, et nous avons à traverser de nombreuses tribulations avant de parvenir au royaume de Dieu.

Déjà nous avons vu le monastère de La Charité exposé à de graves persécutions, même de la part de ceux qui avaient contribué à sa fondation. Le prieur Girard était mort ; les deux Rainault l'avaient suivi de près, laissant à Anséric leur riche patrimoine. Anséric, frère du dernier Rainault, commença par vexer les religieux, comme avaient fait son père et son frère ;

il rassembla les gens placés sous sa dépendance et se mit à la tête d'une petite armée pour marcher contre le monastère ; mais Celui qui avait touché le cœur de Saul sur le chemin de Damas changea tout-à-coup les sentiments de ce seigneur ; il entra dans le monastère au moment où le vénérable Wilencus, successeur de Girard, était à célébrer les saints mystères. C'était un jour de fête. Frappé de la mélodie des chants qui se faisaient entendre au dehors, il pénétra dans l'église avec sa troupe. C'était là que la grâce de Dieu l'attendait; la pompe des saintes solennités l'émut au point de lui faire verser un torrent de larmes, et quand l'office fut terminé, il alla se prosterner aux pieds de Wilencus, gémit sur sa conduite passée et supplia avec instance le saint prieur de le recevoir au nombre des frères.

Les religieux se défiaient d'un changement si soudain et avaient peine à croire à une conversion sincère ; cependant Wilencus se laissa toucher par l'expression de son repentir et il le revêtit de l'habit de saint Benoit.

Trois de ses chevaliers imitèrent son exemple et furent reçus avec lui. Anséric ne s'en tint pas là ; il fit immédiatement au monastère l'abandon de son château de La Marche, en y comprenant l'église et ses dépendances, et promit de remettre au prieur les clés des fortifications et des tours.

Toutefois les religieux ne jouirent pas longtemps de cette libéralité. Guillaume, comte de Nevers, mu sans doute par de bons sentiments, leur donna à entendre qu'ils n'avaient pas l'habitude de ces sortes d'administrations ; il les engagea à lui confier le gouvernement de cette forteresse, les assurant qu'ils toucheraient tous les revenus. En agissant ainsi, Guillaume n'avait qu'une seule pensée : c'était de tenir en échec certains hommes occupant le château qui étaient peu disposés à se soumettre aux nouveaux propriétaires.

Wilencus et ses frères acceptèrent la proposition du comte ; ce dernier était loin de s'attendre aux suites de cet arrangement. Hugues de Lurcy¹⁷, héritier d'Anséric, entreprit de se faire remettre le château de La Marche et ses dépendances; il vint à bout d'engager ses amis, tous seigneurs puissants dans la contrée, à se réunir à lui et à attaquer le comte Guillaume ; celui-ci, à la suite d'un combat, fut fait prisonnier et renfermé dans cette forteresse jusqu'à ce qu'il renonçât formellement à sa possession.

Bientôt Hugues, revenu à de meilleurs sentiments, éprouva le besoin de se réconcilier avec les moines de La Charité et demanda à son tour à être admis dans le monastère, ce qui lui fut accordé. Cependant il ne fit pas la remise du château ; sans doute par suite d'arrangements avec les religieux, il obtint de le laisser à son épouse. Celle-ci, qui n'avait pas d'enfants et dont la conscience était inquiète par la pensée que cet immeuble ne lui appartenait pas légitimement, alla trouver secrètement Wilencus et lui fit la remise de l'héritage d'Anséric, puis elle se retira dans le monastère de Marsigny¹⁸.

La Marche était un lieu très fortifié, et souvent les seigneurs du voisinage avaient eu à se plaindre des vexations de son châtelain ; ils conseillèrent à Wilencus, dans leur intérêt et dans l'intérêt du monastère, de raser les fortifications et de ne laisser que les maisons des

¹⁷ Cartulaire --- Charte XXIII - 1094 - La Marche

¹⁸ Prieuré bénédictin de la Ste-Trinité de Marcigny (71)

habitants, assurant ainsi aux religieux l'intégrité de leurs revenus. Ce projet pouvait, en effet, être avantageux au monastère, qui n'aurait pas à entretenir garnison dans cette place ; cependant, on pouvait redouter l'opposition des habitants. Ces seigneurs réunirent leurs gens et firent commencer, dès le grand matin, la démolition des murailles. Sans doute, à leur réveil, lesdits habitants exprimèrent leur mécontentement d'une manière un peu trop virulente ; cette circonstance, jointe au ressentiment qu'éprouvaient les seigneurs au souvenir des maux que cette forteresse leur avait occasionnés, les détermina à détruire de fond en comble cette localité ; ne tenant aucun compte des conventions arrêtées avec les religieux, ils mirent le feu à la ville, qu'ils réduisirent en cendres. Quoique les moines fussent certainement bien innocents du fait, les habitants, sans asile et réduits à la misère la plus profonde, voulurent les rendre responsables. Ils se répandirent dans toutes les dépendances du monastère, se livrant au pillage et saccageant tout ce qui appartenait aux religieux.

Ceux-ci comprirent qu'il n'y avait pas à lutter contre cette population déchaînée ; il fallait bien, d'ailleurs, recueillir ces pauvres gens sans refuge ; ils se montrèrent généreux : aux uns ils abandonnèrent des métairies, aux autres des moulins, à d'autres ils fournirent les fonds nécessaires pour rétablir leurs maisons démolies. Plusieurs des révoltés, revenus à de meilleurs sentiments et pleins de reconnaissance pour la charité des moines, leur laissèrent, soit au moment de leur mort, soit même pendant leur vie, les propriétés qui leur avaient été abandonnées.

Au milieu des persécutions dont nous avons parlé, nous voyons le monastère de La Charité prendre des développements vraiment incroyables. Déjà sous saint Girard et sous Wilencus de nombreux prieurés furent fondés en France et à l'étranger sous la dépendance de La Charité ; à mesure que les seigneurs faisaient des donations, les prieurs s'empressaient d'y établir des églises pour les religieux qu'ils y envoyaient et pour les populations se groupant autour de ces petits monastères. L'auteur du manuscrit qui nous sert de guide fait observer que, dans toutes les églises qui étaient anciennement desservies par des religieux, le clocher est placé au-dessus du chœur ; sans sortir du chœur le moine, chargé de la cloche, pouvait indiquer les diverses parties de l'office et continuer à prendre part aux prières. Le même chroniqueur ajoute qu'un des grands-vicaires de l'ordre lui avait dit qu'il avait vu un ancien pouillé de La Charité qui faisait mention de quatre cents dépendances et plus de ce célèbre prieuré.

La renommée de nos religieux ne s'étendait pas seulement dans toutes les contrées de la France, mais elle passait même la mer et était recommandable dans les pays les plus éloignés, en sorte que les rois et princes étrangers demandaient avec instance des religieux de La Charité pour habiter leur propre pays. En 1070 Simon de Sentis, comte de Nortampton, en Angleterre, a fondé le prieuré de Saint-André de Nortampton, autrement dit Arenton, et le donna à saint Girard, qui y envoya des religieux.

Vers le même temps, Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre, donna au même saint Girard le monastère de Vennelot, à la prière de Roger, comte de Montgomery. Celui de Bermadsey a été fondé par Alduin Child, grand seigneur de Londres ; Girard y envoya quatre religieux en 1081. Ce prieuré à cause des guerres qui étaient entre la France et l'Angleterre, fut érigé en abbaye par le pape Boniface IX à la sollicitation de Richard II, roi d'Angleterre.

Vers le même temps, Alexis, empereur de Constantinople, fonda le prieuré de Civitot, dans un faubourg de cette ville, et y établit des religieux de La Charité.

Le comte Henri de Portugal et la princesse Thérèse, sa femme, fille du roi Alphonse-le-Grand, fondèrent dans ces mêmes temps le prieuré de Ratis, en Portugal, qu'ils donnèrent aux religieux de La Charité, avec une grande quantité de terres, vers l'an 1098.

Ajoutons, pour compléter la liste des monastères construits à l'étranger par la fille aînée de Cluny celui de Sainte-Croix de Venise.

Nous n'avons pas la pensée de donner la nomenclature de tous les prieurés, paroisses et oratoires dépendant de La Charité. Nous en trouvons deux dans le diocèse de Rouen, Cinq dans celui de Meaux, neuf dans celui de Sens, un seul dans celui de Beauvais, un dans celui d'Orléans, Quatorze dans celui de Bourges, Quatre dans celui d'Autun, Un seul dans le diocèse de Paris, Deux dans celui de Troyes, Deux dans celui de Châlons-sur-Marne. Un dans celui de Tours, Trois dans celui de Soissons, Vingt-sept dans celui d'Auxerre, dans des localités dont un certain nombre font partie du diocèse actuel de Nevers ; Vingt-un dans l'ancien diocèse de Nevers : Jailly, Chevannes, Sichamps, Munot, Coulonges, près Cercy-la-Tour; Aubigny-sur-Loire, Saint-Sulpice, Biches, Rouy, Saint-Honoré, Saint-Victor de Nevers, Patinges, Montambert, Tintury, Limanton, Pouilly, près Luzy ; Montlinard, Argenvières, Sainl-Léger-le-Petit ; ces trois dernières localités situées au-delà du pont de La Charité.

Les prieurés, paroisses et oratoires de l'ancien diocèse d'Auxerre réunis actuellement à celui de Nevers sont les paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Pierre de La Charité , Pouilly-sur-Loire, Mèves, Nannay, Varennes-les-Narcy, Bulcy, Garchy, Châteauneuf, Chasnay, Sully, Vergers, Murlin, Raveau, Perroy, Saint-Agnan de Cosne, Saint-Nicolas, près du pont de La Charité ; Saint-Lazare, Saint- Sylvain.

Un des prieurés les plus considérables de la filiation de La Charité fut celui de Sainte-Foy de Longueville, au diocèse de Rouen, fondé en 1070 par Gauthier Guiffard, comte de Buchingham ; il voulut, à la prière de saint Girard, compléter son œuvre en bâtissant auprès du monastère un hôpital pour recevoir les pauvres et les pèlerins; le saint prieur, désirant que ses religieux continuassent à exercer la charité. Le pieux fondateur dota ce nouveau monastère de terres considérables tant en France qu'en Angleterre. Henri, roi d'Angleterre, lui accorda aussi de grands biens; son exemple fut suivi par plusieurs seigneurs.

Ce fut surtout dans nos Amognes que les moines de La Charité exercèrent leur mission civilisatrice, et la reconnaissance de ces populations envers ceux auxquels elles devaient leur bien-être se perpétua longtemps. Chaque année, au 8 septembre, fête principale du monastère, vingt-sept paroisses de cette fertile contrée se réunissaient pour se rendre processionnellement, bannières déployées, à La Charité, venant faire hommage aux Pères des produits de leurs champs ; une voiture attelée de quatre taureaux et chargée de blé faisait partie du cortège ; les taureaux étaient conduits et laissés dans les écuries du monastère et le blé déposé dans les greniers. »

Vuilencus fut notamment l'acquéreur de la terre de Pouilly (1084-1095). Dans son étude sur le comté d'Auxerre, Yves Sassier résume cette opération, qui fait l'objet de plusieurs chartes¹⁹ :

« Très différente dans sa structure apparaît, aux limites séparant les pagi d'Auxerre et de Nevers, la seigneurie foncière du prieuré clunisien de La Charité-sur-Loire, fondé en 1059 par l'évêque d'Auxerre, le comte Guillaume Ier, et les chevaliers du château voisin de la Marche. Suivant l'exemple de Cluny, son Chef d'Ordre, La Charité n'a pas tardé à se constituer, aux alentours du sanctuaire, un vaste domaine s'étendant jusqu'à Pouilly et Vesvres au nord, La Marche et Chamvoux au sud, la forêt de Bertrange, Dompierre-sur-Nièvre et Saint-Bonnot à l'est, et dont l'homogénéité tranche avec la relative dispersion du patrimoine de Saint-Germain d'Auxerre. Les archives du prieuré, incomplètes, ne nous renseignent malheureusement pas aussi bien qu'à Cluny sur l'ensemble des opérations qui ont permis ce remarquable essor. Du moins donnent-elles une idée assez nette du mouvement de libéralités dont a bénéficié le nouveau sanctuaire dès sa fondation, et surtout de la façon dont les moines sont parvenus à éliminer les principaux seigneurs fonciers des environs.

Très caractéristique nous paraît, à cet égard, l'exemple de la villa de Pouilly-sur-Loire : dans la seconde moitié du XIème siècle, elle était aux mains d'une famille chevaleresque, les Bonvassal, attachée au château de Huban-en-Nivernais. En 1084, Ancel Bonvassal et ses trois frères, Hugues, Humbaud et Aganon, ont fait à La Charité l'aumône de la moitié de la potestas du lieu et des manants qui en relevaient, tam viros quam mulieres ubicumque abeantur ; en outre Ancel a concédé au prieuré une grange avec sa curtis, le champart de la réserve qui en dépendait, et plusieurs familles de paysans. Ancel et son puîné Hugues, ont dû trépasser quelque temps plus tard : en 1089 un placitum réuni à Dompierre-sur-Nièvre a permis la passation d'une convention entre le monastère et les deux survivants, Humbaud et Aganon. Aux termes de cet accord, chaque partie a reconnu devoir partager avec l'autre tout ce que, dans le futur, elle acquerrait au sein de la poesté, tam in casatis, quam in terris sive redditibus diversis. Mais on a aussi été plus loin. En effet l'aîné, Humbaud, a accepté qu'à la mort d'Aganon son cadet, la moitié de ce que celui-ci possédait en propre à Pouilly entre dans le dominium des moines. Très probablement ces derniers ont pu obtenir une telle clause en arguant que ce n'était là, somme toute, qu'une application du principe du partage égal ; une application qui en réalité, devait provoquer à terme un appauvrissement du lignage des Bonvassal et brisait donc, au profit du prieuré, l'équilibre défini plus haut.

Aganon dut mourir quelque temps après, et La Charité toucher sa part d'héritage. La croisade fit le reste : Humbaud le Blanc, en partance pour Jérusalem et à court d'argent, donna au prieuré ses terres de Pouilly et de Charant, et quicquid omnino habeo in terra absque retentione ulla, non sans, il est vrai, se réserver expressément la faculté de rachat à son retour de Terre Sainte. Vraisemblablement il n'en revint pas, et le lignage fut éliminé du domaine de Pouilly, entièrement acquis au monastère.... »

¹⁹ Cartulaire - Chartes XXIX à XXXII - 1084 à 1095

3^{ME} PRIEUR : EUDES ARPIN (1109)

« *Ode Arpin...était vicomte de Bourges et seigneur de Montfaucon en Berry. Après la mort de sa femme, s'étant croisé avec plusieurs seigneurs sous l'étendard du généreux prince Godefroy de Bouillon en l'an 1097, il vendit sa vicomté de Bourges au roi Philippe, avec la ville et pays de Berry, la somme de soixante mille sols d'or, pour subvenir aux frais de son voyage, au rapport de Nicole Giles dans son Histoire de France.*



Etant de retour de la Terre-Sainte, il se fit religieux à La Charité, où il avança si fort, en peu de temps, dans les pratiques de la vertu et dans l'obéissance de la règle, qu'il mérita de succéder à Wilencus au prieuré de La Charité et fut institué par saint Hugues abbé de Cluny.

Amateur de la paix, il eut le talent de tout pacifier avec les seigneurs voisins, dont plusieurs se constituèrent de nouveaux bienfaiteurs du monastère et même s'empressèrent de solliciter leur admission parmi les religieux. C'est ainsi qu'en 1111 Barthélémy du Mur, chevalier du Berry, leur fit plusieurs donations importantes en reconnaissance de la bonne éducation qu'ils avaient donnée à Robert du Mur, son fils, qui s'était fait religieux à La Charité.

Onze ans plus tard, le chevalier Hugues du Lys, à la sollicitation de sa femme Ermengarde, qui avait choisi sa sépulture dans l'église de Notre-Dame de La Charité, donna au monastère tout ce que cette dame possédait à Narcy, ce qui eut lieu en présence de Hugues, évêque d'Auxerre ; de Fromond, évêque de Nevers ; de Ode, prieur ; des religieux, de Guillaume, comte de Nevers, et de Hugues-le-Manceau. C'était en 1121.²⁰

Depuis cette époque, les religieux acquirent, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, la plus grande partie de cette terre importante, non compris deux moulins sur la rivière du Massau²¹,

²⁰ Cartulaire - Charte XLIX - 15 aout 1121

²¹ NDLR : le Mazou

l'un à bled, l'autre à drap. Ce fut sous l'administration d'Ode Arpin que Rotrou de Beaumont²², fils de Henri de Beaumont, comte de Vivarais, se fit religieux à La Charité, vers l'an 1127 ou 1128 ; il en fut tiré pour être placé sur le siège épiscopal d'Evreux. Après avoir gouverné cette église pendant vingt-six ans, il fut appelé au siège métropolitain de Rouen vers 1165, aux instances de Henri, roi d'Angleterre. »

Eudes (ou Odo), surnommé Arpin, vicomte de Bourges par alliance, appartenait à une puissante famille du Berry. Il était le fils *d'Humbaud de Vierzon, sgr de Dun*. Il avait épousé Mahaud de Sully (*filie de Gilon, sgr de Sully, et d'Eldeburge, vctesse héritière de Bourges, elle-même fille de Geoffroy IV*) (23), dont il n'eut pas de descendance connue.

Il avait cédé sa vicomté de Bourges au roi Philippe 1er avant son départ pour la Troisième Croisade, et, étant veuf, devint à son retour moine de Cluny, puis Prieur de La Charité, en reconnaissance de son rang et des sacrifices consentis.

Pendant son priorat, le monastère acquit notamment la terre de Narcy de Hugues du Lys, et par la suite il étendit son emprise dans cette paroisse, par de nouvelles terres et moulins sur le Mazou.

Pendant son priorat l'évêque Hugues de Semur-Montaigu confirma en sa présence tous les biens possédés par le Prieuré.²⁴ Eudes mourut à La Charité en 1130.



Philippe 1er rachetant la vicomté de Bourges à Eudes Arpin (1101)

²² NDLR : Rotrou de Beaumont, chanoine puis évêque d'Evreux, archevêque de Rouen (+1183), fils d'Henri, cte de Neufbourg et de Warwick – et non de Vivarais –, de la lignée normande des sires de Beaumont-le-Roger ; et de Marguerite du Perche...

²³ Voir la notice sur les vicomtes de Bourges dans l'Histoire du Berry de La Thaumassière

²⁴ Cartulaire - Document XXIV - 1115-1130 - Auxerre

« **Ego Odo cognomento Arpinus, dei gratia Bituricensis vicecomes** : moi, Eudes, surnommé Arpin, par la grâce de Dieu vicomte de Bourges...

Cette titulature, relevée par Guy Devailly dans le cartulaire de l'abbaye de Vierzon, est une des rares traces locales de l'existence du dernier vicomte de Bourges, dont l'histoire nous est connue essentiellement grâce aux récits épiques relatant les exploits des premiers croisés en Terre Sainte. Nous devons à Louis Raynal, l'ancien historien de la province, la majorité des détails de ce récit.

Nous ignorons à quelle date Eudes fut élevé à la dignité vicomtale. Il hérita de la seigneurie de son oncle Étienne, vicomte de Bourges, lui même issu d'une lignée de plusieurs vicomtes. Eudes Arpin fut marié à Mathilde, citée en 1097 dans une charte de l'abbaye Saint-Sulpice de Bourges. Peut-être à la suite du décès de son épouse, ce haut seigneur du Berry mit son fief en vente pour partir en croisade. Il est difficile de savoir l'étendue et la nature exacte du domaine qui fut l'objet de la transaction. Nous pouvons affirmer qu'une partie de Bourges et la ville de Dun (futur Dun-sur-Auron) représentaient la part la plus importante de l'héritage d'Eudes. Ce fut le roi de France en personne qui fit l'acquisition des domaines du futur croisé, faisant de Bourges et son siège archiépiscopal une des premières villes royales au sud de la vallée de la Loire.

Manifestement, le vicomte Eudes avait fait un choix important. Alors qu'un de ses compagnons d'expédition, le comte de Nevers partait vers l'Orient en laissant derrière lui un domaine qui l'attendait à son retour, Eudes Arpin liquida toutes ses affaires en Berry pour un prix largement supérieur aux frais qu'exigeait un séjour, même prolongé, en Terre Sainte. On comprend que ce seigneur avait probablement pour objectif de conquérir un fief en Palestine, et que le produit de la vente de la vicomté de Bourges lui aurait permis de se faire bâtir sur place une forteresse et des équipements civils propres à assurer sa réussite autant politique qu'économique dans le nouveau royaume de Jérusalem.

Ce projet allait être contrarié par la réalité complexe du terrain oriental. Les sources, qui font la part belle aux exploits héroïques des chevaliers du Christ face aux infidèles, ne permettent qu'imparfaitement de reconstituer le parcours du seigneur berrichon sur les pistes arides de la Palestine et surtout de savoir ce que devint le produit de la vente de la vicomté au roi de France. Eudes Arpin, parti vers 1100, semble avoir été fait prisonnier par les musulmans peu après son arrivée et avoir été envoyé en détention à Bagdad, que les chroniques nomment encore Babylone. Là, le seigneur berruyer passa probablement plusieurs années de captivité, jusqu'à ce que son cas soit l'objet d'une négociation entre l'empereur de Byzance Alexis et le calife de Bagdad. Il est tout à fait possible que le pécule offert par le roi de France lors de l'achat de Bourges ait servi à racheter la liberté d'Eudes.

Libéré, l'ancien vicomte fut accueilli à Byzance puis repris le chemin de l'Occident, ce qui semble confirmer sa ruine et la fin de ses espérances de devenir seigneur d'Orient.

Sur la route du retour vers la France, **Eudes Arpin fit étape à Rome où il fit la rencontre du pape Pascal II**. Il est probable que le souverain Pontife profita de la présence de son hôte pour glaner tous les renseignements possibles sur la situation sur le front de la croisade et qu'Eudes, homme d'armes instruit et ancien prisonnier des geôles musulmanes, était un informateur de choix.

Ces conversations avec le Saint Père convainquirent Eudes Arpin de se faire moine, seule destinée honorable pour un homme de son rang ayant perdu tout son patrimoine matériel. De retour en France, il rejoignit logiquement Cluny, seul ordre monastique adapté à un personnage de son importance, qui sut exploiter ses qualités d'homme à la fois d'église et d'ancien chevalier **en lui confiant en 1107 la place de prieur à la Charité-sur-Loire**, à la lisière ligérienne de ses anciennes possessions féodales.

Eudes Arpin connut une véritable consécration lorsque, la même année, le pape **Pascal II vint à la Charité et fut reçu avec faste par le nouveau prieur**. Une chronique signale

qu'une pêche miraculeuse de 100 saumons dans les pêcheries du prieuré permit de nourrir tous les convives de cette cérémonie ».

(Source : site « Berry médiéval, histoire et patrimoine médiéval en Berry »)



Pascal II (1050-1118) et Philippe Ier

4^{ÈME} PRIEUR : YMARUS OU IMAR (1130)



« *Imarus...étant encore jeune, prit l'habit de Cluny au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, où il passa l'année de son noviciat avec toute la ferveur possible. Il fut obligé d'aller faire profession à Cluny entre les mains de Pons²⁵, qui en était alors abbé. Suivant la coutume de ce temps-là, tous les novices, même des pays étrangers, étaient obligés de faire leurs vœux entre les mains de l'abbé de Cluny. Pons, le voyant doué d'une grande vertu, le retint à Cluny où, dans la suite, il fut élu doyen.*

En 1130, il fut fait prieur de Saint-Arnoul de Crespy, et la même année il fut institué prieur de La Charité au décès d'Ode Arpin. Enfin il fut élu abbé de Moustier-Neuf, où il laissa des marques authentiques de la sagesse de sa conduite. Sa renommée fut si grande qu'elle vola jusqu'à Rome, où le pape Innocent II le créa cardinal, évêque de Tusculum en 1142. Le pape Luce II l'envoya légat en Angleterre, où il donna des preuves de son intégrité, et remporta l'honneur et la louange d'un homme incorruptible, auprès duquel les présents et les récompenses n'avaient aucun accès. Il perdit néanmoins tout-à-coup la haute réputation qu'il s'était acquise, et l'estime que l'on faisait de sa vertu s'évanouit aussitôt qu'il eut embrassé le parti de Victor IV.

Les funestes doctrines que le fameux Arnould de Brescia avait répandues dans l'Italie et dans Rome en particulier continuaient à porter leurs fruits ; d'un autre côté, l'empereur Frédéric ne reculait pas devant un schisme quand ses intérêts le poussaient dans cette voie. A la mort d'Adrien IV, Alexandre III, élu par la grande majorité des cardinaux, fut sacré le 20 septembre 1159 par l'évêque d'Ostie ; mais en même temps il se trouva quelques opposants qui nommèrent Octavien, cardinal de Sainte-Cécile, et le firent sacrer le 4 octobre suivant par l'évêque de Tusculum, comme étant le doyen des cardinaux.

Alexandre excommunia en plein consistoire le cardinal consécrateur et le priva de toutes ses dignités ecclésiastiques. Imarus dut se soumettre, car il se mit immédiatement en route pour la France ; arrêté à Florence par le gouverneur de cette ville, il se vit privé de ses bagages que

²⁵ NDLR : Pons de Melgueil, 7^{ème} abbé de Cluny (1109), fils du comte Pierre Ier de Melgueil (Mauguio, en Languedoc) et d'une sœur du comte de Toulouse

les soldats se partagèrent, cependant il put s'échapper de leurs mains et se retira à Cluny, où il passa le reste de ses jours dans l'austérité du cloître et la rigueur de la pénitence, après s'être réconcilié avec le pape Alexandre.

Il avait toujours désiré mourir à Cluny et y être enterré ; ses souhaits furent accomplis.

Imarus faisait partie des conclaves à la création des papes Célestin II, Luce II et Eugène III ; il a souscrit à plusieurs bulles intéressant l'abbaye de Cluny. Saint Bernard, comme on le voit dans ses lettres 219, 229, 230 et 231, était en relation avec lui. Il était très savant dans les lettres sacrées, et il a laissé des commentaires sur la Bible. Sa mort eut lieu vers 1154 ; elle est marquée au 5 des calendes de novembre. »

Imar dit « de Tusculum » (v. 1105-1161, Cluny) fut moine de Saint-Martin-des-Champs à Paris (1126), prieur de Saint-Arnoul de Crépy, puis prieur de La Charité (1130), et enfin abbé de Cluny.



Saint-Martin-des-Champs (Paris)



Saint-Arnoul-de-Crépy-en-Valois

Il fut ensuite nommé Cardinal-Evêque de **Tusculum (ou Frascati - Latium)** par Innocent II en mars 1142, puis légat en Angleterre en 1145.



Il fut fait Doyen du collège des Cardinaux par Anastase IV en 1153.

Ayant participé à l'élection de l'antipape Victor IV, il fut excommunié par Alexandre III et se retira à Cluny où il mourut.



Alexandre III

5^{ÈME} PRIEUR : PIERRE DE PAULE (1138-1143)

« Pierre de Paule... Imarus avait dû quitter La Charité vers 1137 ou 1138 pour prendre possession de son abbaye de Moutier-Neuf de Poitiers; ce fut à cette époque que Pierre de Paule devint prieur de La Charité. Il ne fut pas longtemps chargé de l'administration du monastère, car il mourut en 1143, après avoir gouverné son prieuré avec sagesse et édification, maintenant l'exacte observance de Cluny.

Les seigneurs et les rois eux-mêmes continuaient à compter parmi les bienfaiteurs du monastère et à s'assurer des prières après leur mort; nous en avons de nouvelles preuves sous l'administration de Pierre de Paule. C'est à cette fin que Louis VII avait confirmé la donation que le roi Louis-le-Gros, son père, avait faite au prieuré en établissant une rente annuelle et perpétuelle de quatorze muids de froment, à prendre sur les moulins de Bourges. Louis, son fils ; confirma cette donation en demandant aux religieux deux services annuels, l'un pour l'anniversaire de la mort de son père, l'autre pour son propre anniversaire.

Le même roi Louis VII, par d'autres lettres patentes données à Nevers en 1146, porte à seize les quatorze muids de froment dont nous venons de parler. Cette donation, renouvelée en 1365, 1367 et 1371, a continué à avoir son effet.

Les comtes de Nevers, de leur côté, voulurent prévenir les difficultés qui auraient pu survenir, en confirmant les acquisitions faites par les religieux ; on serait porté à croire qu'ils voulaient faire oublier leurs querelles avec Vézelay par les marques de bienveillance qu'ils donnaient à La Charité ; ils déclarèrent qu'ils n'avaient aucun droit ni autorité sur la ville, le monastère de La Charité et ses dépendances. La charte de 1143 a été confirmée depuis par les enfants de Guillaume III.²⁶ »

On ne sait rien de plus de ce personnage...

²⁶ Cartulaire - Vidimus LV - 1143 et 1223

6^{ÈME} PRIEUR : GUY OU GUILLAUME (1143)

« *Guy ou Guillaume... était un vénérable et saint religieux qui jouissait de l'estime de toute sa communauté. Il eut quelques difficultés avec Adam, seigneur de La Marche, au sujet d'une forteresse que ce seigneur faisait construire dans les limites de la justice du prieuré. Guillaume eut recours dans cette circonstance au pape Eugène III, qui prit en main la cause des religieux. Adam se soumit et démolit les travaux déjà commencés*²⁷.

Sous son administration, le prieuré de La Charité donna asile à deux hauts personnages : Jean, comte de Vendôme, revenant de Jérusalem, tomba malade à La Charité ; il fut reçu et soigné dans le monastère. Touché par la grâce et édifié des vertus des religieux, il sollicita et obtint la faveur d'être irrévocablement admis parmi eux.

Ce fut aussi sous le prieur Guillaume que Hugues d'Etampes²⁸, archevêque de Tours, allant à Rome, s'arrêta à La Charité, retenu par une grave maladie. Frappé, comme Jean de Vendôme, de la piété et de la régularité des moines, il demanda aussi avec instance à être admis dans ce monastère. Le prieur Guillaume, accueillit sa demande et le reçut à la profession. Dieu, qui voulait conserver à son église cet éminent prélat, ne permit pas que cette maladie fût mortelle. Quand le clergé de Tours apprit qu'il était tout à fait convalescent, il députa auprès de lui l'archidiacre et l'abbé de Noyers, pour le prier de revenir à Tours et de reprendre le gouvernement de son diocèse. Le saint évêque répondit qu'il s'était engagé par des vœux solennels et qu'il ne pouvait céder à leurs désirs. Au lieu de se mettre en route pour Tours, les députés se rendirent à Cluny, espérant que l'abbé, Pierre-le-Vénérable, leur rendrait leur archevêque. L'abbé leur répondit que le Souverain Pontife seul avait le pouvoir d'accorder cette dispense, et il voulut bien leur remettre une lettre pour le pape Innocent III. Le Pape ordonna à l'archevêque de retourner dans son diocèse ; celui-ci obéit sans hésiter. Il partit pour Tours, où il fut reçu avec une joie incroyable ; mais il ne voulut pas déposer l'habit de saint Benoît, qu'il conserva jusqu'à sa mort. »

On ne sait rien de plus de ce personnage...

²⁷ Cartulaire - Charte XVI – 15 mai 1153 - Rome

²⁸ NDLR : Prévôt du chapitre de la cathédrale de Chartres, puis archevêque de Tours en 1136, issu des sires de la Ferté-Ernaud, depuis « vidames » de Chartres (La Ferté-Vidame, 28)

7^{ÈME} PRIEUR : THEODART (1150)

« **Théodart**... succéda à Guillaume en 1150 ; ce fut Pierre-le-Vénérable²⁹ qui lui imposa cette charge. Il ne fut pas plutôt arrivé à La Charité qu'il écrivait au saint abbé de Cluny pour le prier de lui donner un successeur, alléguant son âge, ses infirmités et l'air trop vif du climat, qui ne lui permettaient pas de suivre en tout les saintes règles de la discipline. Pierre-le-Vénérable lui répondît et l'engagea à ne pas se décourager, lui faisant envisager la récompense qui l'attendait, et ajoutant que ses austérités étaient le principe de son état maladif. On ne sait s'il fut enfin déchargé de ce fardeau qui lui paraissait si pesant, mais on le trouve remplacé par le suivant en 1154. »

Théodart fut prieur de Lurcy, puis de La Charité, étant déjà âgé



Lurcy – Logis du Prieur (XIV^{ÈME}-XV^{ÈME}) – Eglise St-Gervais-St-Protais

²⁹ NDLR : Pierre de Montboissier (Auvergne), (1092-1156) dit « le Vénérable », 9^{ÈME} abbé de Cluny, fils de Pierre et Raingarde de Semur, et à ce titre petit-neveu de Saint Hugues.

8^{ÈME} PRIEUR : RAYNAUD (1154)

« Rainaud... n'administra le monastère que l'espace de huit ans. Il obtint d'Alain, évêque d'Auxerre, la confirmation des églises de ce diocèse dépendantes de La Charité³⁰, et, en 1161, il reçut du pape Adrien IV une bulle par laquelle le Saint-Siège prenait sous sa protection le prieuré de La Charité et confirmait tous ses privilèges. »

On ne sait rien de plus de ce personnage...

Sous son priorat, un accord fut passé avec Rodolphe du Bois sur le partage des produits du moulin de Munot sur la Douceline (La Marche).³¹

³⁰ Cartulaire - Charte XXV, qui énumère toutes les possessions, commentée par Lebeuf, T1, p. 321 - v. 1155

³¹ Cartulaire - Document LXI - 1161 - La Charité

9^{ÈME} PRIEUR : HUMBAUT (1162)

« *Humbaut... On ne trouve de lui rien de mémorable, sinon une lettre du prieur et des religieux de Vennelot (NDLR : Wenlock), en Angleterre, dépendance de La Charité, au sujet des colons du lieu qui voulaient déposer ledit prieur.* »³²

On ne sait rien de plus de ce personnage...



*Ruines du prieuré de Wenlock (Much Wenlock - Shropshire)*³³

³² Cartulaire - Lettre LXII - v. 1163

³³ NDLR (source Wiki) : Une première abbaye de Much Wenlock est fondée vers 670 par Merewalh, le roi du peuple anglo-saxon des Magonasæte. Il s'agit d'un monastère double, accueillant à la fois moines et moniales, sous la tutelle de l'abbaye fondée à Iken par le moine Botwulf dans les années 650. Mildburh, fille de Merewalh plus tard vénérée comme sainte, en devient la première abbesse. L'abbaye est refondée en 1079 par Roger II de Montgomery en tant que prieuré de l'ordre de Cluny. Durant les travaux de reconstruction, les reliques de Mildburh sont redécouvertes, de même qu'une série de documents, collectivement appelés « testament de sainte Mildburh », qui attestent des droits dont bénéficie l'abbaye sur divers domaines...

10^{ÈME} PRIEUR : RAOUL OU RODOLPHE DE SULLY (1164)

« *Rodolphe de Sully...* appartenait à l'illustre maison de Sully-sur-Loire, qui a fourni à l'Eglise un grand nombre de prélats ; il succéda à Humbaut en 1164. Il obtint d'Etienne, comte de Sancerre ; de Guillaume, comte de Nevers ; d'Herué de Donzy et d'autres seigneurs l'autorisation de foire entourer de fortifications le monastère et la ville. Il obtint aussi, en 1170, de Henri II, roi d'Angleterre, la confirmation de toutes les possessions du prieuré de La Charité, soit en Angleterre, soit en Normandie. Par d'autres lettres datées de Westminster, Henri accorde aux religieux la faculté d'aller, venir, faire conduire leurs denrées et provisions dans toute l'étendue de ses Etats, enjoignant à ses gens de leur laisser toute liberté. Ce prince, dans ses lettres, se qualifie de roi d'Angleterre, duc de Normandie, d'Aquitaine et d'Anjou.

Rodolphe, après s'être acquitté pendant huit ou neuf ans de la charge de prieur à la satisfaction de tous, fut élu en 1173 abbé général de Cluny. Il avait quitté La Charité avec regret et il portait souvent ses pensées vers son cher prieuré ; aussi, après trois ans, il se démit de sa charge et revint à La Charité, où il mourut au mois de septembre 1177. »

Moine de Cluny, Prieur de La Charité (1165), Abbé de Cluny (1173-1176) (*fils de Guillaume de Blois et d'Agnès de Sully*)



Il fut le premier biographe de Pierre-le-Vénéral : « *Vita Petri Venerabilis abbatis Cluniacensis IX, auctore Rodulpho monacho ejus discipulo* », composée entre 1164 et 1173 sous l'abbatit d'Etienne de Boulogne, à qui l'ouvrage est dédié.³⁴

³⁴ BHL No. 6787 VITA PETRI VENERABILIS ABBATIS CLUNIACENSIS IX AUCTORE RODULPHO MONACHO EJUS DISCIPULO. (DOM MARTÈNE, *Ampliss. Collect.*, t. VI, col. 1187, ex ms. Silviniacensis monasterii.)

11^{ÈME} PRIEUR : GEOFFROY (1177)

« Geoffroy...avait succédé à Rodolphe, quand ce dernier devint abbé de Cluny. On ne connaît sous son administration que quelques donations et concessions faites par des seigneurs du voisinage ; nous en dirons autant de son successeur. »

On ne sait rien de plus de ce personnage...

12^{ÈME} PRIEUR : EUDES II (1177)

« Ode...figure en 1177. La régularité qui se faisait remarquer dans le monastère de La Charité n'y attirait pas seulement ceux qui avaient eu l'avantage d'y séjourner avant d'occuper un poste plus élevé ; d'autres encore s'empressaient de s'y rendre, dans le but de se préparer plus sérieusement à aller paraître devant Dieu. Tel fut Guillaume, abbé de Cluny, qui y mourut et y fut enterré. Ode mourut en 1182. »

On ne sait rien d'autre de ce personnage....

13^{ÈME} PRIEUR : GUY « DE LA CHARITE » (1182)

« *Guy de La Charité... On pense qu'il était originaire de La Charité ; d'autres veulent qu'on l'ait surnommé ainsi à cause de son amour pour les pauvres, car on l'appelait encore Guy l'Aumônier. En effet, vers 1191, il se démit volontairement de son prieuré, se réservant l'office d'aumônier. Philippe-Auguste, par ses lettres de 1182 et 1184, confirma les libertés du monastère et des habitants de La Charité, les prenant sous sa protection. En 1184, Luce III, et en 1188, Grégoire VIII, approuvent les acquisitions des religieux et s'établissent leurs protecteurs.*

Cependant, malgré les nombreuses libéralités accordées jusqu'alors au monastère de La Charité, nous trouvons vers 1190 la maison considérablement obérée ; le chroniqueur semble en ignorer la cause, du moins il n'en fait aucunement mention. Les créanciers voulaient rentrer dans leurs fonds ; un certain Pierre de Courson³⁵, gentilhomme de la suite du comte de Nevers, se montrait plus intraitable encore que les autres. Pour se libérer à son égard, les religieux lui vendirent, moyennant 13,000 sols, le prieuré de Coulonges³⁶. Ce prieuré, une des premières fondations de La Charité, était situé sur les bords de l'Aron, dans la riche vallée qui s'étend de Verneuil à Cercy-la-Tour. Hugues de Clermont, abbé de Cluny, désapprouva cette vente et fit tant d'instances auprès de Pierre de Corzon que ce seigneur lui promit de remettre cet immeuble aux religieux, aussitôt qu'ils lui auraient payé ladite somme de 13,000 sols ; il s'y obligea même par serment sur les saints Évangiles, en présence de l'archevêque de Reims, cardinal de Sainte-Sabine, légat du Saint-Siège et régent en France, avec la reine mère, du roi Philippe-Auguste.

Mais quand, quelques années plus tard, les religieux voulurent rembourser cette somme, Pierre refusa d'accomplir sa promesse, ce qui obligea l'abbé de Cluny à se pourvoir devant le pape Innocent III. Le Souverain Pontife nomma l'archevêque de Sens et l'abbé de Sainte-

³⁵ NDLR : Conseiller du comte Gui de Nevers depuis 1171, puis du comte Pierre de Courtenay, il est de ce fait l'objet de vives critiques de la part de la *Gesta episcoporum Autissiodorensis*. On lui reproche sa basse extraction. Il aurait vendu Coulonges-sur-Yonne au comte. Dit aussi « sergent du comte de Nevers »...

Courson-les-Carières (89) ; voir : Etienne Meunier. Les chevaliers de Courson, de Corcon, de Curcione, de Corcon. Cahiers généalogiques de l'Yonne, tome XXIII, 2017, pp. 115-118.

³⁶ Source : **base Gennièvre** ; « *Coulonges était un des plus anciens prieurés de l'ordre de Saint-Benoît, du diocèse de Nevers. Il aurait été fondé vers 1050 et, au douzième siècle, il avait déjà acquis une certaine importance par suite des donations qu'un seigneur du lieu partant pour Jérusalem, Ponce de Montemprey, lui avait faites (deux foires se tenant à Coulonges, l'une à l'octave de Pâques, l'autre à l'invention de la Sainte-Croix ; les droits du cimetière, la justice, les droits d'usage..., etc.), Guy de Mary fut aussi un de ses bienfaiteurs. Mais en 1148, le même Ponce engage toute sa propriété de Coulonges aux religieux de La Charité pour la somme de 90 livres. Ces derniers, chargés de dettes le vendirent à **Pierre de Curzon**. Mais la vente fut désapprouvée par Hugues de Clermont alors abbé de Cluny. Après bien des incidents, le prieuré resta sous la dépendance de Notre-Dame de La Charité. Le prieuré de Coulonges avait lui-même sous sa dépendance les cures de Beaumont-Sardolle, Montigny-sur-Canne, Savigny-sur-Canne, Saint-Gratien.... »*

Colombe pour examiner cette affaire et obliger Pierre de Corzon ou le comte de Nevers, qu'on disait s'être emparé dudit prieuré et d'en employer les revenus à son propre usage, de le remettre entre les mains des religieux lorsqu'ils auront satisfait à la somme de 13,000 sols, et d'user au besoin des censures de l'Eglise. Le comte et son gentilhomme se soumirent, et Notre-Dame de Coulonges rentra dans les dépendances de La Charité. ³⁷»



Coulonges (Cercy-la-Tour), maison du Prieur (XVème)

³⁷ Cartulaire : Charte VIII – 6 aout 1192 – Latran

14^{ÈME} PRIEUR : SAVARY (1191)

« Savary...succéda, vers l'année 1191, à Guy de La Charité. Sous son administration nous ne trouvons que quelques donations faites au monastère et des transactions. Nous ne pouvons cependant passer sous silence un fait important : Agnès de Nevers³⁸, épouse de Pierre de Courtenay, se voyant sérieusement malade, fit quelques dispositions testamentaires en faveur des religieux de La Charité, et, comme le comte Pierre était alors absent, elle choisit deux seigneurs auxquels elle confia ses dernières volontés. Le comte s'empessa de satisfaire aux pieux désirs de son épouse. »

On ne sait rien d'autre de ce personnage...

³⁸ Agnès, ctesse héritière de Nevers, Auxerre et Tonnerre (+1183), fille de Guy Ier et Mahaut de Bourgogne, épouse de Pierre II de Courtenay

15^{ÈME} PRIEUR : GUILLAUME II (DE GAUCOURT ³⁹) (1197)

« *Guillaume... avait remplacé Savary dès l'année 1197 ; il obtint cette même année, au profit de son prieuré, certains droits sur la terre d'Argenvières⁴⁰, et accepta la donation de quelques biens ; il ne négligea pas de solliciter la confirmation d'Innocent III, qui délivra à cet effet un bref, donné à Latran le 5 des ides de mai 1200.*

En 1204, Dieu soumit à une terrible épreuve le monastère de La Charité : un incendie consuma en partie l'église et les lieux réguliers. Douze ans plus tard, en 1216, le lendemain de la saint Barnabe, la plus grande partie de la ville fut réduite en cendres. Bientôt après l'église et le monastère furent réparés et remis en leur premier état, grâce aux largesses de Philippe-Auguste. Ce fut sans doute pour rappeler cette bienveillance qu'on lit dans quelques chartes que le prieuré de La Charité est de fondation royale. On peut citer entre autres celle du roi Louis VIII adressée à Etienne, évêque d'Autun, et à son chapitre, pour les obliger à restituer l'église de Lormes, selon l'ordre qu'ils avaient reçu du Pape, cette église étant une dépendance de La Charité.

La Providence permit que ce monastère fût soumis à une épreuve plus terrible encore que celles qu'il avait éprouvées jusqu'alors. En effet, que sont les incendies et les persécutions quand on vient à les comparer avec la révolte et le schisme dans un ordre religieux ? A l'époque que nous étudions, les maisons dépendantes de Cluny devaient se ressentir de la faiblesse de l'abbé Guillaume ; sous son administration, tout allait à la dérive; il s'occupait peu de l'observance de la règle et laissait les prieurs engager l'avenir de leurs monastères. Ne nous étonnons pas de la remarque du chroniqueur de La Charité : « L'observance régulière s'était beaucoup relâchée dans notre prieuré, et en effet les désordres qui y sont arrivés pendant le gouvernement du prieur Geoffroy en sont la preuve. »

Le prieur Guillaume, profitant de la faiblesse excessive de l'abbé de Cluny, était parvenu à occuper simultanément le prieuré de La Charité et celui de Sézanne⁴¹, comme on le voit par une charte de 1198. Ce désordre, qui affligeait les religieux encore attachés à la discipline et qui encourageait les autres dans leur relâchement, devait avoir de tristes résultats. Il se trouvait alors dans le monastère de La Charité un certain Geoffroy, seigneur de Donzy, et frère d'Hervé, comte de Nevers, homme ambitieux, intrigant, fier de son nom et de la haute position de son frère ; il entreprit de supplanter le prieur Guillaume. En dehors du double bénéfice qu'il possédait, il pouvait encore lui reprocher d'avoir endetté considérablement le monastère. Sans doute il était en droit d'exposer ses griefs à l'abbé de Cluny et au besoin de les porter devant un chapitre général de l'ordre ; mais il aima mieux bouleverser sa communauté en lui attribuant un droit qu'elle n'avait pas, et en faisant destituer Guillaume, pour se faire nommer à sa place, sans tenir compte des droits de Cluny.

³⁹ Source Lebeuf et Née de la Rochelle

⁴⁰ Cartulaire - Chartes XVIII à XLVI - 1198 à 1209

⁴¹ NDLR : Prieuré St-Julien de Sézanne (Marne)

Faisons remarquer en passant que depuis cette époque jusqu'à la nomination de Bertrand du Colombier, c'est-à-dire en 1294, les religieux de La Charité continuèrent à élire leurs prieurs indépendamment de l'abbé de Cluny.

L'abbé Guillaume, à la nouvelle des désordres qui avaient lieu à La Charité, de la déposition illégale de l'ancien prieur et de l'élection non moins irrégulière de Geoffroy, comprit qu'il devait sortir de sa somnolence habituelle et essayer de faire revivre les saintes lois de la discipline. Déjà le nouveau prieur, au lieu de travailler à rétablir l'exacte observance et à éteindre les dettes contractées par son prédécesseur, ne pensa qu'à se faire des créatures et à captiver la bienveillance des religieux portés au relâchement. Il vendit les fonds du monastère, sous prétexte de rembourser les anciennes dettes, tandis qu'il employait à son gré le produit de ces ventes; il fit même aux Templiers des emprunts considérables. L'abbé, qui se trouvait alors à Sézanne, envoya un exprès à La Charité, annonçant qu'il avait pu se procurer une somme importante au moyen de laquelle il serait facile de rembourser les Templiers en grande partie, en attendant qu'il fût possible d'acquitter le surplus ; il ajoutait qu'il n'agissait que d'après les ordres du souverain pontife Innocent III, qui lui avait écrit à cet égard. Le Pape dans cette lettre se plaignait des abus que l'abbé laissait introduire dans l'ordre par sa faiblesse. Geoffroy réunit sa communauté en chapitre, exposa l'affaire d'une manière peu exacte et il fut décidé qu'on ne tiendrait aucun compte des injonctions de l'abbé de Cluny.

Celui-ci, ayant connaissance de ces dispositions, se détermina à se rendre lui-même à La Charité, dans la pensée de ramener les rebelles à de meilleurs sentiments ; mais leur chef, se voyant soutenu par son frère le comte de Nevers, réunit dans le prieuré une troupe de ses gens du dehors, résolu de lutter même par la force contre l'abbé ; puis il fit fermer les portes de la ville et du monastère. Cependant un certain religieux qui avait refusé de prendre part à la révolte de ses confrères lui ouvrit une des portes de la ville ; il put par ce moyen s'y introduire avec sa suite ; d'autres religieux, partageant les mêmes sentiments, lui firent ouvrir la première porte du monastère ; mais Geoffroy et ses adhérents, soutenus par les gens du comte de Nevers, se mirent en défense comme s'il se fût agi de repousser un assaut ; à défaut d'autres armes, ils eurent recours aux bâtons et mirent en usage tous les projectiles qui se présentaient ; d'autres, du haut du clocher, lançaient des pierres, et blessèrent le cheval de l'abbé et plusieurs de ses compagnons.

Guillaume, convaincu qu'il fallait céder à la force, se retira chez un bourgeois de la ville et accepta l'hospitalité qui lui était offerte. Dans ce conflit, on lui avait enlevé trois chevaux et un de ses serviteurs blessé avait été fait prisonnier. Cependant, Geoffroy fit faire la garde jour et nuit à toutes les portes et au clocher, redoutant une surprise. L'abbé prononça des censures contre le prieur et ses adhérents et mit l'église en interdit ; mais, loin de se soumettre, les rebelles se laissèrent aller aux derniers excès ; ils arrêtaient les chevaux de l'abbé et les domestiques qui les conduisaient à l'abreuvoir, et donnèrent ordre de fermer les portes de la ville pour empêcher Guillaume et les siens de sortir. C'était le moment de la tenue du chapitre général ; l'abbé captif ne pouvait s'y rendre ; il trouva toutefois le moyen de faire partir un de ses religieux dont la mission était d'aller à Cluny prévenir de ce qui se passait et d'engager tous les abbés prieurs et capitulants de se rendre immédiatement à La Charité, espérant qu'ils pourraient ramener les rebelles dans la voie du devoir. Tous se mirent en route avec l'évêque de Genève et l'archidiacre de Reims, qui s'étaient rendus au chapitre général pour les intérêts de leurs diocèses. Il fut convenu qu'on s'arrêterait à La Marche, mais que l'évêque de Genève et l'archidiacre continueraient jusqu'à La Charité, dans l'espoir de voir l'abbé et de le

prévenir de leur arrivée ; ils devaient aussi tenter d'avoir une entrevue avec Geoffroy, espérant le déterminer à se soumettre.

Démarche inutile : ils trouvèrent les portes closes et les gardiens insensibles à leurs sollicitations. Ils revinrent donc à La Marche. Après trois jours de réflexion et d'attente, il fut décidé que tous se rendraient à La Charité pour tenter de voir l'abbé et le prieur. Mais les gens du comte de Nevers vinrent avec menaces s'opposer à l'exécution de leur projet ; ils furent donc obligés de retourner à La Marche ; l'évêque et l'archidiacre, escortés par les soldats du comte Hervé, furent seuls autorisés à se rendre jusqu'aux portes de la ville. Après les avoir fait attendre longtemps, on se décida à les laisser entrer, et on les conduisit à une des portes du monastère où se trouvait Geoffroy, environné de soldats armés et de moines munis d'énormes bâtons. Les mandataires des capitulants déployèrent toutes les ressources de leur éloquence pour essayer d'amener le prieur à de meilleurs sentiments; tout fut inutile ; il se sentait trop coupable, il ne pouvait croire qu'on lui pardonnerait ; il déclara que, pour le spirituel, il ne voulait s'en rapporter qu'au Pape auquel, disait-il, il en avait déjà appelé de toutes les ordonnances et censures de l'abbé, et que, sous le rapport temporel, il reconnaissait seulement le comte de Nevers, en la garde et protection duquel il s'était mis lui et ses religieux.

Après de longs pourparlers, l'évêque et l'archidiacre demandèrent à s'entretenir avec l'abbé; l'évêque seul fut autorisé à le voir, mais à la condition expresse que ce serait en présence des gens du prieur ou de ceux du comte; il devait se retirer aussitôt qu'on lui en intimerait l'ordre. L'évêque n'eut pas de peine à obtenir de l'abbé des promesses de bienveillance et de pardon ; mais Geoffroy n'en tint aucun compte et persévéra dans sa révolte.

De leur côté, les gens du comte Hervé ne craignirent pas d'en venir aux menaces, si les capitulants osaient s'approcher des portes de La Charité. L'évêque et l'archidiacre retournèrent à La Marche et exposèrent les tristes résultats de leur mission. Les définiteurs, après avoir mûrement réfléchi, se déterminèrent à tenir leur chapitre en vue des clochers du prieuré ; là ils prononcèrent sentence contre le prieur et ses adhérents, qu'ils déclarèrent excommuniés si, dans sept jours, ils ne revenaient à résipiscence ; ils déposèrent Geoffroy et ordonnèrent que Guillaume, qui était prieur de Cluny, serait établi à sa place, puis ils condamnèrent les sceaux de Geoffroy et ceux du couvent. Cette sentence fut rédigée par écrit et lue à haute voix en présence de l'évêque de Genève et de l'archidiacre de Reims.

Après cette promulgation, tous se retirèrent. Les rebelles ne tinrent aucun compte de l'excommunication prononcée contre eux ; les sept jours se passèrent et les affaires demeuraient dans le même état.

Cependant l'abbé de Cluny, ayant pu se soustraire à sa captivité, eut recours au souverain pontife Innocent III, qui commit les évêques de Troyes, de Meaux et l'abbé de Lagny, à l'effet de se transporter sur les lieux, au nom du Saint-Siège, et d'y confirmer la sentence prononcée par les définiteurs, s'ils la trouvaient fondée en raisons.

Les commissaires nommés par le Saint-Père se transportèrent à La Charité et confirmèrent la sentence portée contre les rebelles. Geoffroy leur avait refusé l'entrée du monastère sous prétexte qu'ils n'avaient pas observé quelques formalités nécessaires, et ne tint aucun compte de leurs décisions. Les commissaires, voyant bien qu'il était impossible d'abaisser l'orgueil de

cette nature indomptable, eurent recours à l'autorité du roi Philippe-Auguste ; ce prince leur remit des lettres adressées à Hervé, comte de Nevers, auquel il faisait défense, sous peine d'encourir son indignation, de soutenir plus longtemps son frère dans sa rébellion, avec ordre formel d'établir à sa place Guillaume, qui avait été nommé à cet effet ; mais Hervé refusa de se soumettre aux ordres du roi.

Philippe-Auguste, irrité, fit marcher des troupes dans la direction de Nevers pour forcer Hervé à exécuter les prescriptions qui lui avaient été faites. Le comte, voyant que l'affaire devenait sérieuse, promit de se soumettre en tout ; il se mit donc à la tête de ses gens et s'avança vers La Charité.

Geoffroy comprit qu'il devrait bientôt céder à la force ; mais il voulut user d'un nouveau stratagème ; il se revêtit et fit revêtir ses religieux des ornements sacrés, puis il prit entre ses mains le Saint-Sacrement, tandis que d'autres portaient la croix, l'eau bénite et les saintes reliques ; il se rendit ainsi au-devant du comte de Nevers et de ses soldats, pensant par là leur inspirer de la terreur et de l'épouvante, leur faisant défense, au nom de Dieu et du Pape, de passer outre et de se garder de violer les immunités de l'église, placée sous la protection du Saint-Siège. « Ces pauvres aveugles, dit le chroniqueur, ne faisaient pas réflexion qu'eux-mêmes étaient rebelles au Saint-Siège, puisqu'ils ne voulaient pas obéir à ses ordres et se soumettre aux commissaires qu'il avait nommés. »

Le comte et sa suite furent saisis d'une sorte de stupeur ; mais ayant à craindre de voir ses terres saccagées s'il n'obéissait pas, Hervé se dirigea vers un autre point du monastère pour ne pas commettre d'irrévérence envers le Saint-Sacrement ; il fit enfoncer la porte et entra avec ses hommes armés. Etant maître de la place, il déposa Geoffroy et établit Guillaume à sa place ; quant aux religieux rebelles, ils avaient pris la fuite et s'étaient tenus cachés jusqu'au départ du comte de Nevers.

Dès qu'il fut retiré, ils reparurent et convinrent de ne pas reconnaître l'autorité de Guillaume, auquel ils firent signifier un appel au Souverain Pontife. Ils députèrent en effet deux d'entre eux auprès d'Innocent III. Cependant le nouveau prieur avait pris ses précautions ; il avait amené avec lui un certain nombre de religieux de Cluny pour en imposer aux révoltés et avait eu soin de se procurer main forte au besoin ; il remplit donc les fonctions de sa charge en attendant le résultat de rappel.

Inutile de dire que les députés des rebelles, à leur arrivée à Rome, mirent tout en œuvre pour se donner raison ; ils prétendaient que les commissaires délégués par Sa Sainteté avaient été circonvenus par l'abbé de Cluny, qu'ils avaient agi avec précipitation, que les règles canoniques n'avaient pas été rigoureusement observées, etc.

Le Pape les écouta, mais il voulut aussi entendre ceux qui avaient été députés par l'abbé : maître Guy et Elie, religieux de La Charité, qui plus tard en devint prieur, et il prononça lui-même le jugement. La sentence des commissaires fut cassée, ayant été rendue sans les formalités requises. Néanmoins, attendu que l'institution et la destitution du prieur appartenaient à l'abbé de Cluny, le Pape déclara le prieur Guillaume légitimement institué, ordonna qu'il serait maintenu et que Geoffroy demeurerait destitué, ses sceaux et ceux du couvent condamnés et ledit Geoffroy et ses complices déclarés excommuniés.

Il ordonna que les sommes d'argent qu'il avait amassées, les ornements, les livres et chartes du monastère qu'il avait enlevés, seraient rendus et restitués à l'abbé de Cluny et au nouveau prieur, pour être l'argent employé au remboursement des dettes ; il enjoignit à l'abbé de Cluny de traiter paternellement les religieux et de retirer les biens aliénés tant du monastère de La Charité que des autres de l'ordre. Encore, les religieux rebelles, qui avaient mis toute leur confiance en Sa Sainteté, se voyant condamnés à Rome, eurent recours à la clémence de l'abbé de Cluny, qui les traita avec toute sorte de douceur, leur imposa néanmoins une pénitence qu'ils acceptèrent avec soumission, reconnaissant leur faute, comme ils le témoignèrent par une lettre qu'ils écrivirent au prieur et au couvent de l'abbaye de Cluny. »

On ne sait rien de plus de ce personnage

16ÈME PRIEUR : GEOFFROY II DE DONZY (1209)

Cf. supra

Fils d'Hervé III (et non d'Hervé IV, baron de Donzy et comte de Nevers...) et Mathilde Gouët, frère d'Hervé IV. Il fut déposé et excommunié comme « *rebelle, dilapidateur et contumace...* »⁴².

⁴² Cartulaire - Documents XIX et XX - 1212 Lettres d'Innocent III des 28 juin de Segni, et 19 déc. Latran ; et lettres suiv.

17^{ÈME} PRIEUR : GUILLAUME III « D'ALSACE » (1212)

« *Guillaume... Il ne fut plus question de Geoffroy; on ignore ce que devint cet homme, auteur de tant de désordres et de scandales ; sans doute, revenu à de meilleurs sentiments, il aura expié ses fautes passées dans les exercices de la pénitence.*

Quant à Guillaume, son successeur, il serait inconnu dans l'histoire s'il n'en eût été fait mention dans les brefs d'Innocent III. Les circonstances dans lesquelles il a été élu font présumer de son mérite. Le pape Innocent III prit occasion de ces désordres pour adresser, le 15 mars 1217, à tous les abbés et prieurs de Cluny, assemblés en chapitre général, une lettre dans laquelle il leur rappela les exemples de régularité et de sainteté que leur avaient laissés leurs prédécesseurs, leur faisant observer que la cause de tout le mal qu'on avait à déplorer dans leur ordre provenait du relâchement, de l'avarice et de l'ambition de certains religieux.

*Nous avons vu le rôle qu'a joué Hervé dans l'affaire du schisme et de la rébellion de son frère. Peu de temps après son mariage avec Mahaut de Courtenay, il avait ratifié, en 1200, de concert avec sa femme, les engagements contractés par ses prédécesseurs les comtes de Nevers; mais, oubliant bientôt leurs engagements, ils persécutèrent les religieux et s'attribuèrent des droits qu'ils n'avaient pas. On remarque à cette époque, de la part des mêmes seigneurs, des concessions bénévoles alternant avec des injustices flagrantes. En 1210, le comte Hervé cède aux religieux tous ses droits sur **Dompierre-sur-Nièvre**, et, l'année suivante, il reconnaît que la justice haute, moyenne et basse dans les villages de Dompierre et de Saint-Bonnot appartient aux religieux de La Charité.*

Mahaut, devenue veuve en 1222, touchée d'un sincère repentir, essaya de réparer les injustices commises envers le monastère et donna à cet effet une charte datée du mois de septembre 1225. Cependant elle se maintint dans le droit de garde que Geoffroy avait accordé à Hervé. Nous ne saurions oublier de consigner ici un fait important dans l'histoire de la ville et du monastère de La Charité. La population s'était accrue à un tel point que l'évêque d'Auxerre avait cru nécessaire d'établir, pour le besoin des âmes, deux nouvelles paroisses, en dehors de la paroisse Sainte-Croix annexée au monastère, ce qui eut lieu avec le consentement de Geoffroy, le 26 février 1209. »

Prieur de la Charité, puis de Cluny (1207-1215) ; Prieur de Margerie (Margerie-Hancourt au diocèse de Troyes) (1219) et prieur de Gaye

On ne sait rien de plus de ce personnage...



Eglise Ste-Marguerite de Margerie-Hancourt (Aube, XIIIème)



Tour de l'ancien château de Dompierre-sur-Nièvre

18^{ÈME} PRIEUR : HUGUES « DE BOURBON »

« Hugues...que notre chroniqueur nomme Hugues de Bourbon, aurait été, selon lui, sous-prieur dans ce monastère. »

On ne sait rien de ce personnage, qu'on ne peut identifier dans les généalogies des Bourbon des différentes branches...

19^{ÈME} PRIEUR : ELIE (1216) (DE LOPSEM ?⁴³)

« Elie...lui succéda. On pense que c'est le même qui fut député à Rome à l'occasion de l'appel de Geoffroy. »

On ne sait rien de plus de ce personnage

20^{ÈME} PRIEUR : ESTIENNE (1228)

« Etienne...qu'on trouve en 1224, n'a rien laissé de bien remarquable ; il en fut de même de Landry, qui occupa le prieuré en 1235, et de Thibault, son successeur, en 1237. »

21^{ÈME} PRIEUR : LANDRY (1234)

22^{ÈME} PRIEUR : THIBAUT I (1237)

On ne sait rien de ces trois personnages...

⁴³ Source : Armorial nivernais

23^{ÈME} PRIEUR : GUILLAUME DE PONTOISE (1240)

« *Guillaume de Pontoise...était aussi distingué par sa naissance que par ses talents et ses vertus ; il fut élu prieur de La Charité en 1240 et abbé de Cluny en 1245. A la fin de la même année, il eut l'honneur de recevoir dans son abbaye le pape Innocent IV, qui célébra la sainte messe au grand autel de la basilique clunisienne le jour de la fête de saint André.*

On pourra se faire une idée de l'étendue de cet important monastère quand on saura que le Souverain Pontife était accompagné de douze cardinaux, non compris les patriarches d'Antioche et de Constantinople ; les archevêques de Reims, de Lyon, de Besançon ; les évêques de Chalon-sur-Saône, de Paris, de Langres, de Clermont, de Soissons, de Châlons-sur-Marne, de Senlis, d'Evreux, de la Prusse, de Liège, de Bethléem, d'Agen et autres ; les abbés de Cluny, de Cîteaux, et plusieurs autres d'ordre différents. Saint Louis, roi de France; la reine Blanche, sa mère, avec sa sœur ; le comte d'Artois, son frère ; l'empereur de Constantinople, le fils du roi d'Aragon, le fils du roi de Castille, le duc de Bourgogne, le comte de Ponthieu, le comte Guillaume, le comte de Forest, le seigneur de Beaujeu, le seigneur de Bourbon et plusieurs autres princes et seigneurs s'étaient rendus à Cluny pour la circonstance.

Notre chroniqueur, qui semble s'écarter ici de son sujet, fait observer que tous ces hauts personnages logèrent dans l'abbaye sans que les religieux fussent obligés de sortir des lieux réguliers. Après avoir gouverné son abbaye avec sagesse jusqu'en 1257, Guillaume fut élu évêque d'Evreux. »

Prieur de St-Martin des Champs, puis de la Charité, Abbé de Cluny (1244), où il reçut St-Louis en 1245, mais aussi Innocent IV – qui l'aida à lutter contre la désobéissance de certains prieurs (Longpont et St-Martin-des-Champs) - et l'Empereur de Byzance ; assista au Concile de Lyon la même année ; visita la province d'Angleterre et fut l'exécuteur testamentaire de Raymond VII, dernier comte de Toulouse...

Evêque d'Agen (1247) nommé par Innocent IV et chargé d'une ambassade auprès du roi Louis IX ; il aurait été nommé Evêque d'Olive (en Morée) et se serait retiré à Saint-Martin-des-Champs vers 1250 où il serait mort en 1263, et inhumé.

Guillaume de Pontoise, parfois appelé « *Guillaume de France* » est plusieurs fois cité comme parent du roi Saint-Louis, petit-fils de Philippe-Auguste. Mais on ne trouve aucune trace de cette filiation dans les meilleures sources.

Cf. à cet égard cet extrait de « **Essai historique sur Cluny** » de **Prosper Lorrain** (1839) et d'autres sources ⁴⁴:

« Cependant, depuis les cent années qui nous séparent de Pierre-le-Vénérable, les rois de France n'étaient pas restés inactifs. Saint Louis venait d'acquérir le comté de Macon de Jean de Dreux qui était allé s'éteindre à la Terre-Sainte ; et le jeune roi de France devenait ainsi le voisin formidable du vieux monastère. Cet événement ne fut pas étranger à l'élection de Guillaume de France, petit-fils de Philippe-Auguste, et cousin de Louis IX. Guillaume de France ne fit point pour l'abbaye, dans son gouvernement de douze années, tout ce que son nom semblait promettre. Il était pourtant renommé pour son esprit et la bonté de son caractère ; et ses bonnes manières lui gagnaient tous les cœurs. Il se montrait, si l'on en croit la tradition, très libéral à donner, modeste et affable à parler, discret à commander, et circonspect à agir. Il ne démentit point la vocation sincère qui l'avait enlevé aux vanités du siècle ; et son crédit ne fut pas inutile, soit pour obtenir des papes Innocent IV et Alexandre IV la confirmation de tous les privilèges clunisois soit pour se plaindre au roi de France des injures du duc de Bourgogne. Avant d'être nommé évêque d'Olive, in Achaia, il assiste au concile de Valence, où il est exécuteur testamentaire du fameux Raymond, comte de Toulouse, mourant et pénitent après qu'il eut succombé sous les coups de sa grande défaite religieuse. Mais le fait historique le plus important qui puisse consacrer la mémoire de l'abbé Guillaume de France, ce fut la grande hospitalité que l'abbaye de Cluny, en une grave conjoncture, offrit, sous son règne, tout à la fois au pape et au roi de France ; hospitalité merveilleuse qui fit bruit en son temps, que l'on trouve rappelée jusque dans les contes de Bocace, et qui mérite que nous nous y arrêtions tout à loisir ... »

Il est plus probable qu'il était issu des seigneurs de Pontoise, issus des comtes du Vexin, d'autant qu'il furent donateurs du prieuré de Saint-Martin-des-Champs (1099) mais là encore on ne peut établir une filiation sûre.



Vexin et Pontoise : « De France au lambel d'hermines » (mais ces armes sont sans doute de création postérieure...)

⁴⁴ *Les palefrois de Cluny (1254)*, dans « l'Histoire de Saint-Louis » du Mis de Villeneuve (pp. 459 et suiv.)

- Appelé aussi « Guillaume de France », petit-fils de Philippe Auguste et cousin de Louis IX, élevé dès son enfance à Cluny... » (In Mémoires de la Société Eduenne, T2, 1891)

- « Guillaume de France était le petit-fils de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie » (source : La décadence de Cluny, in Bibl. de l'Ecole des Chartes, T89, 1928)

- « Histoire populaire de Cluni » : « Guillaume III de Pontoise, petit-fils de Philippe-Auguste... » « Parent » du roi Saint Louis.. »



Saint-Martin-des-Champs (Paris)



Innocent IV au Concile de Lyon ; entrevue avec Louis IX à Cluny



Raymond VII se soumettant au roi Louis IX



Cathédrale St-Caprais d'Agen

24^{ÈME} PRIEUR : JEAN I « DE LA RIVIERE » (1244)

« Jean Ier... Il était sous-prieur quand les religieux l'élurent et le proposèrent à l'abbé de Cluny, qui agréa l'élection avec empressement. Il reçut une lettre du pape Innocent IV, en 1254, par laquelle il lui enjoignait de choisir les personnes les plus dignes dans la collation des bénéfices, sans tenir compte de la recommandation des princes et des seigneurs. Le pape Alexandre IV, qui venait de succéder à Innocent IV, ordonna, par son bref du 15 des calendes d'avril, que le prieur de La Charité ne pourrait être déposé ou changé que pour les causes portées dans le décret de Grégoire IX, du 13 janvier 1233⁴⁵.

Il fallait qu'en ce temps-là le relâchement fût grand, puisque les abbés et prieurs vivaient dans une si grande magnificence que les princes et les seigneurs les égalaient à peine. Le pape Grégoire IX fut obligé de les soumettre à une réforme ; il ordonna que l'abbé de Cluny se contenterait de seize chevaux en voyage, et que les autres abbés de l'ordre, ainsi que le prieur de La Charité, n'en auraient que huit. En 1259, le prieur Jean eut un démêlé avec le comte de Nevers⁴⁶, qui voulait abuser de son droit de garde ; il porta l'affaire devant saint Louis, qui déclara que le comte aurait la garde de la ville seulement sans aucune justice et juridiction, mais que la ville et son ressort relèveraient du roi. »

S'il appartenait, comme il est probable, à la lignée donziaisie de La Rivière (Couloutre), qui a donné d'importants personnages, il était contemporain de Josserand, fondateur de la Motte de ce nom à Perroy....peut-être son frère, puisque ce dernier, sgr de Beffes, choisit sa sépulture à la Charité en 1266, moyennant six livres de rentes sur la terre de Beffes. Mais la généalogie primitive de cette famille est mal connue.

Il aurait été Sous-Prieur de La Charité sous Guillaume de Pontoise, à qui il aurait donc naturellement succédé.



En Nivernais : « de sable à la bande d'argent »

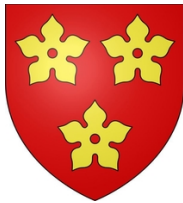
⁴⁵ Cartulaire – Charte X - 18 mars 1255 - Naples

⁴⁶ NDLR : Eudes de Bourgogne, comte de Nevers du chef de Mahaut de Bourbon son épouse (1230-1256 à Acre), fils du duc Hugues IV et de Yolande de Dreux...

25^{ÈME} PRIEUR : MILON (OU MILES) DE VERGY (1262)

« Milon de Vergy... à la mort de Jean en 1263, les religieux se réunirent en chapitre pour lui nommer un successeur ; ils jetèrent les yeux sur Milon de Vergy ; on obtint facilement de l'abbé de Cluny la confirmation de cette élection : l'élu était son frère. Ils appartenaient à l'illustre famille de Vergy. Il fit pendant son administration grand nombre d'acquisitions pour le monastère. »

Prieur de St-Martin-des-Champs (1261), puis de La Charité (1262), frère d'Yves de Vergy, dit « de Beaumont » abbé de Cluny⁴⁷ (*Fils de Hugues VI de Vergy, sgr de Beaumont-sur-Vingeanne, lui-même fils de Simon ; et d'Alix de Saint-Seine (ou de Marigny), selon le Dictionnaire de Courcelles*)



En Bourgogne : « de gueules à trois quintefeuilles d'or »



Reconstitution du château de Vergy (rasé au XVIIème siècle) (Société d'histoire de Vergy)

⁴⁷ Fondateur en 1266 du Collège de Cluny à Paris, près de la Sorbonne

26^{ÈME} PRIEUR : SIMON D'ARMENTIERES (1274)

« *Simon d'Armentières... Déjà nous avons vu un des prieurs de La Charité élevé à la dignité de cardinal; un autre devait être honoré de la même dignité. A la mort de Milon, en 1274, le sous-prieur et les religieux se réunirent en chapitre pour procéder à l'élection d'un nouveau prieur. Ils choisirent trois religieux qu'ils présentèrent à l'abbé de Cluny ; parmi eux se trouvait Simon d'Armentières ; l'abbé, qui connaissait son mérite, ne balança pas à le nommer prieur de La Charité.*

Simon était né au château d'Armentières. Pendant son administration il rendit de grands services au monastère, soit par les constructions importantes qu'il fit exécuter, soit par des dons dont il enrichit l'église.

Sa réputation parvint jusqu'au pape Célestin V, qui le créa cardinal du titre de Sainte-Balbine en 1294. Il assista à l'élection de Boniface VIII, qui fut élu sur la renonciation à la papauté de Célestin V. Il ne fut que deux ans cardinal, étant mort à Rome en 1296. »

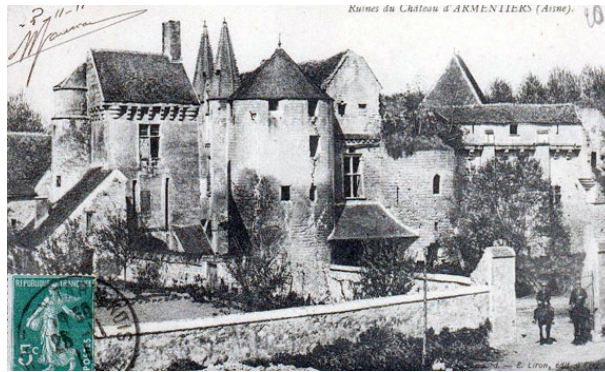
Simon d'Armentières, ou « Simon de La Charité » (mort après le 7 mai 1297 à Rome), issu de la famille de ce nom (Armentières-sur-Ourcq dans l'Aisne).



En Picardie : « de gueules à la croix potencée d'argent, cantonnée de quatre besants de même, au chef cousu d'azur, chargé de quatre pals d'or »

Moine bénédictin, il fut prieur de Coincy, chambrier de l'abbaye de Cluny et prieur de l'abbaye de La Charité en 1275.

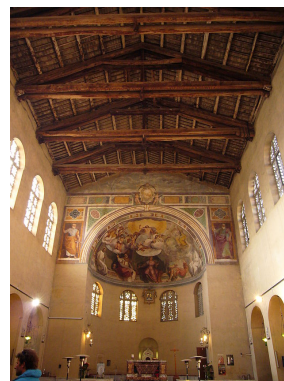
Le pape Célestin V le créa cardinal lors du consistoire du 18 septembre 1294, au titre de Sainte-Balbine, sur l'Aventin. Il participa au conclave de 1294 (élection de Boniface VIII).



Château d'Armentières (Armentières-sur-Ourcq, 02)



Notre-Dame de l'Assomption (Coigny, 02)



Santa-Balbina all'Aventino, Rome

27^{ÈME} PRIEUR : BERTRAND DE COLOMBIER (1294)

« Bertrand du Colombier... Nous allons rencontrer de nouvelles dispositions dans le mode d'élection des prieurs. Quand Simon d'Armentières fut créé cardinal, il dut se démettre de son prieuré de La Charité, ce qui eut lieu entre les mains de Guillaume d'Igié, abbé de Cluny, qui, de plein droit en pourvut Bertrand du Colombier. Ce mode occasionna un grand différend entre l'abbé et les religieux de La Charité, qui voulaient se maintenir en possession de présenter trois religieux à l'abbé pour qu'il en choisît un qui serait leur prieur. L'abbé, au contraire, s'était empressé de saisir l'occasion de se remettre en possession d'instituer les prieurs de La Charité, conformément aux privilèges qui lui avaient été accordés par les Souverains Pontifes et par les rois, privilèges tombés en désuétude par suite de la négligence de ses prédécesseurs.

Bertrand s'étant présenté à La Charité avec les provisions de l'abbé de Cluny, ne fut pas reconnu. Les parties se pourvurent au Pape. On ignore ce qui se passa, si les religieux furent condamnés ou s'il y eut accord avec Bertrand ; quoi qu'il en soit, le prieur promit que ce serait pour cette fois seulement, sans déroger à leurs privilèges, et il fut mis en possession en 1294.

L'année suivante, 1295, il y eut un orage avec grêle en telle abondance que tous les fruits de la terre furent entièrement perdus. Bertrand se vit dans la nécessité d'acheter quantité de blé et de vin pour la nourriture de ses religieux, des pauvres et des hôtes, à des prix considérables. Pour payer lesdites provisions, il fallut faire l'ouverture du trésor du couvent, scellé du sceau du cardinal Simon d'Armentières ; Bertrand en retira 70 marcs d'argent avec promesse de les rendre, ce qu'il fit en effet.

A la mort de Guillaume d'Igié, abbé de Cluny, qui eut lieu à Rome le 3 des calendes d'octobre 1295, le pape Boniface VIII écrivit au prieur et au couvent de Cluny pour leur donner avis de cette mort. Après avoir fait en peu de mots l'éloge du défunt, il leur ordonna de procéder à l'élection de son successeur, suivant la coutume. Les religieux se réunirent et, à l'unanimité, élurent Bertrand du Colombier; ils envoyèrent un courrier à Rome et un autre à La Charité pour faire connaître le résultat de l'élection. Le Pape s'empressa de confirmer le nouvel abbé. Bertrand, en effet, était aussi recommandable par sa science et sa vertu que par sa noblesse : il était fils de Bonet du Colombier et de Maguerone de Châtillon.

Aussitôt qu'il fut confirmé abbé de Cluny, il voulut éviter à l'avenir tout différend avec les religieux de La Charité, se rappelant ce qui avait eu lieu à l'occasion de son élection comme prieur. Il établit qu'à l'avenir les religieux de La Charité ne pourraient élire ni présenter en aucune manière leur prieur, mais que, le cas échéant, ils seraient tenus d'envoyer un religieux à Cluny pour en donner avis au grand-prieur, ou, en son absence, au prieur claustral, lequel convoquerait le chapitre où tous les religieux de ladite abbaye se trouveraient pour procéder à l'élection d'un nouveau prieur de La Charité par voie de compromis.

Ils devaient choisir quatre personnes capables, dont l'une au moins serait un religieux de La Charité, pour être, ces quatre personnes, présentées à l'abbé qui serait tenu d'instituer prieur une des quatre à son choix. Ce règlement est du mois de septembre 1296. Cet abbé eut l'honneur de recevoir dans son abbaye le pape Boniface VIII avec huit cardinaux pendant cinq jours. Il reçut aussi le roi et ses deux fils avec plusieurs princes et seigneurs de France et de Bourgogne, non compris un certain nombre de prélats. L'abbé Bertrand, pour empêcher qu'à l'avenir les religieux de La Charité ne se missent en possession de nommer leur prieur, voulut s'attribuer le droit d'instituer et de destituer le sous-prieur, afin d'y avoir toujours un religieux dont il serait assuré qu'il n'entreprendrait rien contre les droits de l'abbaye de Cluny; mais comme le prieur s'y opposait fortement, prétendant que ce droit lui appartenait et non pas à l'abbé qui, voyant qu'il n'obtiendrait jamais ce qu'il désirait, accorda au prieur le droit d'instituer et de destituer son sous-prieur, à condition toutefois qu'il serait choisi parmi les religieux de l'abbaye de Cluny, et qu'auparavant de s'immiscer dans les fonctions de sous-prieur il serait tenu de prêter serment de fidélité dans le chapitre de Cluny à l'abbé et à tout le couvent, ce qui fut consenti par le chapitre et les religieux de La Charité par la charte du jeudi avant Noël 1301. »

Prieur de La Charité, puis abbé de Cluny (1295-1308).

Selon l'Histoire chronologique : «son père s'appelait Bonet de Colombier et sa mère Marguerone de Chastillon, de l'illustre famille de ce nom ». Mais il y a une incohérence de dates et les sources disponibles ne permettent pas d'établir son ascendance exacte.

Il était sans doute issu de cette lignée du Vivarais, les « Maleton », famille ancienne d'Annonay, qui y détenait le château dit « Maleton (ou de Malatour), seigneurs de Colombier (Colombier-le-Cardinal, 07).



« d'azur à trois colombes d'argent »



Annonay : hôpital Ste-Marie, ancien château Maleton⁽⁴⁸⁾

⁴⁸ **Site Annonay** : les remparts de la ville s'appuyaient d'une part sur le château des Roussillon perché sur son inaccessible piton et de l'autre, sur un autre château ou plutôt une maison forte que l'on appelait le **château Maleton** et qui dominait la porte du même nom au

Cette même famille, connue sous le nom de « *Bertrand de Colombier* », a donné deux prélats célèbres.

Le **cardinal Pierre Bertrand de Colombier dit « le Jeune » (1299-1361)**, fit bâtir le château dit « *des Célestins* » à Colombier, qui fut un couvent. Il étudia à la Sorbonne et fut professeur à l'Université de Montpellier, Doyen de Saint-Quentin, Chanoine du Chapitre du Mans, Chanoine à Lyon et Autun. En 1335 il fut élu Evêque de Nevers et fut transféré au diocèse d'Arras en 1339.

Il fut créé Cardinal par le pape Clément VI lors du Consistoire du 19 mai 1344 et participa au Conclave de 1352 au cours duquel Innocent VI fut élu. Il fonda à Colombier le Couvent des Célestins. Il était le fils de Barthélémy de Colombier et de **Marguerite Bertrand**, et retint le nom et les armes de sa mère.



En Vivarais : « d'argent au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules 2 et 1 ; et de deux colombes d'argent sur le chevron » (Bertrand)⁴⁹

nord ouest de la ville médiévale. En 1633, ce château était déjà en ruines lorsqu'on établit à son emplacement un couvent de la congrégation des Religieuses de Notre-Dame.

⁴⁹ Manuscrit du Musée de Cluny, vers 1490 : dans la partie supérieure du feuillet figure l'écu du cardinal Pierre Bertrand du Colombier, fondateur et bienfaiteur du couvent des Célestins à Colombier-le-Cardinal dans le Vivarais ;

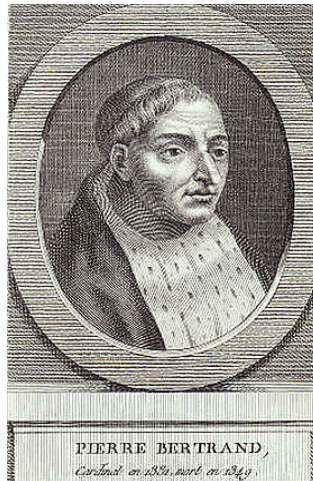
Le sceau, conservé aux AD 21 : Dans une niche gothique, abbé debout, de face, mitré, croisé, volute en dedans, et bénissant. GRA : DEI SVM : ID : QVOD S () M = Gracia Dei sum id quod sum.

Biographie inédite : in-8 15p. à Valence Imp. Marc Aurel



Colombier, ancienne tour du château, dans la cour du château des Célestins

Marguerite Bertrand avait un frère, **Pierre Bertrand dit « l'Ancien » (1280-1349)**, oncle du précédent donc, Chanoine du Puy (1292) Conseiller Clerc au Parlement de Paris, Evêque de Nevers (1323), d'Autun (1326) Archevêque de Bourges (1330) Légat Apostolique (1330) Cardinal de au titre de Saint Clément (1327).



28^{ÈME} PRIEUR : PIERRE DE BEAUJEU (1296) (V. 1275-1333)

« Pierre de Beaujeu... Bertrand, ayant été confirmé abbé de Cluny, s'empresse, conformément aux derniers règlements, de faire réunir le couvent, à l'effet de procéder à l'élection de quatre religieux capables de le remplacer à La Charité. Pierre de Beaujeu, l'un des quatre, fut choisi par l'abbé de Cluny et fut institué prieur. »

Il appartenait à l'illustre famille des seigneurs de Beaujeu ; il a laissé après lui une grande réputation de prudence et de fermeté. Pendant son administration il y eut beaucoup de donations faites en faveur du monastère. »

Moine de La Charité, il en devint Prieur.

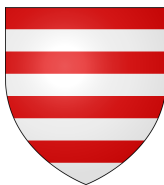
Son origine familiale est discutée, car il y eut plusieurs familles de ce nom.

Selon le Père Anselme, il aurait été le fils de **Humbert IV de Beaujeu** (+1202) et d'Agnès de Montpensier, mais les dates ne coïncident pas.



Certaines sources en font le **fils de Louis de Forez-Beaujeu** (+1295), lui-même fils cadet de Renaud Ier, cte de Forez, et d'Isabelle, dame héritière de Beaujeu ; et d'Eléonore de Savoie, ce qui est chronologiquement cohérent, mais non prouvé.

Pour d'autres il serait issu des **sires de Beaujeu-sur-Saône, en Franche-Comté**.



« Fascé de gueules et d'argent »



Donjon de Beaujeu-sur-Saône

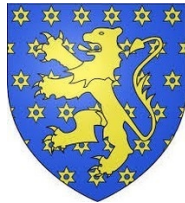
En fonction des dates : il pourrait dans ce cas être :

- un fils de Guillaume de Beaujeu, sgr de Seveux, et d'Alix de Faucogney, à qui les généalogistes donnent un fils Pierre, « Chevalier du Temple ou prêtre », sans plus de précisions.⁵⁰
- ou encore de Hugues III Rondet et Béatrix de Beaujeu-Seveux

D'autres enfin le disent issu des **sires de Beaujeu (Sens-Beaujeu, 18) en Berry**, une branche des grands sires de Sully, eux-mêmes issus des comtes de Blois (Champagne).

Dans ce cas, il pourrait être le fils d'Eudes III de Sully, sgr de Beaujeu et de Sancergues (1248-1289) ; et de Marguerite de Milly.

Mais il n'est pas mentionné par Th. Le Hôte dans sa somme sur « *les Comtes de Blois et de Champagne* ». Eudes aurait fondé en 1270 un anniversaire dans l'église de la Charité, mais son seul fils Pierre connu fut sgr d'Herry (18) et eut une descendance.



Lebeuf, dans son « *Histoire de La Charité* » rappelle que : « *Pierre de Beaujeu succéda à Bertrand de Colombiers à la fin de 1296. Il légua au Prieuré, en 1329, une vigne situé au Coupe-Gorge, près de St-Lazare, et en 1330 (13 avril) 60 sols de rente sur sa terre de*

⁵⁰ Références : J. Bertin, "Histoire généalogique de la Maison de Beaujeu-sur-Saône", Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de la Haute-Saône, Vesoul, 4ème série, n°1, 1902, p. 226

-Au Procès des Templiers, Il fait sa déposition, dit être âgé de 40 ans, avoir été reçu dans la chapelle de la commanderie de Salles, à l'octave de la Saint-Martin d'hiver, il y a environ neuf ans, par frère Richard de Betoncourt, chevalier, précepteur de la dite maison, en présence des frères Laurent de Beaune, d'un autre appelé de Bretenay et de Guy de Betoncourt

*Morteaque (mortua aqua) achetée de ses propres deniers, à charge de célébrer la fête de la Nativité, le jour de la Saint Jean-Baptiste. »*⁵¹

Il s'agit de la terre et du château d'Aiguemorte (Venesmes, 18). Cette donation pourrait accréditer l'origine berrichonne.



Château d'Aiguemorte (Venesmes, 18)

⁵¹ Cf. Cartulaire de La Charité

29^{ÈME} PRIEUR : JEAN DE(S) MASIERES (1334)

« *Jean des Masières... En 1333, à la mort de Pierre de Beaujeu, qui fut enterré à La Charité, les religieux députèrent deux profès à Cluny pour prévenir le grand-prieur. Celui-ci convoqua immédiatement le chapitre et assembla tous les religieux de l'abbaye pour procéder à l'élection des quatre candidats qui devaient être présentés à l'abbé. Le procès-verbal de l'élection, scellé des sceaux du couvent, fut adressé à Pierre de Chastellux, abbé de Cluny⁵², qui était alors à Paris. Parmi eux se trouvait le grand-prieur Jean des Masières ; ce fut sur lui que l'abbé fixa son choix ; mais comme l'absence de l'abbé devait se prolonger, le grand-prieur ne pouvait s'éloigner de Cluny ; Etienne de Mâcon fut chargé d'aller prendre possession du prieuré de La Charité et d'en administrer le temporel. Notre chroniqueur pense que le prieur n'a administré le monastère que par procureur, obligé par les circonstances de continuer ses fonctions à Cluny, où il mourut et fut enterré trois ans après son élection, c'est-à-dire en 1336. »*



« *D'argent au chevron de gueules, chargé de trois molettes d'éperon de sable* » (Bernot de Charant)

Grand prieur de Cluny, où il demeura, et prieur de La Charité pendant 2 ou 3 ans. Abbé de Moyenmoutier⁵³



Moyenmoutier (Vosges)

⁵² NDLR : Ensuite Evêque de Valence (1342-1350)

⁵³ Abbaye Saint-Hydulphe (Arch. de Trèves) de Moyenmoutier (Vosges)

30^{ÈME} PRIEUR : GUILLAUME DE POITIERS (1336)

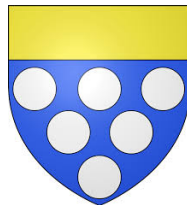
« Guillaume de Poitiers...lui succéda l'année même. Il était fils d'Aymard de Poitiers, comte de Valentinois, et de Sibylle de Bancio. Il avait conservé toutes les allures du grand seigneur, ce qui greva beaucoup son monastère ; en 1339, il était réduit à emprunter à la caisse du couvent une somme de 1,261 livres.

Après avoir été cinq ans prieur de La Charité, il fut fait évêque et duc de Langres. Malgré les revenus de sa nouvelle dignité, il se vit dans la nécessité de faire encore un emprunt aux religieux dont il s'était séparé ; en 1356, il leur emprunta 1,712 florins de Florence et leur donna, jusqu'à complet remboursement, la jouissance de la terre de Châtillon-sur-Serin, arrangement qui fut fait du consentement d'Adrien de La Roche, abbé de Cluny.

En 1364, il assista au sacre de Charles V, où il porta le sceptre en sa qualité de duc et pair. Il mourut à Langres le 6 septembre 1374. »

Moine de Cluny, Guillaume de Poitiers (1309-1374) fut prieur de **Pont-Saint-Esprit**⁵⁴, puis de La Charité de 1336 à 1342 ; Evêque-duc et pair de Langres de 1345 à sa mort.

Il appartenait à la grande famille des comtes de Valentinois et de Diois, qu'on disait issue d'une branche cadette des anciens ducs d'Aquitaine, comtes de Poitiers. Il était fils d'Aymar IV de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, et de Sybille de Baux (en Provence, et non de Bancio), et petit-neveu de Pierre de Beaujeu.



En Dauphiné : « d'azur à 6 besants d'argent, posés 3, 2 et 1, au chef d'or »

Il fit la guerre en 1353 dans l'armée du roi Jean. Accusé en 1354 d'avoir voulu livrer la ville de Langres aux anglais, il parvint à se faire absoudre.

Il eut plusieurs enfants étant religieux, qu'il fit légitimer étant devenu évêque, dont Guillaume de Poitiers dit le « Bâtard de Langres », d'où Jeanne, dame d'Estrepy X Philippe de Cervole, fils de « l'Archiprêtre » Arnaud de Cervole et de Jeanne de Chateauvillain.

⁵⁴ En 948 Gérard d'Uzès donne ses terres localisées à Saint Saturnin du Rhône à l'abbaye de Cluny qui vient d'être fondée (910) pour qu'elle y plante un petit monastère. Ce prieuré saint Pierre est la 7^e « fille » de l'abbaye mère de Cluny, il comporte 30 moines au XIII^e siècle. Le prieuré a disparu.

Son frère Henri fut évêque de Troyes, et son frère Othon, son successeur à La Charité, évêque de Verdun.



Eglise St-Pierre de Pont-Saint-Espirit



Cathédrale Saint-Mammès de Langres

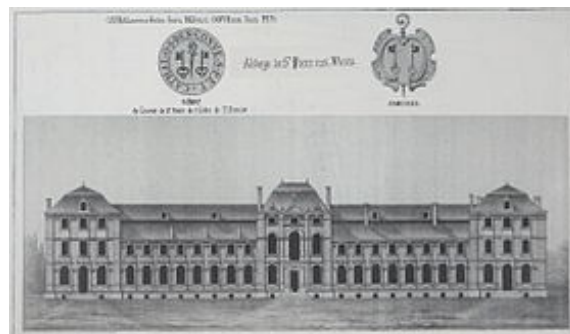
31^{ÈME} PRIEUR : OTHON DE POITIERS (1342)

« *Othon de Poitiers...* En 1342, Guillaume de Poitiers ayant été appelé au siège épiscopal de Langres, résigna le prieuré de La Charité en faveur de son frère Othon, qui était abbé de *Saint-Pierre de Chalon* et maître de rote⁵⁵ à Avignon sous le pape Clément VI.

En 1350 il fut nommé évêque de Verdun ; mais après avoir siégé un an, il résigna son évêché à Hugues de Bar et retourna à La Charité, où il mourut en 1352.

En 1343, il avait convoqué un chapitre général de tous les prieurés dépendants de La Charité. On y dressa des statuts importants. Il fut décidé que les visiteurs ne pourraient séjourner plus de deux jours dans les prieurés conventuels, et un seulement dans les couvents de moindre importance, lorsqu'ils y feraient la visite. Plusieurs prieurs, en effet, s'étaient plaint que les visiteurs et leur suite, souvent fort nombreuse, leur occasionnaient de grands frais par leurs visites prolongées. »

Frère du précédent...Abbé de St-Pierre de Chalons, Prieur de La Charité, puis évêque de Verdun (1349) ; il se retire 18 mois plus tard à la cour d'Avignon.



Abbaye St-Pierre-au-Monts de Chalons



Cathédrale N.-D. de Verdun

⁵⁵ NDLR : Rote : tribunal de l'Eglise

32^{ÈME} PRIEUR : PIERRE DU PUY- ITHIER (1350)

« Pierre du Puy-Icher...au départ pour Verdun d'Othon de Poitiers, fut nommé pour le remplacer ; il fut installé le 12 juin 1350, et prêta le serment accoutumé de défendre et conserver les droits, privilèges, libertés, juridictions et honneurs du prieuré.

Jusqu'ici l'histoire du monastère est en quelque sorte une histoire privée ; mais nous allons, à l'avenir, la voir se confondre avec les grands faits de l'histoire de France ; nous sommes forcés de l'aborder sous les rapports monastiques, civils et militaires.

La guerre entre les Armagnacs et les Bourguignons, les luttes religieuses, peut-être plus terribles encore, vont se confondre avec l'administration du prieuré, soit sous les prieurs réguliers, soit sous les commendataires. On comprend que notre récit va présenter un nouveau degré d'intérêt. Ne nous étonnons pas de lire dans notre chronique charitoise : « Ici commencent les malheurs de la ville et monastère de La Charité, affligé de toutes les manières, par sièges, prises, saccagements, famines, maladies, incendies, comme nous le remarquerons dans la suite. »

En 1328, à la mort de Charles V, troisième fils de Philippe-le-Bel, qui ne laissa point d'enfant mâle, la couronne de France fut réclamée simultanément par Edouard III, roi d'Angleterre, comme fils d'Isabelle, sœur de Charles, et par Philippe dit de Valois, lequel était frère de Philippe-le-Bel, et par conséquent oncle de Charles. La loi salique venait confirmer les droits de Philippe de Valois. Toutefois, Edouard ne renonçait pas à ses prétentions ; il méditait de porter la guerre en France, en engageant les Flamands à unir leurs armes aux siennes. Comme ces derniers avaient promis avec serment de ne jamais porter les armes contre le roi de France, ils conseillèrent à Edouard d'en prendre le titre, se croyant par ce subterfuge déliés de leurs engagements ; Edouard suivit ce conseil. Ce fut le commencement de cette guerre qui dura presque sans interruption un siècle entier, et qui faillit se terminer par l'anéantissement de la monarchie française.

En peu de temps les Anglais occupèrent les plus belles provinces de France. En 1356, Robert Knolles, capitaine anglais, qui tenait plusieurs places en Bretagne, courut les marches de Normandie, la Sologne et l'Auxerrois ; prit et saccagea la ville d'Auxerre, massacra et rançonna les habitants ; passa en Berry et en Auvergne, désolant tout le plat pays sans que personne s'opposât à ses brigandages. Ces rançonnements, surprises de villes et de châteaux, et toutes ces voleries qui étaient l'oppression du peuple et la désolation de tant de provinces, firent cesser le labourage et culture des champs, ce qui causa une telle cherté qu'il s'ensuivit une mortalité incroyable du même peuple.

Comme La Charité était une place considérable par sa position, le roi donna ordre de la fortifier ; le prieur s'empressa de répondre à ces ordres en faisant réparer aux frais du monastère les murailles, tours, portes, fossés et accès, réparations qui devaient profiter à la ville et au prieuré. Pierre du Puy-Icher fit fabriquer des chaînes de fer pour tendre dans les rues, donna le bois et les autres matériaux nécessaires pour l'exécution des travaux. Les habitants n'y contribuèrent en rien quoiqu'ils y lussent tenus ; le prieur voulut bien les en décharger. C'était en 1359.

Deux ans plus tard le roi Jean prit le monastère sous sa protection et ordonna à ses gens de le défendre contre toutes injures, violences, attaques, etc.

En 1363, une trêve eut lieu avec l'Angleterre, et la France avait un peu de répit. Cependant, comme les troupes n'étaient pas régulièrement payées, les soldats commettaient mille désordres, ils se répandaient dans tout le pays, rançonnant les villes et saccageant les villages. Les précautions prises pour mettre La Charité en état de défense n'empêchèrent pas les troupes de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, l'ennemi déclaré de la France, de s'en emparer. Les Navarrois, après avoir ruiné toute l'Auvergne, s'étaient approchés de la Loire au nombre de 3,000, et se rendirent maîtres de la ville où ils exercèrent toutes sortes de cruautés contre les habitants de tout âge et de tout sexe qui n'avaient pu s'échapper de leurs mains.

A leur approche les religieux, accompagnés de quelques-uns des principaux habitants, s'étaient retirés à Nevers. Le prieur, en pensant aux maux qui accablaient ceux qui étaient restés, entra en pourparlers avec les chefs des Navarrois, il fut convenu qu'on leur payerait 24,000 livres, somme énorme à cette époque ; ils s'engagèrent à cette condition de remettre en liberté les habitants qui avaient été arrêtés, de rendre la ville et de vider le pays. La procuration, passée à cet effet dans l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, était au nom de dom Jean, cellérier du monastère de La Charité, et de quelques habitants chargés d'emprunter la somme exigée. Ne pouvant se procurer cet argent, ils eurent recours au roi, qui leur donna une bonne partie de la somme, sans oublier de prendre hypothèque sur tous les biens du prieuré et sur ceux des habitants. Le remboursement devait avoir lieu à la Saint-Jean de la même année. Par ce moyen le prieur et ceux qui l'avaient accompagné rentrèrent dans leurs demeures ; ils purent aller et venir selon leur bon plaisir, et les colons des villages dépendants du monastère ou de la ville furent libres de se livrer à leurs travaux. Cependant les ennemis demeurèrent dans La Charité, où ils se fortifièrent, et, tout en respectant les propriétés des habitants, ils faisaient des sorties et n'épargnaient pas les contrées voisines.

Le moment arriva de rembourser la somme empruntée au roi Charles V ; mais les débiteurs ne savaient comment se procurer cette somme. Le prieur fut dans la nécessité d'aliéner des fonds de son prieuré jusqu'à concurrence du remboursement de la dette. Le roi avait fait cession de son droit à un seigneur nommé Le Bègue de Villaines.

Le prieur, Pierre du Puy-Icher, effrayé des charges qui pesaient sur lui et prévoyant que les guerres allaient recommencer, résolut de se procurer un peu de repos en permutant son prieuré de La Charité pour celui de Bonny avec Bernard du Puy-Cendrat. »

Prieur de La Charité, qu'il échangea en 1364 contre Bonny⁵⁶, avec Bernard du Puy-Cendras, sans doute son parent, mais cela reste à établir...

⁵⁶ Un prieuré clunisien dépendant de la Charité (sur Loire) s'implante à Bonny au début du XII^{ème}. La congrégation de la Charité étant gagnée par l'hérésie manichéenne qui soutenait l'égalité des hommes entre eux et l'obligation pour eux de se lier entre eux par de grands serments, elle se révolte contre Cluny et est matée par un bataillon envoyé par le Roi en 1212, les moines révoltés et absous sont déportés au prieuré de Bonny, qui est devenue une ville vers 1206, avec l'édification de ses premiers remparts. L'ancienne église priorale

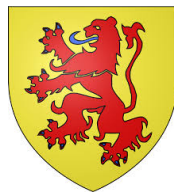
33^{ÈME} PRIEUR : BERNARD DU PUY- CENDRAS (1364)

« Bernard du Puy-Cendrat... prit possession le 6 juillet 1364. L'année suivante Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, frère du roi Charles V, après avoir exterminé quelques-unes des bandes de brigands qui ravageaient la Beauce, vint en Bourgogne où il mit à la raison un comte de Montbéliard, puis il vint faire le siège de La Charité ; la ville lui fut rendue par les capitaines Lasalle et Lartigue, qui l'occupaient depuis deux ans pour le roi de Navarre ; il les mit avec leurs troupes hors du royaume. Cependant une partie des habitants de La Charité s'étaient rendus coupables du crime de lèse-majesté et de félonie pendant les dernières guerres, soit pour avoir porté les armes contre le roi, soit pour avoir trafiqué avec les ennemis et leur avoir fourni armes, chevaux, munitions, etc. Le prieur Bernard demanda et obtint leur grâce; c'était en 1372.

*Cependant le roi exigea que la ville fût démantelée et les fortifications démolies ; il en exempta le monastère, qui avait toujours été fidèle ; il ordonna même de le fortifier, et permit aux habitants de s'en rapprocher et de bâtir auprès. Avant cette époque, le monastère et la ville étaient séparés. Le prieur Bernard s'occupa activement de faire réparer les désastres occasionnés par la guerre ; il s'empessa de faire labourer les terres et de retirer les fonds aliénés. On vint largement à son secours, car sous son administration il y eut grand nombre de donations et de fondations. Il y avait trente ans qu'il gouvernait le monastère de La Charité ; voyant ses forces épuisées par l'âge et par les travaux, il résigna à son neveu **Valentin du Puy**, qui était prieur de Rueil, et mourut peu de temps après, en 1394. »*

Moine de Cluny, Prieur de Bonny, puis de La Charité, qu'il a échangé avec Bonny en 1364

D'une famille originaire du Dauphiné, diocèse de Die : Le Puy-Boson (ou Peybouzou, Chatel-en-Trièves ou Cordéac, 38), puis venue en Languedoc à Cendras (Gard), sans doute par une alliance. Elle était ancienne et réputée issue de Boson de Provence.



En Dauphiné , puis en Languedoc : « d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur »

Saint-Pierre (XIIe), disparue et qui avait été construite avec et pour le prieuré ; elle était située à l'est de la ville, auprès des murs.

Il était fils de Pierre du Puy, sgr de Cendras (*lui-même fils de Guillaume, petit-fils de Ermengaud, premier installé en Languedoc par son alliance avec l'héritière de la tour de Cendras, Lucie du Puy ; et arrière-petit-fils d'Hugues, sgr de Montbrun et Reilhannette*)⁵⁷.

Valentin qui suit était son neveu.



Château de Montbrun-les-Bains et Reilhannette (Drôme prov.)



Château de la Tour - Cendras - Gard

⁵⁷ Voir le Dictionnaire généalogique de La Chesnaye-des-Bois

34^{ÈME} PRIEUR : VALENTIN DU PUY- CENDRAS (1394)

« Valentin du Puy... inaugura son administration par la déposition du cellérier, alléguant qu'il était en même temps prieur de Menetou-Rateau⁵⁸. Ce religieux, par la multiplicité de ses fonctions, annihilait l'autorité du prieur de La Charité. En effet, il administrait la justice dans la ville et dans tout son territoire, et il n'y avait pas d'autre juge que lui pour le civil ; il était aussi contrôleur des deniers communs, en sorte que la ville ne disposait d'aucun denier que par son ordre. En 1398, le prieur et les religieux accordèrent au comte de Nevers cent cinquante pieds de chênes à prendre dans la forêt de Bertrange, pour construire les halles de la ville de Nevers, à condition toutefois que ce serait sans tirer à conséquence, et sans que le comte pût prendre aucun droit sur ladite forêt. Ces halles avaient été abandonnées aux religieux, mais le comte devait, le cas échéant, fournir les bois nécessaires à leur reconstruction ou aux réparations.

En 1410, le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, par ordre du roi, se transporta à La Charité pour visiter les réparations à faire aux portes, murailles et fossés ; il ordonna que ces travaux seraient exécutés sans délai aux frais de la ville, qui emprunta à cet effet une somme de 300 livres au monastère.

Pendant ces temps si agités bien des abus s'étaient glissés dans le monastère sous le rapport de la discipline ; Valentin voulut y remédier; il fit revoir les anciens statuts et les compléta par de nouveaux. Il y avait ce qu'on appelait des compagnons d'ordre au nombre de quatre, qui gouvernaient le cloître chacun sa semaine; il obligea l'hebdomadaire à loger et à coucher au dortoir, et à en faire la visite pendant la nuit, et le repos du jour nommé la méridienne.

Tous les officiers avaient leur logement à part. Il ordonna que la cuisine fût fermée pendant la réfection des religieux, et que la clef serait alors entre les mains de celui qui gouvernait le cloître, afin d'empêcher les séculiers d'y pénétrer.

A la suite de l'assassinat de Louis, duc d'Orléans, par Jean, duc de Bourgogne et comte de Nevers, ce dernier fut assassiné à son tour par ordre du Dauphin, qui fut depuis roi sous le nom de Charles VII. Ces crimes politiques furent loin de favoriser la paix. Philippe, duc de Bourgogne, qui avait succédé à son père, se déclara l'ennemi du Dauphin et se rangea du côté des Anglais. Ce prince était à la tête d'une puissante armée qui ravageait le pays.

Pendant ces troubles, la ville de La Charité tenait pour le duc de Bourgogne, qui y plaça une forte garnison, car il connaissait l'importance de cette place, à cause du passage de la Loire. Il y établit pour gouverneur le trop fameux Perrinet Grasset, qui devint la terreur des religieux. Après avoir pillé le monastère, d'où il enleva les vases sacrés, les reliquaires précieux, les bijoux, les ornements et tout ce qui avait quelque valeur, il en vint à outrager les religieux et à les maltraiter. Plusieurs d'entre eux avaient voulu s'opposer au pillage ; ils furent impitoyablement massacrés par les soldats indisciplinés du gouverneur ; d'autres furent retenus prisonniers. Perrinet Grasset s'empara aussi du château et de la maison-fort de

⁵⁸ NDLR : Menetou-Ratel (18)

Dompierre qui appartenait au prieur de La Charité; il y fit transporter tout le butin dont il avait dépouillé le monastère.

Le prieur eut recours au concile de Constance, qui se tenait alors, espérant arrêter le gouverneur et ses gens. Les Pères du concile commirent l'abbé de Saint-Sulpice et le prieur de Saint-Ursin de Bourges, auxquels ils adjoignirent le doyen de Moyen-Moûtier, pour déclarer Perrinet Grasset et ses complices excommuniés, ce qui eut lieu ; mais ces hommes, habitués à ne rien respecter, ne tinrent aucun compte de ces censures. C'était en 1419.

Valentin du Puy mourut à La Charité après avoir gouverné avec sagesse son monastère pendant vingt-six ans ; le chagrin que lui avait occasionné le pillage de sa maison avança ses jours. »

Neveu du précédent ; fils de Seguin du Puy (1328-1403), sgr de Valgagues (St-Martin de Valgagues, 30) et de la Tour, marié le 11 jan 1353 à Uzès, à Douce de Saint-Maximin de Masmolène (elle-même fille de Raymond, sgr de St-Maximin)



Ruines et chapelle de Masmolène (30)



Prieuré N.-D. de Menetou-Ratel (18)59

⁵⁹ Ce prieuré dépendait de l'abbaye bénédictine de la Charité-sur-Loire et était sous le vocable de Notre Dame ; il est attesté en 1194 lors d'une convention passée entre Eudes de

34^{ÈME} B PRIEUR : GUILLAUME DE BOISVAIR⁶⁰

Ces deux prieurs ne son pas évoqués par Mgr Crosnier...

Prieur de Saint-Blaise de Rozier (1409-1412)⁶¹



« coupé d'or et de gueules à un arbre de sinople brochant. » (Bernot de Charant)



Prieuré St-Blaise de Rozier

Sully et l'abbaye de la Charité : l'agrandissement du chœur de l'église de Menetou-Ratel au 13^e siècle est vraisemblablement lié à l'installation des religieux dans ce prieuré. De l'état initial de l'édifice subsistent, exception faite du gros œuvre vraisemblablement d'origine, deux grandes arcades murées, traces probables d'un porche d'entrée et une baie murée à l'étage du bâtiment contigu, à l'origine sans doute distinct : l'ensemble date du 13^e siècle. Après la guerre de Cent Ans, à la fin du 15^e siècle, le prieuré est entièrement réaménagé.

⁶⁰ Boisvair à Pouilly-les-Feurs, en Forez

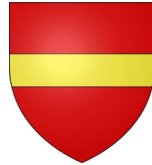
⁶¹ Prieuré de clunisiens placé sous le vocable de St Blaise, et situé dans le bourg de la commune de Rozier-Côtes-d'Aurec. Le prieuré est mentionné en 1261 pour la 1^{ère} fois. Il avait sans doute été fondé, bien auparavant, par les seigneurs de St Bonnet, car en 1287 ils y possédaient une partie de la juridiction et leur tombeau familial. En 1630, il est réuni à la chartreuse de Lyon. Eglise construite probablement dans la 1^{ère} moitié du XII^{ème} siècle.

Au XIV^e siècle, le prieuré est très peu documenté. Au début du siècle suivant, Guillaume de Boisvair, prieur de Rozier de 1409 à 1412, obtient par un acte du 17 décembre 1409 l'autorisation de Louis II de Bourbon, comte de Forez, de fortifier le bourg et de contraindre les habitants à monter la garde (de La Mure 1860-1897, t. II, p. 98).

35^{ÈME} PRIEUR : GUY IER DE NOURRY (+1421)

Existence révélée par une Charte ; Licencié en Droit canon, Prieur de Souvigny, St-Martin-des-Champs (1417, nommé par Robert, abbé de Cluny)⁶²

(Peut-être le fils de Pierre de Nourry, sgr de Vandenesse, Chambellan, Lieutenant général du duc de Bourbon, et de X2 Jeanne Isabeau de Montboissier)



« de gueules à la fasce d'or »



Souvigny

⁶² Source : Gallia Christiana

36^{ÈME} PRIEUR : JEHAN DE VINZELLES (1420)

« *Jean de Vinzelle... appartenait à une ancienne famille du Mâconnais qui descendait, dit-on, des anciens comtes de Mâcon. Il eut beaucoup à souffrir, ayant vu plusieurs fois la ville de La Charité assiégée, prise et reprise, tantôt par un parti, tantôt par un autre.*

En 1421, le Dauphin s'avança vers la Loire, à la tête de 20,000 hommes, et vint mettre le siège devant La Charité ; il s'empara de cette place et en chassa Perrinet Grasset, qui se retira au château de Dompierre, d'où il faisait des sorties pour rançonner les habitants du voisinage, pillant et brûlant les lieux où on ne voulait pas s'exécuter de bon gré. Cependant, grâce à l'intervention de Bonne d'Artois, comtesse de Nevers, Grasset sortit cette année même de Dompierre. Après s'être rendu maître de La Charité, le Dauphin alla mettre le siège devant Cosne, où assiégeants et assiégés firent des prodiges de valeur. Comme les Cosnois voyaient qu'ils ne pouvaient tenir plus longtemps, ils capitulèrent et promirent de livrer la place si, à un jour marqué, ils n'étaient pas secourus, et ils donnèrent des otages. Philippe, duc de Bourgogne, averti à temps, rassembla des troupes et marcha sur Cosne dans le dessein de livrer bataille ; mais le Dauphin leva le siège et revint à La Charité pour y passer la Loire et se retirer à Bourges.

La place ne demeura que dix-huit mois au pouvoir du Dauphin, car, en 1422, la ville fut de nouveau assiégée et prise par Perrinet Grasset la veille de Noël. Les religieux, qui redoutaient un nouveau pillage, déterminèrent cet aventurier à prêter serment devant toute la communauté de respecter les droits du monastère, ce qui eut lieu entre les mains de dom Pierre Leduc, sous-prieur, le prieur étant alors absent.

La même année Charles VI mourut, et le Dauphin se fit proclamer roi sous le nom de Charles VII dans toutes les villes qui lui étaient soumises. Plusieurs fois il tenta de reprendre La Charité, mais sans succès. On sait qu'en 1429 la pucelle d'Orléans, qui s'était présentée devant cette place, fut obligée de se retirer, Perrinet y faisant une vigilante et sûre garde, l'ayant fait fortifier d'un fort château ou donjon au-dessus du Champ-Baratté, aux dépens toutefois des religieux, alléguant que c'était pour la défense du prieuré plutôt que pour celle de la ville.

Il demeura maître de cette place jusqu'en 1440. En 1442, le 4 juillet, le feu ayant pris dans une maison, par un vent très-violent, la plus grande partie de la ville fut réduite en cendres. Pour ne pas entraver la marche des événements, nous avons cru devoir suspendre la suite des prieurs.

Revenons à Jean de Vinzelles, que les auteurs de la Gallia christiana nomment de Vinrelle. Nous avons vu qu'il avait déjà occupé des postes importants ; il jouissait en effet d'une réputation de science et de vertu bien méritée. Docteur en théologie et recteur du collège de Paris, il fut délégué en 1423 au concile de Constance par Robert, abbé de Cluny. Peut-être manquait-il d'énergie dans les circonstances difficiles. Fatigué des bruits continuels de guerre et se voyant chaque jour dans de nouvelles alarmes, il résolut de quitter La Charité pour se retirer à Joigny, au diocèse de Sens ; c'était en 1426. »

Docteur en théologie, Prieur de Sauxillanges (1409), Procureur de l'Ordre de Cluny (1411), il prêcha au Concile de Constance (1435), Prieur de Celse (au diocèse de Metz ?), chargé par l'abbé de Cluny, avec Archambaud de Villars, de visiter les monastères d'Allemagne, Prieur de La Charité⁶³ (1420), imposé par le pape Martin V comme abbé de Luxeuil (1424) nomination en échec, abbé de Tournus (1425), abbé de Saint-Claude⁶⁴ (détruite) (1431).



Concile de Constance (les erreurs de Jean Hus)

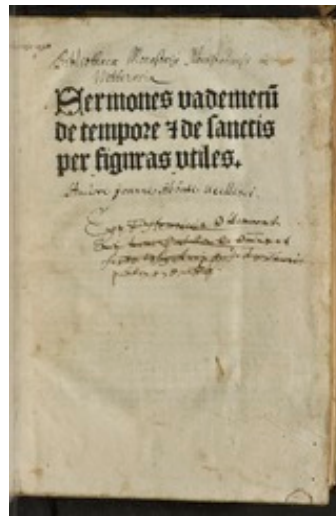
Il était issu d'une famille de ce nom du Mâconnais (Vinzelles, 71).

⁶³ **André Bossuat.** Une clause du traité d'Arras : Philippe le Bon et l'abbaye de Luxeuil (un traité de paréage conclu par l'abbé de Luxeuil avec le comte de Champagne Thibaut V : l'abbé cédait au comte la moitié de ses revenus en tailles, revenus des eaux et forêts, etc. Le comte, en retour, protégerait l'abbaye. Cette charte, fondamentale pour le temporel de l'abbaye, fut attaquée au xv siècle par Jean de Vinzelles, prieur de La Charité-sur-Loire. D'où procès porté devant le Parlement de Paris. Au traité d'Arras, 1435, les plénipotentiaires français abandonnèrent au roi d'Angleterre Henri VI la garde du temporel de l'abbaye. Depuis lors, Luxeuil suivit les vicissitudes de la Franche-Comté).

⁶⁴ **Annales de la Société d'émulation de l'Ain, 1898** - 1431 : « A cette époque, la mitre abbatiale (NDLR : de Saint-Claude) était portée par Jean de Vinzelles, homme ardent et d'un caractère opiniâtre qui défendait avec énergie les immunités de son abbaye, refusant de se soumettre aux visites de l'archevêque de Lyon, Amédée de Talaru, et s'abstenant de se rendre aux synodes convoqués par ce prélat. »



Château de Vinzelles



« *Sermones vademecum de tempore et de sanctis* » (Prüss, 1488)



Sauxillanges (03) et Saint-Philibert de Tournus (71)

37^{ÈME} PRIEUR : THIBAUT DOUET (1426)

« *Thibault Douet... succéda à Jean de Vinzelles. On ne trouve rien de remarquable pendant son administration ; en 1439, il renonça au prieuré de La Charité ; on ignore ce qu'il devint ensuite.* »



« d'argent à la bande crénelée de gueules » (Bernot de Charant)

Il fut « Aumônier de Cluny »⁶⁵ puis Procureur, Prieur de La Charité (1426-1439), cité à plusieurs reprises à ce titre dans l'Inventaire des manuscrits de la BN par L. Delisle (1884, Fonds de Cluny, p. 297) ; Prieur de Saint-Racho près Autun⁶⁶ (1439-1449)⁶⁷, Prieur de Joigny⁶⁸ (1440).

« Théobald Douet », envoyé comme Vicaire général en Angleterre et Ecosse par Eudes de La Perrière, abbé de Cluny⁶⁹, il visita notamment Bermondsey (1440)



Bermondsey priory (County Surrey, East London), aj. détruit

⁶⁵ Histoire gén. et partic. de Bourgogne, par Dom Urbain Plancher

⁶⁶ Ou de Saint-Racho-les-Autun, aux portes de la ville, construit sur les ruines d'un temple païen ; Racho, évêque d'Autun au VII^{ème} siècle.

⁶⁷ Thibault Douhet, source : Mémoires de la Société Eduenne, 1881

⁶⁸ Lettres de l'évêque d'Auxerre contenant concession d'indulgences à ceux qui assisteront à une messe fondée dans l'église de Mailly-Château, par Frère Thibaut Douet, prieur de Joigny (1453).

⁶⁹ Source : Annales de l'Académie de Mâcon, 1925

38ÈME PRIEUR : JEAN CHAMBELLAN (1439)

« Jean Chambellan...était originaire de Bourges. Ce fut de son temps qu'eut lieu la soumission de La Charité au roi. Charles VII avait mis le siège devant cette ville, il contraignit Perrinet Grasset à la lui remettre par composition. Jusqu'en 1440, il avait toujours refusé de la rendre, quoique par le traité de paix conclu avec le duc de Bourgogne il fût dit que cette place demeurerait au roi ; Grasset prétendait s'y maintenir en vertu de la convention faite avec les religieux qui l'avaient nommé capitaine pour sa vie. »

Prieur de Joigny, au diocèse de Sens, puis Prieur de La Charité.

Fils d'Etienne Chambellan⁷⁰, vcte du Perron (St-Eloi-de-Gy, au N. de Bourges), bourgeois de Bourges (lui-même fils de David et Marguerite de Clamecy, dame de la Tour) ; et de Jeanne de Chantelle (elle-même fille d'André, sgr de Coulons et de la Jullerie à Bourges, vcte du Perron)



Son frère Regnault, prieur de Bonny (église St-Pierre, du XIIème siècle, disparue...)

⁷⁰**La Thaumassière** : Dictionnaire historique, généalogique et héraldique des Anciennes Familles du Berry : « *Chambellan, seigneurs de la Tour-de-Clamecy, la Garenne, Chanlelon, Milandre, la Chabotière, la Vevre, le Génetoy, paroisse de Soulangy, le May, le Fougeray, la Gauchère, la Roche-d'Avisi, etc...* ; barons de Varembourg ; vicomtes du Perron. Famille des plus considérables de Bourges connue en Berry dès 1325. Elle a fourni à cette ville un grand nombre de maires et échevins depuis 1442 jusqu'en 1594, un lieutenant général au bailliage de Berry en 1443 qui devint conseiller au grand Conseil en 1461, deux prévôts de Bourges, dont l'un Etienne Chambellan, sieur de Millandres et de la Chabotière, fut pannetier du roi Louis XI. Cette famille a encore donné un maître d'hôtel du duc de Berry, un échanson de Charlotte de Savoie et deux conseillers au Parlement. Alliances : De Clameey, Pellorde, de Bar, de Cambrai, Sathenat, Gassault, de Merolles, de Refuge, du Ban, de Perelle, Fradet, Maréchal, Àlligret, de Saint-Père, de Village, des Ijourdiers, Esterlin, Gibieuf, Lallemand, Prévost de Saint-Cyr, Sardé, de la Loë, de l'Hôpital, de Francières, Bouet, Régnier, Bigot. Parti d'or et d'azur, à la bande de gueules brochant sur le tout. Cimier : Une tête d'autruche. Supports : Deux hommes armés de pied en cap, alias, deux licornes. »

39^{ÈME} PRIEUR : PHILIBERT DE MARAFFIN (1470), DERNIER PRIEUR RÉGULIER

« *Philibert de Maraffin... En 1470, le prieur Chambellan mourut à La Charité après une administration de trente-un ans, pendant laquelle il se fit remarquer par l'habileté et la sagesse de son gouvernement, tant au spirituel qu'au temporel.*

Il eut pour successeur Philibert de Maraffin fils d'un gentilhomme des environs, qui était seigneur de Garchy et de Vieux-Moulin. Il était en même temps abbé de Maubec, au diocèse de Bourges. Il n'a pas laissé une grande réputation de régularité.

Cette même année 1470, le roi. Louis XI donna des ordres aux prieur, religieux, bourgeois et habitants de La Charité, pour faire les réparations des fortifications de la ville et du château, les autorisant, pour subvenir aux frais, de faire la levée des aides et impôts sur toutes les marchandises qui descendaient la Loire. En 1482, Pierre de Fontenay, évêque de Nevers, voulant entreprendre la visite des prieurés dépendant de La Charité situés dans son diocèse, le prieur de Maraffin y mit opposition et se pourvut en cour de Rome ; il obtint un bref par lequel défense fut faite à l'évêque de visiter lesdits prieurés et de violer les droits, privilèges et immunités accordés à tout l'ordre de Cluny. Philibert de Maraffin mourut à La Charité en 1486. »

Licencié en décret, conseiller du roi, abbé de St-Pierre de Méobecq (1470), prieur de La Charité⁷¹ (fils de Louis, sgr de Notz, conseiller et chambellan, et de Peronnelle de Liniers, d'une famille chevaleresque du Poitou)



En Touraine puis en Nivernais : « de gueules à la bande d'or, chargée en chef d'un croissant de sable, accompagnée de six étoiles du second émail »

Son frère aîné Guillaume fut avant lui abbé de Méobecq, et ensuite évêque-comte et pair de Noyon⁷² ; il a détenu un manuscrit conservé à la BNF (73).

⁷¹ **Marolles** p. 102 : 5 juin 1470, Mainlevée du temporel de La Charité par Jean, cte de Nevers, comme ayant la garde dudit prieuré, ayant appris l'élection de Frère Philibert de Maraffin ; la sud. Election ayant été faite par le doyen, le sous-prieur et le couvent de la Charité, confirmée par l'abbé de Cluny...

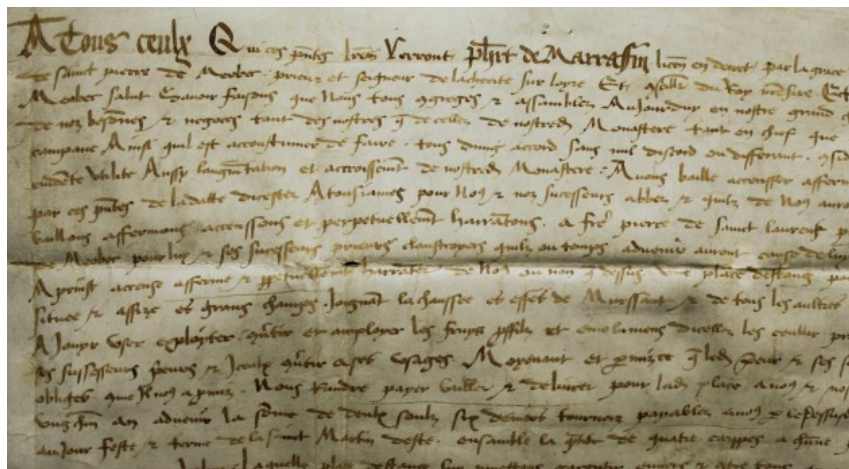
⁷² Source : « Histoire des abbayes royales de Méobecq et de St-Cyran » in Revue du Centre (1957)

Guillaume de Marafin, premier connu des seigneurs de Vieux-Moulin – **voir cette notice** -, Garchy, Le Puisac et Narcy en Pie, par son mariage avec Eugénie de Blaisy, et aïeul des chefs huguenots Jean, Antoine et François de Marafin, était sans doute son frère.

Le prieur fut peut-être à l'origine de l'implantation de la famille en Donziais, sur des terres au contact des biens du Prieuré.



Abbatiale St-Pierre de Méobecq (36) – armes Marafin peintes (XVème)



Manuscrit original de Méobecq (1482) ⁷⁴

⁷³ BNF, Cote : Ms. Latin 3354 – « Petrus Suberti, Liber de cultu vineae Domini ». Fin du XV^e. Ce ms. a appartenu à Guillaume Marafin, évêque de Noyon, 1473-1501, dont les armes (de gueules à la bande d'or accompagnée de six étoiles d'or à cinq rais) se détachent sur la bande inférieure de l'encadrement du f. 2 ; cf. Ch. Samaran et R. Marichal, Catal. des mss. en écriture latine, II, 533.

⁷⁴ AD 36 : 1er août 1482. Accense par l'abbé Philibert de Marafin et le couvent de Méobecq, lors de leur chapitre général, de l'emplacement d'un étang aux Grands Champs près la chaussée « ès effes de Murssant », au prieur claustral, Pierre de Saint-Laurent, moyennant 2 s. 6 d. de cens annuel payable à la Saint Martin d'été et 4 carpes à chaque pêche.



Château de Vieux-Moulin (Vielmanay, 58)

PRIEURS COMMENDATAIRES

39^{ÈME} PRIEUR : CHARLES II DE BOURBON (1433-1488)

« *Charles de Bourbon... Il fut le premier commendataire du monastère; aussi ne prend-il que la qualité d'administrateur. Il était évêque de Clermont, administrateur de l'archevêché de Lyon ; créé cardinal-prêtre par le pape Sixte IV, il fut envoyé légat à Avignon. On ne sait de quelle manière il obtint le prieuré de La Charité. Il mourut à Lyon le 13 septembre 1488.* »



Charles II de Bourbon, par Jean Hey (Maître de Moulins) et sur le vitrail des ducs de Bourbon, à la cathédrale de Moulins

Premier prieur commendataire de La Charité (1486) ; duc de Bourbon et d'Auvergne, évêque de Clermont, archevêque de Lyon, Cardinal, légat du pape et conseiller principal des rois Louis XI et Charles VIII ; abbé de Saint-Vaast (Arras) de Saint-Austremoine (Issoire), prieur de Souvigny et de Saint-Pourçain, abbé de l'Isle-Barbe.

Deuxième fils de Charles I^{er} de Bourbon (1401-1456) et d'Agnès de Bourgogne (1407-1476). Son frère aîné Jean II hérite du titre de duc de Bourbon et son frère puîné Pierre, seigneur de Beaujeu, épouse en 1474 Anne, la fille de Louis XI.

À la mort de l'archevêque Amédée de Talaru, les chanoines du chapitre cathédral tentent d'imposer au pape et au roi de France leur candidat : Jean de Bourbon. Mais le pape

Eugène IV tarde à envoyer la confirmation et Jean renonce de lui-même au poste en proposant Charles de Bourbon son neveu. Le chapitre l'élit alors le 6 juin 1444 à l'âge de 11 ans. Mais le pape casse l'élection, au mépris de la pragmatique sanction, et impose Geoffroy de Vassali, alors archevêque de Vienne. Ce dernier ne prend jamais possession de l'archevêché. En effet, la famille de Bourbon négocie avec lui et il renonce à son titre en octobre 1445. Le roi et le pape acceptent alors la candidature de Charles de Bourbon.

L'archevêché est administré pendant sa minorité par Jean Rollin, évêque d'Autun, de 1446 à 1447, puis par Jean Du Gué, évêque d'Orléans, de 1447 à 1449, et Jean de Bourbon, évêque du Puy, de 1449 à 1466. Ce dernier mandataire s'appuie pour la gestion du diocèse sur l'abbé de Belleville, Étienne de la Chassagne, qui est évêque *in partibus*.

En 1461, à l'avènement de Louis XI, il est fait abbé de **Saint-Vaast, à Arras, et de saint-Austremoine, à Issoire.**



Abbaye Saint-Vaast d'Arras - Saint Austremoine (Issoire)

Avant tout homme de cour, Charles de Bourbon reste toute sa vie un proche du roi, à la fois diplomate et conseiller. La multiplication des bénéfices, son poids politique important et son mécénat montrent qu'il n'appartient plus tout à fait au Moyen Âge, mais déjà en partie à la Renaissance.

Après le conflit de la ligue du Bien public, Louis XI l'envoie en 1466 auprès du pape Paul II, en tant qu'ambassadeur, avec Thibaud de Luxembourg.

En 1468, Charles de Bourbon est à Péronne pour négocier la libération du roi auprès de Charles le Téméraire. Il est en effet, un parent de ce dernier par sa mère. L'année suivante, le 7 janvier 1469, il signe une lettre patente royale en tant que son conseiller, au Montilz-lès-Tours, son principal château près de Tours. En 1470, il suit Louis XI à Liège et l'année suivante, il baptise son quatrième fils Charles et en est le parrain. Cette même année, il est fait prieur de Souvigny et de **Saint-Pourçain.**



Saint-Pourçain

Lors de la préparation de la clôture définitive de la guerre de Cent Ans en 1475, l'archevêque est à l'abbaye de la Victoire près de Senlis pendant la négociation avec Édouard IV d'Angleterre et François II de Bretagne. Avec le roi et son frère aîné Jean II de Bourbon, il arrive à Picquigny le 29 août pour le traité de Picquigny. Le 16 octobre, il signe ensuite dans l'abbaye une lettre patente royale pour rétablir la paix avec le duc François II de Bretagne.



Edouard VII - François II - Louis XI – Picquigny (1475)

De 1472 à 1476, il exerce également la charge de légat du pape à Avignon. Il n'y arrive cependant que le 23 novembre 1473. Le 23 mai 1474, le pape Sixte IV nomme son neveu Giuliano della Rovere en tant qu'évêque d'Avignon, puis deux ans plus tard, légat. Cela provoque un conflit entre Louis XI et le pape, dégénérant à Avignon même entre l'armée royale et les troupes pontificales. Finalement, le 15 juin 1476, afin de résoudre cette difficulté, Louis XI accueille Giuliano della Rovere à Lyon, et Charles II de Bourbon accepte de perdre la légation. C'est la raison pour laquelle, en 1476, il devient administrateur de l'évêché de Clermont et est créé cardinal par le pape Sixte IV.

Le 8 janvier 1476 encore, il signe quatre lettres patentes dont une lettre concernant la liberté de l'Église gallicane, au château de Plessis-du-Parc-lèz-Tour.

Il semble qu'après avoir quitté Avignon, il suit de nouveau les itinéraires de Louis XI. En effet, le cardinal était présent auprès du roi au cité d'Arras le 18 mars 1477, lors de la campagne faisant suite à la mort de Charles le Téméraire. En 1480, il est fait abbé de l'Île Barbe.



Monastère de L'Isle-Barbe (Lyon)

Après le décès de Louis XI, il participe au conseil du nouveau roi Charles VIII. Le 27 décembre 1483, il signe au château d'Amboise une lettre patente royale, à la tête du conseil. Il est en 1486, **premier prieur commendataire du prieuré Notre-Dame de La Charité-sur-Loire**.

Duc de Bourbon et d'Auvergne à la mort de son frère le 1^{er} avril 1488, il se trouve opposé à son frère Pierre, dont les prétentions au titre sont soutenues par son épouse Anne, alors régente de France.

Il renonce à peine au duché qu'il décède le 13 septembre 1488. Il meurt en laissant une fille naturelle, Isabelle, mariée à Gilbert de Chantelot, seigneur de La Chaise (Monétay-sur-Allier), et décédée en 1497.

40^{ÈME} PRIEUR : ANTOINE DE LA ROCHE (1490)

« *Antoine de Roche... avait été grand-prieur de Cluny ; il fut nommé à La Charité par Charles d'Amboise, abbé de Cluny, en 1490. L'année suivante, il eut à lutter contre le comte de Nevers qui, voulant lever des contributions dans son comté, avait imposé de grosses sommes sur les habitants des bourgs dépendant de La Charité ; Antoine se pourvut auprès du roi Charles VIII, qui arrêta les prétentions du comte. En 1498, Louis XII prit en sa garde et protection le monastère et ses dépendances. En 1499 eut lieu un contrat qui doit trouver ici sa place ; il s'agit d'une donation importante faite dans des conditions exceptionnelles.*

Demoiselle Catherine de Tenon était une riche propriétaire de Saint-Maurice-les-Saint-Saulge, au diocèse de Nevers. Elle abandonna au monastère de La Charité tous ses biens, « à la condition que les moines fourniraient à elle et à son père, Louis de Tenon, chaque jour, pendant leur vie, la pitance ou prébende d'un religieux, savoir : deux pintes de vin, deux pains de réfectoire et trois œufs; et les jours où les religieux auraient du poisson, des tartes et omelettes, lesdits Tenon en auraient aussi leur portion. On voit que nos bénédictins ne mangeaient pas encore de chair, si ce n'est dans l'infirmerie. Le chroniqueur fait observer qu'ils avaient de quinze jours en quinze jours à l'infirmerie chacun leur tour, et y mangeaient de la viande. Quant aux donateurs, ils paraissent s'être soumis à une abstinence continuelle.

En 1503, le jour de la Fête-Dieu, le feu prit à une maison de la rue qui conduit à l'église Saint-Jacques ; toute la rue et les maisons voisines furent entièrement brûlées ; le vent ayant porté les flammes jusqu'à ladite église, le clocher fut incendié et les cloches fondues. Cette même année mourut dom Antoine de Roche. »

Grand-prieur de Cluny, prieur de Morteau, religieux profès du monastère de Vaux, docteur et célèbre professeur de droit canonique à l'université de Dole, fondateur en 1491 du collège Saint Jérôme à Dole. Quelque temps avant sa mort il résigna le prieuré de la Charité au profit de Jean de la Magdeleine.

Son origine familiale n'a pas été établie.



« *de gueules au chevron d'or, chargé en pointe d'une coquille de sable, accompagnée en pointe d'une étoile du second émail* »



Prieuré clunisien de Vaux-sur-Poligny (39)



Eglise priorale de Morteau (39)



Dôle, collège St-Jérôme (1490)

41^{ÈME} PRIEUR, JEAN DE LA MADELAINE (1504-1537)

(PRIEUR RÉGULIER)

« Jean de La Madelaine... succéda à Antoine de Roche. Comme lui grand-prieur de Cluny, il garda son prieuré avec celui de La Charité. Il fut institué par l'abbé Jacques d'Amboise. Il était de l'illustre famille de La Madelaine ; docteur en l'un et l'autre droit, savant, zélé pour faire observer la discipline, on n'aurait à lui reprocher que la multiplicité des bénéfices qu'il possédait s'il n'en eût pas largement usé pour le bien. Il était, en effet, abbé de Saint-Rigaud, grand-prieur de Cluny, prieur de La Charité, de Charlieu et de la Madelaine de Charolles. Il employait tous ses revenus à l'amélioration de ces maison ; il fonda même la collégiale de Saint-Nizier de Charolles, avec douze chanoines. Il fit reconstruire le clocher du chœur de La Charité qu'on nommait la Bertrange, probablement parce qu'on employa dans ce travail le bois pris dans la forêt de Bertrange, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Ce fut à lui qu'on fut redevable du pavillon du logis prieural, des infirmeries et de l'aumônerie située dans la rue du Pont, pour y loger les pauvres prêtres, les religieux mendiants et les écoliers passants ; il avait encore fait refaire à neuf les halles, qui avaient été incendiées dans le désastre de 1503, et exécuter d'autres travaux importants. En 1505, la foudre tomba sur le grand clocher de pierre de l'église du monastère y lequel fut réduit au plus triste état. Le prieur s'empessa de le rétablir et fit mettre plusieurs reliques dans la pierre du couronnement de la flèche, avec une inscription commémorative.

Geoffroy d'Amboise, abbé de Cluny, étant décédé en 1518, les religieux élurent pour le remplacer Jean de La Madelaine, mais il ne prit pas possession, le roi François Ier ayant fait valoir son droit d'élection. Les religieux, réunis de nouveau, élurent celui que le roi leur avait recommandé ; c'était dom Âymard de Boisy, abbé de Saint-Denis en France et évêque d'Alby.

Le 31 juillet 1524, vers les neuf heures du soir, le feu prit dans la ville et dura jusqu'au lendemain à dix heures du matin ; soixante-neuf maisons étaient devenues la proie des flammes, ainsi que les halles, que Jean de La Madelaine voulut encore faire rétablir après ce sinistre. Le même prieur, en 1533, ayant fait édifier en entier le logis appelé l'infirmerie, avec une belle chapelle, le lavatoire et le lieu où sont les cendres bénites, au-dessous de ladite chapelle, il en fit don au couvent.

Etant tombé malade en 1537 et sentant bien qu'il ne se relèverait pas, il était poursuivi par la pensée que son prieuré pourrait bien tomber après lui entre les mains des commendataires, ce qu'il redoutait par-dessus tout. Convaincu que c'était la ruine de la discipline religieuse, il conçut le projet de se choisir un successeur ; il jeta les yeux sur dom Hugues, son neveu, prieur de Saint-Marcel de Chalon. Il était mu, non par un sentiment de népotisme, mais parce qu'il le considérait comme un religieux modèle; il résigna donc en sa faveur ; mais il mourut le 17 avril de la même année, dans les sentiments de la piété la plus vive, avant que sa résignation fut acceptée en cour de Rome. Quelques moments avant de rendre le dernier soupir il s'écria : « domiis antiqua et nobilis venient canes qui le corrodent ad ossa et medullas usque et cutem tantum relinquunt....antique et noble maison, viendra un moment où des chiens te rongeront jusqu'aux os, jusqu'à la moelle ; ils ne te laisseront que la peau. »

Ces paroles prophétiques pouvaient s'appliquer soit aux hérétiques qui, plus tard, ont dévasté le monastère, soit aux commendataires qui, pour la plupart, ne pensaient qu'à s'engraisser des biens de l'Eglise, sans se préoccuper des besoins des religieux et des réparations des bâtiments.

Jean de La Madelaine étant mort à La Charité, y fut enterré avec grande solennité. Son corps repose entre les deux piliers placés au côté droit du grand autel, vis-à-vis la chapelle dédiée autrefois à saint Martin. »

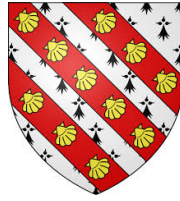
Jean de la Magdeleine (mort le 17 avril 1537 à La Charité-sur-Loire) fut abbé élu de Cluny en 1518. Auparavant il avait été prieur de La Charité (1504), abbé de Saint-Rigaud (1507), prieur de Charlieu et de Charolles.

Il était fils de Jean, sgr du Banchet et du Deniset, lui-même fils de Girard, Bailli de Beaujolais et Jeanne de Rabutin ; et d'Enarde du Rousset.⁷⁵ (son neveu Girard, sgr de Courcelles, Coulanges et Châteauneuf, Bailli du Charolais, fils de son frère Edouard, fut le premier sgr de Ragny par son mariage avec Claudine Damas).



Château de la Magdeleine ou du Banchet (Chateauneuf, 71)

⁷⁵ Source : « *Le château d'Uxelles et ses seigneurs* » par Jeanton et Martin (Picard, 1909)



En Bourgogne : « Ecartelé au 1 d'hermine à 3 bandes de gueules, chargées de 9 coquilles d'or, 2, 5 et 2 »

Dès 1504 il avait été prieur de La Charité-sur-Loire, puis en 1507 abbé de Saint-Rigaud, et il devint encore, à une date imprécise, Grand-Prieur de l'abbaye de Cluny et prieur de Charlieu et de Charolles. Son élection obtenue à l'unanimité moins une voix, est parfaitement canonique, toutefois elle va à l'encontre de la volonté du roi François Ier, qui s'appuyant sur le concordat de Bologne, obtient du pape Léon X qu'elle soit cassée et qui impose comme nouvel abbé Aymar Gouffier de Boisy, déjà abbé de Saint-Denis en succession de son frère depuis l'année précédente et futur évêque d'Albi, ce qui provoque une longue controverse.



Ruines de l'abbaye de Saint-Rigaud



Prieuré Saint-Fortunat de Charlieu

En 1518, Jean de la Magdeleine laisse l'abbaye de Saint-Rigaud et le prieuré clunisien de Charlieu à son neveu Jean de la Magdeleine, et se retire définitivement en 1528 dans son prieuré de La Charité, où il meurt le 17 avril 1537.

42^{ÈME} PRIEUR : ROBERT « LE BON » DE LENONCOURT (1538)

« Robert, cardinal de Lenongourt... fut le second commendataire de La Charité. Aussitôt après la mort de Jean de La Madelaine, les religieux députèrent à Cluny, afin qu'on pût procéder à l'élection de son successeur, suivant le mode que nous avons indiqué. On ignore si l'élection eut lieu, ou si le cardinal Jean de Lorraine, abbé de Cluny, pourvut de plein droit. Il est constant que dom Jacques d'Epinau, prieur de Saint- Martin-des-Champs, qui devint plus tard archevêque de Bourges, fut nommé prieur de La Charité par l'abbé de Cluny. Il ne jouit pas de ce bénéfice, car il résigna aussitôt en faveur du cardinal Robert de Lenoncourt, soit qu'il y eût un arrangement à cet effet entre le cardinal de Lorraine et Jacques d'Epinau, soit que le roi eût agi en faveur de Robert, qui était puissant en cour.

Quoi qu'il en soit, Robert, cardinal de Lenoncourt, prit possession du prieuré sur la résignation en sa faveur de dom Jacques d'Epinau, qui fut confirmée en cour de Rome ; ce fut le commencement de la décadence du monastère et de l'accomplissement des paroles prophétiques de Jean de La Madelaine : domus antiqua et nobilis ...

Le cardinal commença par faire séparation de mense, car auparavant les religieux vivaient en communauté avec le prieur ; le cellérier était chargé de régir tout le temporel. Ce mode d'administration n'empêchait pas les religieux de jouir séparément du revenu de ce qu'on nommait le petit couvent pour leurs menues nécessités.

C'est à tort que plusieurs historiens comptent Antoine de Roche et Jean de La Madelaine au nombre des prieurs commendataires. Ils ont succédé au cardinal de Bourbon, mais non pour la commande.

*Le commendataire alla plus loin, il bouleversa tout le personnel, et de soixante religieux qu'ils étaient il les réduisit à trente ; il réduisit également leurs menses à une certaine quantité de blé et de vin et à une somme d'argent fort modique. Il ne craignit pas d'entamer les propriétés du monastère ; ne se contentant pas de vendre à son profit les coupes d'arbres de **la Bertrange**, il aliéna en 1544, d'une seule fois, 160 arpents de cette magnifique forêt, à titre de cens et de rentes. A l'occasion de cette vente, on a prétendu « que le jugement universel devait se tenir dans cette forêt, parce que le cardinal avait laissé assez de troncs ou fausses billes pour y asseoir les ressuscitants ».*

Puisque nous avons parlé de la séparation de mense faite par le cardinal de Lenoncourt, nous devons exposer le compromis dressé avec les religieux à cette occasion, ne serait-ce que pour donner une idée de ces sortes d'arrangements, si éloignés de nos mœurs actuelles. Les religieux dans le principe repoussèrent toute proposition, mais le cardinal finit par les gagner. Il fut convenu qu'il jouirait de tous les revenus du prieuré, à l'exception de celui du petit couvent et des offices claustraux, moyennant quoi il s'obligea, tant pour lui que pour ses successeurs prieurs, de payer les prébendes à soixante religieux (ce qu'il n'exécuta pas néanmoins, car, comme nous l'avons dit, il les réduisit à trente), à raison de trois sétiers de froment et quatre poinçons de vin pour chaque religieux, et, outre cela, huit poinçons de vin pour les officiers, un tonneau de vinaigre, un tonneau de verjus, deux cents chariots de bois, cinquante fagots rendus conduits au monastère, douze minots de sel, huit pourceaux valant

huit écus pièce. Il s'obligea aussi de nourrir tous les religieux la veille et le jour de toutes les fêtes portant vigiles, plus dix écus le jour de l'Assomption de Notre-Dame pour le festin, et la somme de cinq cents livres, payable moitié à Noël et moitié à la Saint-Jean-Baptiste ; la prébende et les gages du cuisinier, la prébende des Rogations pour les officiers pendant les trois jours, la double prébende du sous-prieur et du premier compagnon d'ordre, celle du bedeau toutes les fois qu'il assisterait à l'office, la prébende du vicaire de Sainte-Croix comme à un religieux, et les gages et la prébende du chirurgien.

En 1555, le prieuré fut taxé à la somme de 19000 écus pour subvenir à l'entretien des armées du roi contre les hérétiques.

Déjà nous avons pu nous étonner des incendies multipliés qui ont dévasté le monastère et la ville de La Charité ; mais ces désastres ne sont rien quand on les compare à celui du 31 juillet 1559. Le feu prit dans le dortoir des novices et gagna la toiture, qui fut bientôt consumée. La violence du vent porta les flammes par tout le monastère, et, dans une seule nuit, ces magnifiques bâtiments furent réduits en cendres ; il ne resta que le grand réfectoire, le logis prieural, les grandes hôtelleries et l'infirmerie, qui furent préservés de l'incendie.

La stupeur était générale et on ne pensait même pas à apporter remède au mal. « On remarqua, dit notre chroniqueur, que pendant que le monastère était tout en feu, les huguenots de la ville vinrent dans le cloître chanter les psaumes de Marot, témoignant une joie extraordinaire, comme si c'eût été une chose préméditée, ce qui fit croire à plusieurs qu'ils étaient les auteurs de l'incendie ; mais bientôt leur joie fut changée en tristesse, quand ils virent leurs maisons embrasées et consumées, au nombre de deux cents. Hæc initia fuere malorum hujus montuterii et urhis Ce sont les paroles de dom Noël Coquille, qui a fait un fidèle rapport de cet incendie, comme témoin oculaire. Dom Philippe Pennet, docteur en théologie, était sous-prieur alors, lequel a été justement blâmé de ce qu'il n'y avait aucun prêtre qui logeât au dortoir, chacun ayant chambre et logis à part ; on ne put apporter les secours qu'on eût donnés, si tous les religieux eussent couché dans le même endroit. Le cardinal de Lenoncourt était alors à Rome en ambassade .»

Nous ferons remarquer que c'est la première fois qu'il est fait mention dans notre manuscrit de la présence des protestants à La Charité ; comme on peut en juger, leur attitude n'était pas rassurante ; nous les verrons plus tard manifester la même hostilité et faire peu de cas de la foi jurée. Au mois de janvier suivant, dom Christophe Coquille, grand-prieur de Cluny, accompagné des dignitaires de l'ordre, se transporta à La Charité pour se rendre compte des désastres et dresser procès-verbal de l'état des lieux. Il fut constaté « que la grande église était entièrement brûlée avec le clocher du chœur et l'église Saint-Laurent, que les cloches avaient été fondues que la charpente du dortoir et des cloîtres et toutes les cellules des religieux avaient été entièrement consumées par le feu, comme aussi le logis des officiers et les petits cloîtres, la cuisine et le chauffoir commun ; qu'il ne restait que les seules murailles qui, petit à petit, tombaient et se réduisaient en poussière; le pavé même et les autels étaient brisés...Les visiteurs ordonnèrent que le nombre des religieux serait réduit à quarante jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par l'abbé de Cluny. Le cardinal à son retour de Rome le réduisit à trente, et enfin le cardinal Philippe de Lenoncourt, son neveu, le réduisit à dix-huit ».

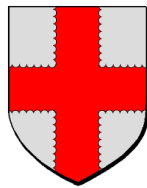
A son arrivée, le commendataire donna des ordres pour faire réparer une partie de l'église, afin qu'on pût y célébrer les saints offices; il fit d'abord recouvrir la chapelle Verte ou du

Nom-de-Jésu, dans laquelle on célébra le service divin jusqu'à ce qu'on eût disposé une partie du cloître qui servit longtemps d'église.

Les religieux y avaient rapporté les reliques et ornements qu'ils avaient pu sauver de l'incendie ; ils espéraient n'avoir pas d'autres malheurs à redouter. Hélas ! ce n'était que le commencement: Hœc initia malorum...

Voyant son prieuré dans un état si misérable, le cardinal résolut de s'en défaire ; il le résigna à son neveu, Philippe de Lenoncourt ; puis, en 1561, il se retira à Auxerre, dont il était évêque, et mourut à Régennes en 1564. Selon le vœu consigné par lui dans son testament, son corps fut transporté à La Charité et déposé dans un caveau au milieu du chœur de l'église du monastère ; il n'y demeura pas longtemps, car d'après les mémoires de dom Le Goût, lorsque les Allemands prirent la ville, en 1569, ils fouillèrent jusque dans les tombeaux. Celui du cardinal fut violé comme les autres ; ils l'en retirèrent, lui mirent une corde au cou et le traînèrent à la Loire, qui lui servit de tombeau. Le moine qui a consigné ces détails ne paraît pas avoir une haute estime de cet illustre commendataire ; on en peut juger par les réflexions dont il les accompagne : « Juste jugement de Dieu ! Ce grand cardinal, qui avait été si puissant, qui possédait tant de bénéfices, qui avait été employé en des charges si relevées, qui avait été si considéré de quatre de nos rois : François Ier, Henri II, François II et Charles IX , après sa mort Dieu permit qu'on lui ôtât sa sépulture, qu'on le mit hors du lieu saint et qu'on lui donnât un fleuve pour tombeau. »

Ce commendataire fut d'abord évêque de Metz et cardinal du titre de Saint-Ânastase, puis évêque de Châlons en Champagne, prieur de La Charité, évêque d'Auxerre, cardinal-prêtre du titre de Saint-Apollinaire par le pape Paul III en sa sixième promotion, et enfin cardinal-évêque du titre de Sainte-Sabine. Il avait été envoyé ambassadeur à Rome pour la France et assista à l'élection de Jules III. Il a possédé en commende les archevêchés d'Arles et de Toulouse, avec quantité d'abbayes et de prieurés. Après tout cela il a fallu aller rendre compte à Dieu ».



En Lorraine : « d'argent à la croix engrêlée de gueules »

« Pendant la vacance du siège, les gens du roi voulurent introduire le droit de régale dans l'Église d'Auxerre qui en avait été affranchie par Philippe-Auguste ; mais un arrêt du parlement du 24 novembre 1554, réprima leurs prétentions.

Après quelques incertitudes, l'évêché d'Auxerre fut définitivement ajouté, le 30 octobre 1556, aux nombreux bénéfices que possédait déjà le cardinal de Lenoncourt.

Ce prélat, issu de l'une des quatre grandes familles de Lorraine, était le second fils de Thiéri de Lenoncourt, seigneur de Vignory, et de Jeanne de Ville-sur-Ilion.

Il avait été nommé évêque de Châlons le 10 mai 1535, avait abdicé ce siège le 30 mai 1550, était devenu cardinal du titre de Sainte-Cécile le 20 décembre 1538, et évêque de Metz en 1551. Il ne contribua pas peu à faire passer cette ville sous la domination française, et fut fait archevêque d'Embrun le 23 mars 1556.

L'année précédente, il s'était trouvé au conclave qui, le 25 mai, donna la tiare à Paul IV.

Il prit possession du siège d'Auxerre par procureur le 15 mars 1557. Peu d'actes prouvent sa résidence dans sa nouvelle ville épiscopale : presque tous sont datés de Régennes, de La Charité-sur-Loire ou de Paris. Son administration eut lieu par trois vicaires généraux, Gaspard Damy, prêtre de Châlons, Etienne Deschamps et Jean de Longueil, chanoine de la collégiale de Gien.

Le 22 avril de la même année 1557, il chargea Jean de Lenoncourt, son neveu, de le représenter aux États de Bourgogne, et au mois d'octobre, il donna la même commission à Bérenger Bérault.

Vers 1559, il fit un voyage à Rome, et y résigna, le 7 février 1560, l'évêché d'Auxerre à son neveu, Philippe de Lenoncourt, évêque de Châlons-sur-Marne, qui, en attendant ses bulles, remplit les fonctions de vicaire général, conféra par une ordonnance du 18 juin 1559, une prébende dans la cathédrale et visita, le 14 juillet, l'abbaye de Crisenon.

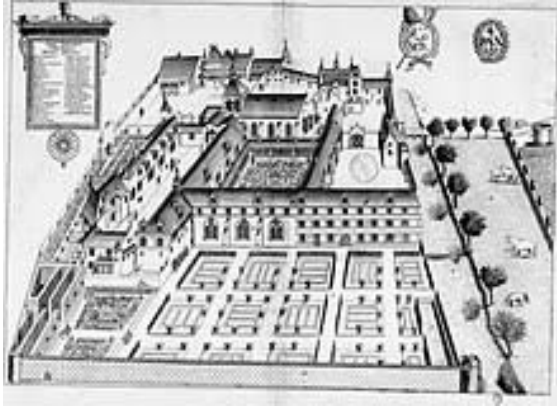
Robert de Lenoncourt fut nommé archevêque d'Arles le 7 février 1560. Le pape lui permit motu proprio, pour mieux soutenir sa qualité de cardinal et celle d'archevêque d'Arles, de recevoir le revenu des terres de Régennes, de Varzy et de Cosne, outre les abbayes et les prieures qu'il avait et dix mille livres de pension sur l'évêché de Metz.

Il avait aliéné un grand nombre de biens dépendant du prieuré de La Charité, et fait couper la forêt de Bertrange, qui était de haute futaie; cette dernière circonstance donna l'occasion de dire que le jugement universel aurait lieu dans cette forêt, parce que le cardinal y avait laissé assez de troncs ou fausses billes pour y asseoir les ressuscitant.

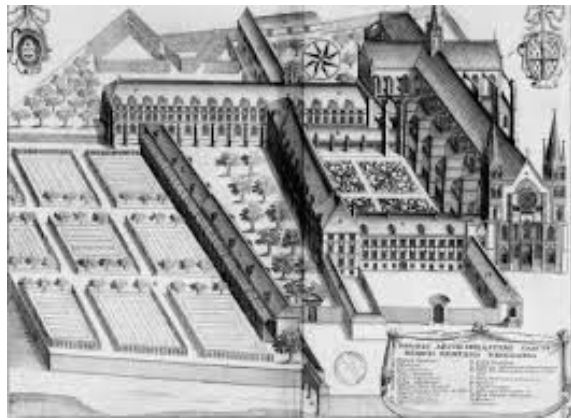
Robert, alors évêque de Sabine, mourut au château de Régennes le 4 février 1561 et fut inhumé dans son prieuré de La Charité-sur-Loire. Son tombeau fut détruit par les calvinistes et ses ossements jetés dans la Loire, en 1569.

Il avait été abbé de Cormery, de Saint-Remi de Reims, de Barbeau, de Saint-Martial de Limoges, de Ville-Longue, prieur de Sainte-Marguerite, et de plusieurs autres lieux. Le produit de tous ces bénéfices l'occupa beaucoup plus que ses fonctions épiscopales. »

(Source : Histoire des évêques d'Auxerre)



Abbaye St-Paul de Cormery (37)



Saint Rémi de Reims



Abbaye de Barbeau (77, près Melun)



St-Martial de Limoges (détruite)



Ville-Longue (11)



Eglise Notre-Dame (Elincourt, Oise), ancien prieuré clunisien Ste-Marguerite



Rome - Basilique Sainte-Sabine

43^{ÈME} PRIEUR : PHILIPPE DE LENONCOURT (1564)

« Philippe de Lénoncourt... était déjà conseiller d'Etat et évêque de Châlons-sur-Marne ; il devint plus tard, après la mort de son oncle, évêque d'Auxerre, archevêque de Reims et cardinal-prêtre du titre de Saint-Onufre, prieur d'Ancre⁷⁶ et de La Charité, abbé d'Epervay, Rebais, etc.

Il prit possession du prieuré de La Charité par procureur en 1561, sur la résignation de son oncle. L'administration de Philippe commençait dans de tristes circonstances. En 1560 la guerre était allumée par tout le royaume entre le roi et les princes ligués et hérétiques. Les habitants de La Charité, espérant sauver leur ville du pillage et des insultes des gens de guerre, élurent pour gouverneurs deux gentilshommes du Berry, savoir le sieur de La Porte, seigneur d'Issertieux, et le sieur des Deux-Lions. Il est à croire qu'on avait voulu, pour le bien de la paix, choisir des hommes qui nageaient entre deux eaux. Lebeuf dit « Quoi qu'il en soit, protestants et catholiques se promirent réciproquement de contribuer à maintenir la ville en paix et concorde dans la liberté de conscience :».

Ils choisirent un des habitants de la ville, nommé Etienne Le Jay, pour aller assurer le roi de leur obéissance et soumission, et le prier d'agréer sa nomination qui avait été faite de ces deux gouverneurs. Souvent on s'est plaint de représailles exercées dans certaines circonstances par des catholiques, il s'est même rencontré des historiens, élevés dans nos principes, qui n'ont pas craint d'exagérer les faits et de charger leurs frères en religion ; il leur eût cependant été facile de se convaincre qu'habituellement l'erreur marche de front avec la mauvaise foi.

Au lieu d'aller trouver le roi, comme il en avait la mission, Le Jay se rendit auprès du seigneur de Mouchy-Saint-Phalle, qui était du parti des hérétiques, et offrit de lui livrer la ville. Mouchy, qui aurait dû agir avec le traître comme il le méritait, accepta sa proposition avec d'autant plus d'empressement qu'il comprenait toute l'importance de la place; il donna à Le Jay ses instructions pour qu'il préparât le coup de main avec les hérétiques de la ville, et lui, à la tête de sa compagnie de gens d'armes, il se présenta devant La Charité un dimanche matin, vers les dix heures, pendant que les catholiques étaient à l'office, et s'en rendit maître

Les catholiques furent atterrés par cette conduite si déloyale ; ils virent trop tard qu'ils n'auraient pas dû s'en rapporter si facilement aux promesses et aux serments des sectaires. Cependant Mouchy, après s'être fait déclarer gouverneur de La Charité, feignit de vouloir maintenir la paix ; il fit publier à son de trompe par tous les carrefours, au nom des princes ligués, défense à toute personne, de quelque qualité ou condition qu'elle puisse être, d'entrer dans les églises à dessein d'y voler, piller ou briser les autels et les images, sous peine de mort. « Ce n'était que dissimulation pour abuser les catholiques ; la trompette n'eut pas plutôt cessé de sonner que les hérétiques, tant habitants que soldats, entrèrent en tumulte dans les églises et dans le monastère avec de grands cris, les pillèrent et les profanèrent, brisèrent les images, renversèrent les autels et enlevèrent tous les ornements et vases sacrés, avec tous les meubles et ustensiles du monastère, à l'exception de quelques vases, reliquaires et autre argenterie que les religieux avaient retirés et resserrés en un lieu secret quelques jours auparavant. »

⁷⁶ Ancien nom d'Albert (Somme)

Malheureusement Mouchy fut informé des précautions qui avaient été prises ; il eut recours à une nouvelle dissimulation. Feignant de désapprouver la conduite de ses soldats et des hérétiques de la ville, il se rendit au monastère accompagné du juge de La Charité, huguenot comme lui. Il promit aux religieux de punir les coupables et de faire rendre tout ce qui avait été enlevé ; puis il les engagea à faire un inventaire de ce qui restait, ajoutant que si à son insu les soldats venaient à s'en emparer, il lui serait plus facile de faire tout restituer.

Ne pouvant croire à tant de mauvaise foi, les religieux tombèrent dans le piège. Notre chroniqueur nous donne un état des objets inventoriés : « Une image de saint Jean d'argent doré, cinq reliquaires d'argent, deux calices argent avec leurs patènes, une croix couverte d'argent doré, une custode d'argent avec chaînette, deux croix couvertes de lames d'argent, un candélabre de cuivre doré émaillé, une petite châsse couverte d'argent doré, un petit coffre de cuivre doré émaillé, un bras de cuivre doré, une autre châsse ronde de cuivre doré, cinq grandes pièces de tapisserie de haute lisse. »

Toutes ces richesses n'étaient rien si on les compare à ce qui avait été pillé quelques jours auparavant : six calices d'or massif, une croix d'or enrichie de deux pierres précieuses estimées cinq cents écus d'or la pièce, au rapport de dom Le Goût ; un bénitier d'argent tenant un seau d'eau, etc.

Mouchy laissa à la garde de D. Noël Coquille et de Geoffroy Le Mesnyer, receveur du prieuré, le reste d'argenterie qu'il avait inventorié, craignant de passer pour un fourbe.

L'importance de La Charité mettait la ville et le monastère dans des alarmes continuelles. C'était un changement de maître au moment où on y pensait le moins. En 1561, le sieur de La Fayette, lieutenant du roi en Nivernais, à la tête de 500 chevaux et de 1,500 hommes de pied, vint mettre le siège devant La Charité et s'en empara le troisième jour. Comme il n'avait pas oublié le pillage des églises qui avait eu lieu l'année précédente, maître de la place, il autorisa ses soldats à mettre au pillage les maisons des protestants.

La Fayette se retira ensuite à Nevers avec sa troupe, laissant pour gouverneur de La Charité le sieur Lingendes, habile et expérimenté capitaine ; mais celui-ci, ayant reçu l'ordre de se rendre à l'armée du roi, se fit remplacer par un gentilhomme du pays nommé Lachenaut, qui s'acquitta avec indolence de ses fonctions. Les hérétiques, plus vigilants, profitèrent de l'occasion pour se rendre maîtres de la place, ce qui fut la cause de nouveaux désastres pour le monastère.

Nous avons exposé aussi brièvement que possible la première série des guerres de religion à La Charité, évitant les détails étrangers à l'histoire du prieuré ; nous continuerons à suivre la même marche.

Le duc de Guise avait mis le siège devant Bourges, ville alors occupée par les princes ligués ; il ne tarda pas à s'en rendre maître, mais il laissa à la garnison le droit de sortir avec armes et bagages. Cette troupe se dirigea vers la Loire, qu'elle traversa au-dessous de La Charité, pour marcher sur Entrains, dont elle s'empara. C'est là qu'elle apprit combien était négligée la garde faite à La Charité par Lachenaut ; on conçut donc le projet d'aller surprendre cette place, et on se mit à entretenir des intelligences secrètes avec les huguenots de la ville.

Dubois de Méville, à la tête de 50 chevaux et de 100 arquebusiers, se mit en route et n'eut pas de peine à pénétrer dans La Charité, qu'il livra au pillage, ainsi que le monastère, d'où on enleva le reste de l'argenterie qui avait été inventoriée par Mouchy. On était au mois de mars 1562 ; n'écoulant que leur fureur et leur haine contre les catholiques, les soldats massacrèrent dix bourgeois et six prêtres.

Huit jours après, le sieur de Chevenon conçut le projet de reprendre La Charité. Il assembla la noblesse du pays avec 3,000 hommes et 500 chevaux et vint l'assiéger ; comme il n'avait pas de canon, il fut obligé de lever le siège, ce qui rendit les huguenots maîtres de la ville et du monastère. Ils en chassèrent les religieux, au nombre de trente, avec les novices et les enfants de chœur.

Un an plus tard, le 18 mars 1563, la paix fut conclue entre le roi et les princes ligués, et signée à Orléans. L'un des articles portait que le château et la ville de La Charité seraient rendus au roi, avec la faculté d'y établir un gouverneur et d'y entretenir garnison.

Il paraît que cet article ne fut pas mis immédiatement à exécution, car ce ne fut qu'en 1565, après son mariage avec Henriette de Clèves, que Louis de Gonzague, duc de Nevers, reçut mission à cet effet ; mais quand il se présenta avec sa compagnie d'ordonnance, l'entrée lui fut refusée par les hérétiques, qui occupaient les portes. Le duc eut une entrevue avec le sieur Le Mesnyer, lieutenant de la justice et excellent catholique, auquel il fit connaître les ordres du roi. Le lieutenant lui fit savoir que lui et tous les catholiques désiraient se soumettre à Charles IX, mais que les protestants étaient en majorité et faisaient opposition. Cependant, il lui proposa de faire réunir la bourgeoisie pour lui soumettre les ordres du roi, que les protestants ne manqueraient pas de se rendre à l'assemblée, et que les gens du duc, profitant de la circonstance, entreraient en ville les uns après les autres, sous prétexte d'acheter des provisions, et que quand ils seraient en nombre suffisant ils s'empareraient de la porte de La Marche ; c'est ce qui eut lieu en effet ; en même temps les catholiques se rendirent maîtres du château.

Louis de Gonzague entra donc ; mais les protestants, sortant tumultueusement de l'assemblée, voulurent faire résistance ; leurs efforts furent impuissants ; vingt d'entre eux restèrent sur le carreau, les autres se virent forcés de se rendre et leurs maisons furent mises au pillage.

Profitant du traité de paix de 1563, le prieur commendataire s'occupa à faire recouvrir une partie de l'église du monastère ; les religieux étaient venus s'y fixer, et Cluny travaillait à rétablir la discipline, si fortement ébranlée par les troubles qui désolaient la France. Dans le chapitre général de 1565, on voulut remédier à certains abus résultant de la position des commendataires et de leur manière d'agir : « Il fut ordonné que dans tous les bénéfices et prieurés qui seraient en commende, les prieurs claustraux et les sous-prieurs seraient établis par l'abbé de Cluny, ou par ses grands vicaires, ou par les visiteurs de l'ordre, et que les prieurs claustraux ou sous-prieurs ainsi institués auraient toute la juridiction spirituelle ; il leur serait assigné pension sur les revenus desdits bénéfices par l'abbé de Cluny, ou par le grand-prieur, ou par les visiteurs, suivant les facultés des monastères et bénéfices, et la qualité

des personnes, afin qu'ils pussent plus commodément aller aux chapitres généraux et s'acquitter de leur charge . »

Un second traité de paix avait été signé à Longjumeau en 1568. Cette paix ne devait pas être de longue durée ; les princes hérétiques cherchèrent des motifs de prendre de nouveau les armes, et en même temps ils s'adressèrent aux princes d'Allemagne pour avoir du secours. Wolfgang , duc de Deux-Ponts, se mit en route à la tête de 20,000 hommes et vingt pièces de canon. Les ducs de Nemours et d'Aumale reçurent ordre de marcher contre lui avec des troupes considérables ; mais l'Allemand avait résolu de ne point en venir aux mains : il eut le talent de faire avancer sa petite armée à travers le royaume sans se rencontrer avec les troupes royales. Obligé de passer la Loire pour rejoindre les princes ligués, Wolfgang se dirigea vers La Charité, qui lui fut livrée par trahison le 20 mai.

Les Allemands ne furent pas plutôt maîtres de la ville, à la suite d'une capitulation, que, sans tenir compte des conditions acceptées et des serments qu'ils avaient faits, «ils s'y livrèrent à un massacre épouvantable, car ils passèrent au fil de l'épée tous les catholiques, sans pardonner ni à l'âge ni au sexe. On n'entendait que cris et lamentations des pauvres catholiques qui cherchaient à se cacher, les uns dans des caves, les autres dans des greniers, les autres enfin dans des tombeaux et des souterrains ; mais ces impies, fouillant partout, les retiraient de ces cachots, tuaient les uns, pendaient les autres, précipitaient les autres du haut des fenêtres ; ils en attachaient d'autres à de longues perches, douze ou quinze ensemble, et les jetaient dans la Loire de dessus les ponts ; ceux d'entre eux qui voulaient se sauver à la nage étaient arquebuses. »

« C'était un horrible spectacle ; on ne voyait que corps morts par les rues de La Charité, de tout âge, et seulement des catholiques, car on ne disait rien aux huguenots qui décelaient les catholiques, sans épargner leurs plus proches parents. Ils augmentaient leurs cruautés à l'approche des prêtres et des religieux. D. Etienne Pierrat, chambrier, enfant de La Charité, et D. Jean de Costel, frère du gouverneur, furent passés au fil de l'épée. D. Jean d'Odde, chancre, et D. Jean Lefort furent enfermés dans un cachot où ils s'étaient retirés pour éviter la persécution : on les laissa mourir de faim et de misère ; d'autres furent pendus. Enfin , ils en enterrèrent d'autres jusqu'au col, et après leur avoir fait mille ignominies, ils leur cassaient la tête avec des pierres et des crosses d'arquebuse. On compte neuf cents personnes de l'un et l'autre sexe et de tout âge qui furent tuées par les reîtres et lansquenets ; ainsi on appelait les Allemands ».

Cependant, quelques catholiques et un certain nombre de religieux s'étaient réfugiés dans le château, qui tint encore trois jours après la prise de la ville ; on fut enfin obligé de se rendre. Les protestants victorieux consentirent à laisser la vie sauve aux laïcs, mais ils déclarèrent qu'ils ne feraient aucun quartier aux prêtres et aux religieux ; ils traitèrent avec la même cruauté plusieurs séculiers qu'ils prétendaient être des prêtres déguisés. Une partie fut passée au fil de l'épée, d'autres furent jetés dans des cachots où on les laissa mourir de faim, quelques-uns purent se sauver ; parmi eux se trouvait dom Noël Coquille , auquel on doit tous ces détails. Il se cacha chez un huguenot de la ville, avec lequel il avait été lié d'amitié. Au bout de quelques jours il put partir pour Nevers , où il retrouva un certain nombre de ses confrères qui s'y étaient réfugiés, entre autres D. Guillaume du Lys, sous-prieur de La Charité, qui devint plus tard abbé de Saint-Martin de Nevers.

Après avoir exercé leur fureur sur les personnes, ces forcenés pillèrent les maisons des catholiques, ruinèrent les églises, brisèrent les saintes images, renversèrent les autels et saccagèrent le monastère, que Philippe de Lenoncourt avait commencé à relever de ses ruines ; et cependant leur rage n'était pas encore satisfaite ; ils s'en prirent aux morts et fouillèrent les tombeaux, sans épargner celui du cardinal Robert de Lenoncourt, comme nous l'avons dit plus haut.

Enfin, ils passèrent dans le Berry, après avoir nommé gouverneur de La Charité le sieur François de Maraffin, seigneur de Garchy, Wolfgang avait rempli la mesure de ses crimes : la Providence voulut que La Charité, victime de sa fureur impie, devint son tombeau. Les vins de France n'étaient pas sans attrait pour ces habitants d'outre-Rhin ; le duc de Deux-Ponts s'en administra un jour une telle quantité que la mort s'ensuivit. Le comte de Mansfeld, son lieutenant-général, prit le commandement des troupes, qui furent battues et défaites quelques mois après, à la journée de Montcouleur.

Cinq semaines plus tard de Sansac, comte de Magnane, maréchal de France, vint au nom du roi mettre le siège devant La Charité ; c'était le 6 juillet 1569. Au bout d'un mois, voyant ses efforts impuissants, il se retira, après avoir perdu 700 hommes ; les assiégés ne comptaient qu'une centaine de morts ; les protestants demeurèrent donc maîtres de La Charité.

Pour la troisième fois, le 11 août 1570 la paix boiteuse et mal assise comme on l'a justement qualifiée fut conclue entre le roi et les princes, qui obtinrent de conserver encore deux ans cette place importante, mais à condition qu'ils respecteraient scrupuleusement les églises et qu'ils ne s'empareraient d'aucun bien ecclésiastique.

Le commendataire profita de ce moment de calme pour faire réparer le monastère. Les religieux qui, au nombre de dix-huit, s'étaient sauvés pour échapper aux massacres, revinrent et se logèrent dans la grande infirmerie, tous les autres bâtiments étant ruinés. Ils vivaient dans le plus grand dénuement, sous la direction de Jean de La Place, qui fut fait sous-prieur. Philippe de Lenoncourt leur procura quelques ornements et deux calices d'étain.

En 1572, le roi donna des ordres pour retirer La Charité des mains des huguenots, selon les termes de la convention ; mais les hérétiques, qui avaient fortifié la ville et le château, avaient peine à se soumettre ; toutefois, il fallut bien s'y résoudre, pour ne pas s'exposer au sort de la ville de Sancerre qui venait d'être démantelée, après avoir subi toutes les horreurs d'un siège. Le sieur de Montigny prit donc possession de la ville au nom du roi.

En 1574, dom Noël Coquille fut nommé sous-prieur par le prieur commendataire. L'année suivante, de Montigny, voulant établir son fils en la place de bailli et de gouverneur de La Charité, obtint de Philippe de Lenoncourt ce qu'il désirait, et le nouveau gouverneur prêta serment devant tout le chapitre le 24 février 1575.

Un nouveau traité de paix fut conclu, au mois d'avril 1576, entre Henri III, successeur de Charles IX, et le duc d'Alençon, son frère, qui avait embrassé le parti des princes. Parce traité le duc devait posséder pour deux ans la ville de La Charité ; il y vint le 10 juillet de la même année et fut harangué par dom Noël Coquille à la tête de la communauté.

Le duc établit pour gouverneur de la ville Jacques de Morogues, malgré les observations des religieux et des bourgeois. Ils objectaient qu'il appartenait à la religion prétendue réformée, qu'il ne manquerait pas de livrer la ville à ceux de son parti, qu'il avait d'ailleurs été traître à la patrie, que les catholiques pouvaient bien s'attendre, avec lui, à de nouveaux malheurs, etc. Hélas! les prévisions se réalisèrent ; de Morogues s'empressa de faire venir secrètement à La Charité ses coreligionnaires en nombre suffisant ; bientôt ils se rendirent maîtres de la ville, changèrent les officiers, désarmèrent les catholiques et mirent leurs maisons au pillage, ainsi que le monastère, déjà pillé tant de fois. Le duc d'Alençon, prévenu de ce qui se passait, se hâta de venir à La Charité, mais les portes lui furent refusées ; il dépêcha un courrier au roi pour lui donner avis de la trahison de Morogues, et bientôt la ville dut subir un nouveau siège.

Après une douzaine de jours, les révoltés virent bien qu'ils ne pourraient résister plus longtemps aux 20,000 hommes qui les entouraient de toutes parts ; ils demandèrent à parlementer et finirent par se rendre à discrétion. Leurs maisons furent mises au pillage. Un certain Héliot avait été nommé capitaine pour la défense du château ; les habitants eurent beaucoup à souffrir de cet homme fier, hautain et sans conscience ; le monastère dut sans doute être aussi l'objet de ses injustices, mais notre chroniqueur ne nous en dit rien.

L'année même de la mort de cet aventurier (1578), le prieur de Lenoncourt s'occupa de faire réparer l'église et les autres bâtiments du monastère ; il fit recouvrir le chœur, avec le clocher, les chapelles rayonnant autour du sanctuaire, les cloîtres, les dortoirs, etc. ; il fit aussi distribuer aux religieux tout ce qui leur était nécessaire pour leur vestiaire, renouvela les ustensiles de cuisine, etc. ; il ne négligea pas les bâtiments ruraux.

Philippe de Lenoncourt s'occupa sérieusement du rétablissement de la discipline et de la régularité. On conçoit facilement que pendant les guerres dont nous venons de parler, le relâchement dut nécessairement s'introduire dans le monastère ; les novices ne pouvaient être formés à la vie religieuse, et les profès, préoccupés par les événements qui se succédaient avec une rapidité effrayante, perdaient bien vite l'esprit de recueillement.

Le commendataire comprit la position et entreprit d'y remédier ; à cet effet, il fit venir un religieux, dom Thouvaout, homme remarquable par sa science et sa piété, et il le nomma sous-prieur à la place de Noël Coquille. Mais, qu'il est difficile d'amener à une réforme sérieuse des hommes que les circonstances ont éloignés de la règle ; en face des premières difficultés dom Thouvaout perdit courage et se relira au bout de trois mois ; il avait aussi à se plaindre du commendataire qui, selon lui, faisait pratiquer aux religieux le vœu de pauvreté d'une manière trop rigoureuse, en leur refusant le nécessaire.

On mit à sa place un nommé dom René, homme instruit mais peu économe. Toutefois, il obligea les religieux à faire vie quadragésimale et à se lever à minuit pour dire les matines, ce qui n'avait pas eu lieu depuis l'incendie du monastère ; il fallut revenir à dom Noël Coquille.

En 1579 on le voit, à la tête de la communauté, haranguer le roi Henri III qui passait à La Charité et qui logea dans le prieuré. Deux ans plus tard, en 1581, le prieur le déposa après cinq ans d'exercice, parce qu'il refusait de mettre en commende le prieuré de Saint-Laurent près Orléans, dont il était titulaire.

L'année suivante, Philippe de Lenoncourt réconcilia l'église du monastère et consacra tous les autels. La cérémonie eut lieu le 21 mars, fête de saint Benoit, jour où les religieux commencèrent dans cette église le service divin, qu'ils célébraient auparavant dans la chapelle du Nom-de-Jésus : « N'ayant pu achever la cérémonie de la consécration des autels le premier jour, il continua le 23 du même mois. »

Ce fut à cette époque qu'il réduisit à dix-huit le nombre des prébendes. Ce nombre correspond à celui des religieux échappés au massacre et qui étaient revenus de Nevers. On comprend d'ailleurs que l'état de pauvreté de la maison justifiait cette disposition. Il ne se contenta pas de régler le monastère, il étendit sa sollicitude sur la ville entière, dont il était seigneur, et fit de sages ordonnances.

Malgré tous les désastres dont nous avons parlé, il fallait que le logis prieural fut encore dans un état convenable; nous avons vu plus haut que le roi Henri III y logea en 1579, et la reine-mère, Catherine de Médicis, se rendant aux eaux de Bourbon, voulut bien accepter l'hospitalité que Philippe de Lenoncourt lui avait offerte.

Cette phrase du chroniqueur a besoin d'être interprétée. Le prélat avait sans doute la pensée de consacrer tous les autels ; il ne put en consacrer qu'une partie, et il se reprit pour les autres deux jours après. Dans le diocèse de Nevers. Après le départ du commendataire, le duc de Nevers avait reçu ordre d'envoyer sa compagnie en garnison à La Charité ; mais les habitants ne voulurent pas la recevoir, et le duc en donna aussitôt avis au roi, qui se montra fort irrité.

Le prieur de Lenoncourt prit fait et cause pour les habitants ; il fit observer au roi que la ville était réduite à une extrême pauvreté à la suite des guerres ; il ajouta que les actes de rébellion dont on avait eu à se plaindre par le passé provenaient de la garnison et non des habitants, répondant de leur obéissance et de leur fidélité. Henri III, qui affectionnait singulièrement le sieur de Lenoncourt, révoqua les ordres qu'il avait donnés. Cependant, voulant maintenir le principe d'autorité, il ordonna que la compagnie du duc de Nevers entrerait dans la ville, y coucherait une nuit seulement et que le lendemain elle se montrerait sous les armes et sortirait ensuite ; c'est ce qui eut lieu.

En 1584, les princes hérétiques suscitérent de nouveaux troubles, et la guerre recommença. Le roi de Navarre eut encore recours aux princes d'Allemagne, et fit venir de ce pays des secours considérables ; ces étrangers se dirigèrent vers La Charité, mais ils ne purent y pénétrer. La place, bien fortifiée, était défendue par le jeune Rochefort, qui en était gouverneur; ils furent repoussés avec perte et levèrent le siège.

En 1588, le roi de Navarre s'étant rapproché du roi de France, voulut le joindre en passant par La Charité, il envoya en avant ses fourriers pour y préparer les logis ; sa pensée était de s'en rendre maître ; le nouveau gouverneur, du nom de Carouge, qui avait remplacé Rochefort mandé par le roi, était disposé à prêter son concours au projet du roi de Navarre; mais les échevins, soupçonnant la trahison, mirent hors la ville le gouverneur et les fourriers; le roi de Navarre fut obligé d'aller passer à Orléans.

Sur ces entrefaites le duc de Nevers, qui était devant Livron qu'il tenait assiégé dans le Dauphiné, ayant appris la mort du duc de Guise, son beau-frère, leva le siège et s'en alla à Paris. Passant à La Charité, on lui ouvrit les portes; il se rendit maître de la ville et prit les habitants en sa garde et protection. Il leur laissa la liberté de choisir un gouverneur ; leur choix se porta sur un excellent homme, mais faible ; le duc le remplaça au bout d'un an par le sieur de Langeron. Philippe de Lenoncourt, comme son oncle, auquel il avait succédé, demeura peu à Auxerre ; au reste, depuis longtemps c'est-à-dire depuis l'automne de 1562, se voyant obligé de rester en cour, il démit de son évêché et se contenta de ses nombreux bénéfices qu'il possédait en commende. Les auteurs de la Gallia christiana disent que le pape Sixte V le créa cardinal en 1586 ; l'auteur de notre manuscrit, sans doute mieux informé, recule cette élection jusqu'en 1588, lorsqu'il fut appelé à succéder au cardinal de Guise sur le siège métropolitain de Reims. Il mourut en 1591, après avoir été trente-un ans prieur de La Charité. Les historiens sont peu d'accord sur les dates précises de cette époque si tourmentée.

Abbé de Moustier en Der (Chalons), d'Oigny (diocèse d'Autun), prieur de La Charité sur Loire, évêque de Chalon (1550-1556), évêque d'Auxerre (1562-1563), Cardinal-préfet de la Congrégation de l'Index



« Philippe de Lenoncourt, neveu du cardinal Robert, était fils de Henri, seigneur de Baudricourt et de Vignory, comte de Nanteuil-le-Haudoin, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du Valois, bailli de Vitry, etc., chambellan du roi, et de Marguerite de Broyes, dame de Nanteuil, Pacy et autres lieux.

Il naquit en 1527, au château de Coupvray, entre Meaux et Lagny. Dans sa jeunesse, il alla à Rome avec son oncle en 1540 ; il n'avait alors que treize ans, et les Italiens le surnommaient le beau cavalier français. Peu après, il entra dans le clergé, et fut pourvu des abbayes d'Épernay, de Montier-Saint-Jean, d'Oigny et de Saint-Martial de Limoges, ainsi que de l'évêché de Châlons-sur-Marne en octobre 1550, dont il se démit en 1556, en

devenant abbé de Montier-en-Der et grand-vicaire de son oncle qui lui résigna l'évêché d'Auxerre le 7 février 1560.



Restes du château de Coupvray (77)

Philippe de Lenoncourt prit possession de ce siège avec grande pompe, le 8 décembre 1560. Le roi, en sa qualité de comte d'Auxerre, délégua pour le porter, Claude d'Heu, son procureur, et Girard Rémond, doyen des conseillers au bailliage d'Auxerre. René de Pernay et Jean de Chelles représentèrent le duc de Nevers, pour la seigneurie de Donzy, enfin René de Prie représentait Edmond ou Aimar de Prie, son père, baron de Toucy. La cérémonie fut suivie d'un magnifique repas auquel assistèrent tous les membres du clergé de la cathédrale. Le lendemain de cette prise de possession, le chapitre députa plusieurs dignitaires au prélat, pour le prier de renfermer dans une nouvelle châsse d'argent les reliques de saint Chrysanthé. Si Philippe y acquiesça, ce qu'on ignore, ce fut peut-être le seul acte important et mémorable concernant l'église cathédrale, qu'il ait fait pendant les deux années et demie que dura son épiscopat. Un procès contre le duc de Guise l'occupa considérablement. Le roi de Navarre, qu'il aida de ses conseils, lui fit perdre aussi beaucoup de temps. Dans ces embarras, il eut pour vicaire général Gaspard Damy que son oncle, le cardinal de Lenoncourt, avait amené de Châlons, et le diocèse ne fut pas moins bien soigné que si l'évêque l'eût dirigé personnellement. D'ailleurs, au commencement des troubles occasionnés par les Calvinistes, le chapitre de la cathédrale partagea une partie de la sollicitude pastorale.

Le duc de Guise avait acheté de Marguerite de Broyles, mère de Philippe de Lenoncourt, la terre de Nanteuil-le-Haudoin au diocèse de Meaux. Philippe voulut rentrer dans la possession de ce bien. Son crédit auprès du roi de Navarre, peu ami du duc de Guise, lui fut très utile en cette circonstance, et empêcha la tenue d'un concile national qui avait été demandé par le chancelier de France après le colloque de Poissy.

Le pape qui appréhendait ce concile, fit faire des démarches par le roi d'Espagne auprès d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, lieutenant-général du royaume sous Charles IX. "Le cardinal de Ferrare et les Guise, dit l'abbé Lebeuf, songèrent à amuser le roi de Navarre, et, par la voie du maréchal de Saint-André, ils firent entendre aux deux plus grands confidents de ce prince, qui étaient l'évêque d'Auxerre et François d'Escars, que s'il répudiait Jeanne d'Albret, sa femme huguenote, il pourrait devenir roi d'Angleterre et d'Écosse. Un historien judicieux rend, à cette occasion, un témoignage qui marque la droiture de notre prélat, et qui le disculpe suffisamment, Philippe de Lenoncourt, dit-il, ayant l'âme aussi noble que la naissance, mais l'esprit un peu facile et d'ailleurs enivré de cette vanité courtisane, pouvait être plus aisément trompé que corrompu" (Mézeray.)

Lorsque Charles IX eut quitté Fontainebleau pour venir demeurer à Paris et se conformer ainsi au désir des catholiques, l'évêque d'Auxerre fut admis au conseil en considération de la faveur qu'il avait auprès du roi de Navarre, et porta ce prince à préférer l'alliance du duc de Guise et du connétable Anne de Montmorency à celle du prince de Condé, son frère. De là l'origine des calomnies dont les huguenots essayèrent de noircir la réputation de Philippe de Lenoncourt, qui prit séance au parlement de Paris, avec voix délibérative, le lundi 27 avril 1562.

Prévoyant la longueur de son absence et ne voulant pas que, à cette époque si périlleuse pour la foi, son diocèse fût privé des avantages de la visite d'un évêque, il prit pour vicaire général François Menjart, évêque de Négrepont, le 27 mai 1562, en même temps qu'il établissait, le même jour, Gaspard Damy son vicaire général pour tout ce qui regardait le prieuré de La Charité-sur-Loire qu'il avait obtenu de son oncle en échange de celui de Nanteuil.

Philippe se voyant obligé de rester à la cour, finit par se démettre de son évêché d'Auxerre, en septembre 1562, comme on peut en juger par la date des bulles de son successeur, qui sont du 16 décembre de cette année. Le cardinal de la Bourdaisière, en faveur de qui il abdiqua, lui donna en retour l'abbaye de Rebais, ne retenant sur ce bénéfice qu'une pension de mille livres.

Philippe de Lenoncourt vécut encore trente ans après son abdication. Henri III le fit chancelier de l'ordre du Saint-Esprit à la première promotion du 31 décembre 1578, et l'envoya en 1585 auprès du roi de Navarre pour l'engager à abandonner le parti de l'hérésie. Le pape Sixte V, qui avait en lui la plus grande confiance, le revêtit, en 17 décembre 1586, de la pourpre romaine, et le fit président de la congrégation de l'Index: Pendant la tenue des États de Blois en 1588, le cardinal de Lenoncourt, qui avait été titré cardinal de Saint-Onuphre, fut atteint d'une maladie de foie qui l'affaiblit tellement, qu'on fut obligé de lui donner une nourrice et de l'allaiter comme un tout jeune enfant.

A cette énorme après l'assassinat du cardinal de Guise, Sixte V le nomma à l'archevêché de Reims; mais cette nomination demeura sans effet, et Philippe, retourné à Rome pour quelques affaires, y mourut le 13 décembre 1591, à l'âge de soixante-cinq ans.

Lorsque le cardinal de Lenoncourt se disposait au voyage de Rome pour y recevoir le chapeau, il emprunta du sieur de Rentigny, gouverneur de Meaux, une somme assez considérable, qu'il ne se pressa pas beaucoup de rendre. Pour se faire payer, Rentigny marcha le 10 octobre 1590, sur la ville et le monastère de Rebais dont le cardinal avait été abbé, et les mit au pillage.

Après la mort de Philippe, son cœur fut apporté dans l'abbaye, mais des chiens le dévorèrent, et ce fait parut au peuple une juste punition de l'ambition du cardinal, qui avait fait enlever l'or, l'argent et les pierreries dont toutes les châsses de l'église abbatiale étaient ornées, pour augmenter son train et pour faire dans Rome une entrée plus pompeuse et plus magnifique. On dit à cette occasion que le charretier, chargé de conduire les châsses à Paris, criait en revenant, qu'il était damné, et l'on ajoute qu'en passant sur la chaussée de l'étang de Francheville, il s'y précipita de désespoir. Lorsque le château de Rebais fut pris par Rentigny, le cardinal avait résigné l'abbaye à Philippe de Lenoncourt, son neveu, que l'on a surnommé l'ivrogne, à cause de ses excès et de ses débauches de table. »

(Source : site Histoire des évêques d'Auxerre)



Abbatiale de Montier-en-Der (Hte-Marne)



Abbaye d'Oigny (en Chatillonay, 21)



Rome - Eglise Saint-Onuphre du Janicule

43^{ÈME} PRIEUR BIS : BENOIT JACQUET



« de gueules à trois coquilles d'argent » (Bernot de Charant)

Claude Aveline, dans « *Petite histoire de la Charité, Le roman d'une ville de France, La Charité sur Loire* », indique à son sujet (p. 124) : « A la mort de Philippe de Lenoncourt, l'épouse de Ludovico de Gonzague, Henriette de Clèves, soutenait de ses recommandations auprès de l'abbé de Cluny un des membres de sa famille, Louis de Clèves, mais comme celui-ci n'était pas religieux, et que l'abbé de Cluny ne pouvait lui conférer le prieurat de plein droit, il se servit d'un religieux nommé Benoît Jacquet, qui fut pourvu de ce bénéfice et qui le résigna en cour de Rome, en même temps qu'il en prit possession, en faveur de Louis de Clèves (Ms. Girerd). Le pape demanda simplement que Louis prît l'habit au bout de l'an. Il n'en fallait pas plus. »

44^{ÈME} PRIEUR : LOUIS, BÂTARD DE CLEVES (1592)

« Louis de Clèves... La commende avait fini par s'introduire d'une manière définitive dans les principaux ordres religieux et devait s'y maintenir jusqu'à la Révolution française; les mœurs de l'époque et les malheurs des temps avaient sanctionné en quelque sorte cette triste institution, malgré les abus qui en résultaient.

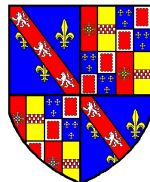
Ce n'est pas sans raison qu'un de nos historiens modernes ne craint pas de dire que la commende s'attachait aux flancs des ordres religieux comme un chancre rongeur pour en épuiser toute la sève et la vie. Il n'entre pas dans notre plan d'exposer en détail l'origine et l'histoire des commendes ; nous devons avouer qu'en parcourant les auteurs qui ont écrit sur ce sujet nous avons été loin d'être pleinement satisfait ; ils ne sont pas absolument d'accord pour le définir, et toutes les définitions, selon nous, demeurent incomplètes. Parfois on a blâmé l'Eglise d'avoir prêté la main à ces abus, sans réfléchir qu'ils ne s'étaient manifestés qu'à la longue, et que, à ces époques tourmentées, les Souverains Pontifes, souvent privés de leur liberté d'action, étaient réduits à entraver, autant qu'il était en eux, la marche irrégulière et funeste de cette institution, essayant de la ramener sans violence à des principes plus conformes aux intérêts spirituels et temporels des monastères.

Nous trouvons, à l'occasion de la nomination de Louis de Clèves une nouvelle preuve des abus qui se glissaient dans les commendes, mais aussi un témoignage frappant de l'action modératrice des Souverains Pontifes. On sait que, sans se préoccuper de l'aptitude et de la vocation de leurs enfants, les seigneurs destinaient habituellement les cadets de leurs maisons à l'état ecclésiastique ; puis ils mettaient tout en œuvre pour leur procurer de riches bénéfices ; intrigues et sollicitations, tout leur paraissait bon pour parvenir à leurs fins.

Après le décès de Philippe de Lenoncourt, la duchesse de Nevers, Henriette de Clèves, qui avait épousé Louis de Gonzague, fit de vives instances auprès de dom Claude de Guise, abbé de Cluny, dans le but d'obtenir de lui le prieuré de La Charité pour Louis de Clèves, fils naturel d'un des membres de sa famille. Mais comme il n'était pas religieux et que l'abbé de Cluny ne pouvait le lui conférer de plein droit, il se servit d'un religieux nommé D. Benoit Jacquet, qui fut pourvu de ce bénéfice, et qui le résigna en cour de Rome, en même temps qu'il en prit possession, en faveur de Louis de Clèves, lequel en fut pourvu par le pape Clément VIII, par bulle du mois d'août 1595, l'an IVème de son pontificat, à condition qu'il prendrait l'habit de l'ordre et ferait profession au bout de l'an.

Il était auparavant chanoine régulier de Saint-Augustin. Il reçut l'habit et fit profession entre les mains de D. Claude Renon, sous-prieur, commis par l'abbé de Cluny. Ces conditions imposées par le Souverain Pontife sont une preuve que l'Eglise ne demeurait pas dans l'inaction relativement aux abus de la commende. Claude Renon qui était visiteur de la province de France, fit plusieurs sages règlements, mais Louis de Clèves en écouta la lecture sans s'en préoccuper plus tard. En 1606, il résigna son prieuré de La Charité par suite de sa nomination à l'évêché de Bethléem ; il conserva seulement son abbaye de Bourras. »

Chanoine régulier de Saint-Augustin, puis bénédictin, Prieur de La Charité (1598-1607) ; Evêque de Bethléem (Clamecy) (1605), abbé de Toussaint et Bourras – **voir cette notice** -.



En Nivernais : « Ecartelé: aux 1 et 4, d'azur, à trois fleurs de lys d'or, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent, brochant sur le tout (qui est Bourbon-Vendôme); aux 2 et 3, contrécartelé, au 1 et 4, parti de gueules, au ray d'escarboucle, pommeté et fleurdelysé d'or de huit pièces, enté en cœur d'argent, à l'escarboucle de sinople (qui est de Clèves) et d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois tires (qui est La Mark); et aux 2 et 3, écartelé d'azur, à trois fleurs de lys d'or, et de gueules à la bordure engrêlée d'argent (qui est d'Albret-Orval).⁷⁷

⁷⁷ Soultrait : **Louis de Clèves, évêque de Bethléem**, Prieur de La Charité : « Neveu de l'évêque Louis de Clèves, fils de Louis, bâtard de Clèves, seigneur de Fontaine, et de Marguerite de Sauzay, était chanoine régulier de Saint-Augustin, abbé de Toussaints et prieur de La Charité (1615-1619) ».

Nota : Bernot de Charant attribue à cet évêque le même blason que celui de Louis de Clèves. L'Histoire des grands officiers de la Couronne lui donne pour armes: « écartelé aux 1 et 4, parti de Clèves et de La Mark; aux 2, contrécartelé de Bourgogne-Nevers et de



Clamecy, Hôpital de Panthéonor, Evêché de Bethléem (XVIIIème)

Le chanoine Clavel, dans son « Histoire chrétienne des diocèses de France »⁷⁸, donne la notice suivante : « Louis, Bastard de Clèves, II, fils puîné de François de Clèves, fut abbé de Saint-Michel de Tréport, prieur de Saint-Eloi de Paris et d'Argenteuil. Sa mère s'appelait Antoinette du Bouchet ; il devint encore chanoine régulier de Saint-Augustin, et eut, en 1595, le riche prieuré de la Charité sur Loire, à condition qu'il prendrait l'Institut de Saint-Benoît ; il fit ses voeux à la Charité et fut définitiveur au chapitre général de Cluny, en 1600 ; il fut administrateur de l'hôpital de Bethléem, de 1591 à 1601. Alors il fut nommé évêque par le duc de Nevers, et confirmé par le pape en 1605 : il fut sacré à Paris le 12 mars 1606, dans la chapelle de l'évêché. Il eut aussi les abbayes de Toussains, de Châlons et de Bouras, et mourut à Bonay, le 22 mars 1609 ; il fut inhumé dans l'église de son prieuré de la Charité sur Loire. Le Bastard de Clèves vécut à la fois en grand seigneur par sa générosité ; en religieux austère par sa piété et en évêque par son savoir vivre. Il avait pour devise : Andacter et sincere. »

Flandres; et au 3, de Bourbon-Vendôme, avec un filet de sable brochant sur tout l'écusson ». Deux monuments contemporains de notre évêque nous font connaître son blason véritable: le plus ancien est une belle plaque de cheminée, datée de 1607, conservée au château du Busset en Bourbonnais; l'écu y est « écartelé: aux 1 et 4, contrécartelé d'un parti de Clèves et de La Mark et de Bourgogne-Nevers ; et aux 2 et 3, de Bourbon-Vendôme, avec un filet de sable en barre brochant sur le tout » ; cet écu, posé sur une crosse en pal (Jean de Clèves était alors abbé de Toussaints de Châlon), est tenu par deux anges. L'autre, d'après lequel nous avons donné notre description, se voit, surmonté d'une mitre et d'une crosse et accompagné de la date **1616**, sur le manteau d'une cheminée du petit **château de Charly**, près de Pougues, qui appartenait au prieur de La Charité.

⁷⁸ Gallia christiana en français (tome I, 1855, p. 287-288)



Ancienne abbaye bénédictine de Toussaint (Châlons-en-Champagne)



Ancienne abbaye cistercienne de Bourras (Saint-Malo-en-Donziais)

(logis abbatial – XVIIème - et restes du cloître - XIIème)

45^{ÈME} PRIEUR : JEAN DE CLEVES-FONTAINES (1606)

« Jean de Clèves... Ce fut en sa faveur que Louis de Clèves, son oncle, avait résigné en 1606. Il était chanoine régulier de Saint-Augustin, et devait jouir du prieuré en commende régulière par bulle déliorée par le pape Paul V. A la mort de Louis de Clèves, en 1609, Erard de Rochefort, qui avait été nommé évêque de Bethléem, ne put accepter, le siège demeura vacant jusqu'en 1615, époque à laquelle Jean de Clèves fut appelé à occuper cet évêché. Il conserva son prieuré de La Charité, où il mourut en 1619. »

Prieur de la Charité, abbé de Bourras et de Toussaint, évêque de Bethléem

Le chanoine Clavel, dans son « Histoire chrétienne des diocèses de France » (cf. *supra*) donne la notice suivante : « Jean de Clèves, neveu du précédent, fils de Louis de Clèves, seigneur de Fontaines, et de Marguerite de Sauzay, fut aussi chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur de la Charité, abbé de Bourras et de Toussains, et nommé évêque de Bethléem ; sacré dans l'église des capucines à Paris par le cardinal de La Rochefoucauld, en 1615. Il mourut à la Charité, le 9 octobre 1619, et fut inhumé au milieu du chœur dans l'église de cette abbaye. Même devise que son oncle" soit Andacter et sincere.

46^{ÈME} PRIEUR : CHARLES DE GONZAGUE DE CLEVES (1625)

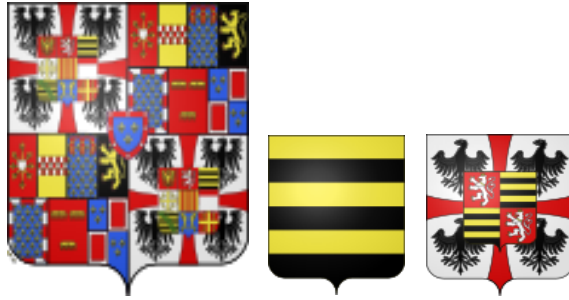
« *Charles de Gonzague...* Depuis longtemps le duc de Nevers jetait les yeux sur le prieuré de La Charité pour son fils Charles qu'il destinait à l'état ecclésiastique. Jean de Clèves avait même proposé de résigner en sa faveur, mais le duc refusa, tout en prenant les moyens d'assurer ce bénéfice à la mort du titulaire. Par suite d'un engagement formel du cardinal de Guise, abbé de Cluny, dès le lendemain de cette mort, le duc fit prendre possession pour son fils par D. François Rapine, prieur de Saint-Pierre-le-Moûtier; mais le 11 octobre suivant D. Jean Emery prit possession dudit prieuré comme pourvu par un des grands vicaires de Cluny, et le 18 du même mois D. Michel, religieux du prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris, pourvu par l'autre grand vicaire, en prit possession en vue du clocher, n'ayant pu entrer dans la ville ; les portes lui avaient été fermées par ordre du duc de Nevers.

Le duc avait envoyé à Rome dans l'intérêt de son fils ; il obtint pour lui des bulles en vertu desquelles le jeune prince prit possession le 27 février 1620 ; mais il y eut ensuite procès au grand conseil. Le roi, voulant mettre fin à ce conflit, évoqua devant lui l'affaire ; il détermina les concurrents à renoncer à leurs prétentions en faveur du jeune Charles de Gonzague. Un arrêt fut rendu dans ce sens le 9 mars 1622.

Cependant François, duc de Rethelois, fils aîné du duc de Nevers, mourut la même année, le 3 octobre. La position du prince Charles était tout autre ; la mort de son frère le rendait héritier du duché de Nevers; sa vocation devint chancelante, et, soit de son plein gré, soit sous des influences de famille, il se décida, comme dit notre chroniqueur, « à quitter le bréviaire pour prendre l'épée, renonça au prieuré de La Charité et résigna en faveur de D. Passelègue. »

Prieur commendataire de La Charité, puis duc de Nevers et de Rethel, duc de Mantoue, Mis de Montferrat, Gouv. de Champagne et de Brie.





« Écartelé, au premier et au quatrième de Gonzague de Mantoue (blason de 1575), au deuxième et au troisième coupé, au premier parti de trois et au second parti de deux qui donne sept quartiers : au premier de gueules à l'escarboucle d'or et à l'écusson d'argent brochant en cœur qui est de Clèves, au deuxième d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules en trois tires, 8, 8, 8 qui est de La Marck, au troisième d'azur semé de fleurs de lys d'or au lambel de gueules châtelé de neuf pièces d'or qui est d'Artois, au quatrième de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules qui est de Brabant, au cinquième d'azur semé de fleurs de lys d'or à la bordure componé d'argent et de gueules qui est de Bourgogne moderne, au sixième de gueules à trois râteaux d'or qui est de Rethel, au septième écartelé, au premier et au quatrième d'azur à trois fleurs de lys d'or, au deuxième et au troisième de gueules à la bordure engrêlée d'argent qui est d'Albret d'Orval, sur le tout d'azur à trois fleurs de lys d'or à la bordure de gueules chargée de huit besants d'argent qui est d'Alençon »

Petit-fils de Frédéric II, duc de Mantoue, fils de Louis de Gonzague, duc de Rethel, prince de Mantoue, et d'Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, comtesse de Rethel, Charles est né à Paris dans l'hôtel de Nevers. Fortuné, parent d'Henri IV (ils descendaient tous les deux de Charles de Bourbon-Vendôme) et de plusieurs maisons souveraines, il reçoit une solide éducation tant intellectuelle que militaire.

Le 18 janvier 1589 il reçoit le titre et la fonction de Gouverneur de Champagne. À 15 ans, en 1595, pour porter secours à Jean de Montluc, gouverneur de Cambrai, il entre dans la ville assiégée par Louis de Berlaimont et des troupes espagnoles, avec une force de 450 cavaliers. La ville tombera quand même aux mains des assiégeants.

Peu de temps après, le 23 octobre 1595, son père Louis meurt à Nesle et Charles se retrouve duc de Nevers et de Rethel de plein droit. Il épouse, le 1^{er} février 1599, à Soissons, Catherine de Lorraine, fille de Charles II, duc de Mayenne et de Bar (le célèbre *Mayenne* qui s'opposa à Henri IV), et d'Henriette de Savoie-Villars. Ils auront ensemble six enfants, dont notamment :

- **Charles II**, X Marie de Mantoue, sa cousine, d'où la suite des ducs de Nevers, Rethel, Mayenne, Montferrat et Mantoue ;
- **Louise-Marie**, née en 1611, qui épousera successivement deux rois de Pologne, Ladislas IV, dont elle sera veuve, puis son demi-frère Jean II ;
- **Anne**, qui épousera Henri II de Guise, le petit-fils du célèbre Balafre assassiné sur ordre du roi Henri III.

Il prend le temps de sillonner l'Europe, rendant visite à nombre de cours souveraines, s'instruisant au passage sur l'art de la guerre. Il va participer, en octobre 1602, au côté des troupes impériales, à un siège de la ville de Buda en Hongrie tenue par les troupes turques,

siège au cours duquel il va être blessé, ce qui mettra un terme à son voyage et le ramènera en France. Pendant ses pérégrinations, le 24 juin 1601, Henriette de Clèves-Nevers, sa mère, meurt à Paris en son hôtel de Nevers.

Charles et Catherine sont sincèrement pieux. En atteste leur quasi-frénésie de création de fondations pieuses, abbayes, monastères, collèges ou hôpitaux, les projets de croisade toutefois déçus, ou le décès de Charles vêtu en moine franciscain en 1637.



Charles de Gonzague à Charleville.

Le 6 mai 1606, le jour même de ses 26 ans, il fait commencer les travaux de ce qui va devenir Charles-Ville. Le lieu choisi est situé en son duché de Rethel, à environ 45 km au nord de cette ville, dans une boucle de la Meuse juste en face de la citadelle de Mézières. Près de 35 ans de travaux seront nécessaires pour en faire une ville digne de ce nom. Mais, dès 1608, il en fait la capitale de sa principauté d'Arches.

A la mort de son cousin Vincent (1619) il hérite par le Traité de Cherasco, des duchés de Mantoue et de Montferrat. En 1628, il vendit sa fabuleuse collection d'art au roi Charles I^{er} d'Angleterre, collectionneur passionné.

Dès lors, partagé entre ses duchés italiens et sa principauté ardennaise, il va consacrer son énergie à gérer les premiers et à poursuivre la construction de Charles-Ville.

Charles meurt le 14 juin 1637 dans son palais ducal de Mantoue. Toute sa vie, il aura montré l'image d'un prince-soldat de la Renaissance menant grand train, croyant, cultivé et bâtisseur.



Mantova, palazzo ducale - fresque de Mantegna, dans la Chambre des Epoux

47^{ème} PRIEUR : JEAN PASSELEGUE (1625)

« Jean Passelègue... Pour paralyser autant que possible les funestes influences des commendataires, l'Eglise avait institué les prieurs claustraux, auxquels ou donnait aussi le titre de sous-prieurs. Ils étaient chargés du spirituel de la communauté et travaillaient au maintien de la discipline. Sous l'administration de Jean de Clèves, le monastère était gouverné au spirituel par D. Pierre Pellevé, prieur claustral ; à sa mort en 1615, D. Jean Passelègue, grand vicaire de La Charité, fut choisi par l'abbé de Cluny pour le remplacer.

Les évêques d'Auxerre avaient établi des officialités à Cosne, à Varzy et à La Charité ; D. Passelègue, avec le consentement de l'abbé de Cluny, fut nommé official de La Charité.

Il avait été décidé pour le maintien de la régularité que tous les trois ans, les prieurs dépendant de ce prieuré se réuniraient en chapitre général ; mais les abbés commendataires ont laissé tomber cette louable institution, d'où il résulta un grand relâchement. D. Passelègue crut que le meilleur moyen pour remédier au mal était de convoquer un chapitre général à La Charité ; il réussit dans ce pieux dessein. L'assemblée eut lieu le 17 août 1617 ; on y fit plusieurs règlements et ordonnances qu'il fit approuver par le roi, ce qui n'empêcha pas les religieux de refuser de s'y soumettre.

L'année suivante, 1618, D. Jacques d'Arbouze⁷⁹, grand-prieur de Cluny, qui désirait sérieusement la réforme des monastères de son ordre, voulant seconder les pieux desseins de D. Passelègue, entreprit de commencer par La Charité. Il fit, à cet effet, la visite de ce monastère et laissa aux religieux de sages ordonnances qui devaient à l'avenir sauvegarder les saintes règles de la discipline, déclarant en présence de D. Henri Girard, prieur de Saint-Etienne de Nevers et procureur général de l'ordre de Cluny, qu'il ne prétendait pas préjudicier aux droits de l'abbé.

Cette même année, D. Jean Passelègue, poursuivant toujours son pieux projet de réforme, conçut la pensée d'attirer à La Charité un jeune religieux originaire de cette ville, d'un rare mérite et d'une vertu éprouvée ; il avait fait profession à Saint-Pierre-le-Moûtier, c'était D. Mauvielle. Le 25 avril 1618, dom Mauvielle fut admis au nombre des religieux de La Charité, après avoir promis stabilité et obéissance à l'abbé de Cluny. On le regardait comme l'homme le plus propre à établir la réforme. Sans avoir égard à son âge, il n'avait que vingt-quatre ans, on le nomma l'année suivante maître des novices ; il était en effet tout naturel, pour rétablir la discipline, d'en inspirer le respect aux jeunes gens qu'on admettait dans le monastère ; de plus, il entra dans la pensée de dom Veni d'Arbouze qu'on ne reçût à la profession que ceux qui s'engageraient par serment à suivre les règles de l'étroite observance.

L'influence exercée par dom Mauvielle changea en peu de temps le monastère de La Charité ; la plus grande régularité y régnait. Dom Passelègue, heureux d'un semblable résultat, voulut

⁷⁹ NDLR : Jacques de Veyni d'Arbouze, sgr de St-Genest (1550-1614), Grand-Prieur de Cluny, puis Abbé.

en faire jouir les autres maisons dépendantes de son prieuré; il commença par celle de Rueil; il alla la visiter, en 1621, avec dom Mauvielle qu'il y laissa comme prieur claustral. Dieu ménageait à ce saint religieux de grandes tribulations dans cette nouvelle charge. Le prieur commendataire de Rueil, François Bonnot, conseiller au Parlement, ennemi de la réforme qu'on voulait établir, lui suscita des ennuis de tout genre; il alla même jusqu'à soulever les religieux contre lui, afin de le forcer à se retirer. En effet, dom Mauvielle jugea prudent de s'éloigner de cette maison ; il revint donc à La Charité, où il fut reçu par dom Passelègue avec bienveillance et vénération.

Cependant l'œuvre de la réforme marchait lentement, malgré les efforts constants des deux derniers abbés de Cluny, le cardinal de Guise et Louis de Lorraine. Dom Veni d'Arbouze succéda à Louis de Lorraine vers la fin de l'année 1622. Le 4 avril 1623, il fut mis en possession par le R. P. Passelègue, prieur claustral de La Charité, qui avait le titre de protonotaire apostolique. Le nouvel abbé poursuivait l'établissement de la réforme, mais légèrement mitigée ; c'est ce qu'on appela la petite réforme déjà adoptée à La Charité. Dom Passelègue ayant été nommé prieur commendataire de La Charité, ne balança pas à confier à dom Mauvielle la charge de prieur claustral et celle de maître des novices ; en même temps il ordonna qu'on ne recevrait aucun novice dans la maison, sinon pour vivre dans l'étroite observance de la règle; il enjoignit à tous les anciens qu'ils eussent à garder inviolablement les règlements faits par dom Veni d'Arbouze, lors de sa visite à La Charité, en 1618 ; il augmenta le nombre des religieux, afin que les offices fussent célébrés avec plus de pompe et d'exactitude.

Dom Mauvielle allait être soumis à de nouvelles tribulations. Se sentant appuyé par le prieur commendataire, il entreprit d'établir dans sa maison la réforme parfaite, avec abstinence de viande. Aussitôt une forte opposition se manifesta parmi les anciens religieux ; le doyen surtout et le sacristain ne voulaient point entendre parler de réforme. Dom Mauvielle comprit qu'il ne pouvait pas laisser ses novices sous une telle influence; il résolut donc de séparer le noviciat et de le rendre indépendant du reste de la communauté. Il s'agissait de déterminer les opposants à céder quelques lieux qui devenaient nécessaires pour cette opération. Le prieur claustral leur fit à cet effet des offres avantageuses ; tout fut inutile.

Cependant quelques-uns se réunirent à lui, entre autres dom Charles Pillon; mais ce dernier ne pouvait se résoudre à l'abstinence perpétuelle, étant tombé en de graves maladies toutes les fois qu'il avait voulu s'y astreindre. Cependant il finit par s'y déterminer avec tant de courage, qu'il servait d'exemple aux autres ; et, six mois après, on écrivait qu'il n'en avait pas senti la moindre incommodité. Le prieur claustral donna l'habit à plusieurs novices, et profita de cette circonstance pour les séparer des anciens, qui auraient pu les entraîner dans leur relâchement et faire naître en eux de mauvaises impressions. Ils eurent leur dortoir particulier ; on leur réserva les petits cloîtres, d'où ils se rendaient, pour l'office, dans la chapelle de Saint-Laurent, dont il était resté le chœur et trois autels après l'incendie général.

L'humilité profonde de dom Mauvielle lui laissait ignorer ses talents et ses vertus. Cherchant en tout la gloire de Dieu et l'avancement spirituel de ses chers novices, il saisissait toutes les circonstances pour arrivera ce double but. Les RR. PP. Carmes-Déchaussés de Nevers étaient en grande réputation de sainteté dans toute la province ; il pria le R. P. Chérubin, premier prieur du couvent de Nevers, homme dont le savoir égalait les vertus, de venir passer quelque temps au monastère de La Charité, pour édifier ses novices par ses exemples et ses pieuses

exhortations. Le P. Chérubin se rendit à cette demande et arriva à La Charité avec le P.-Crégoire-de-Nazianze-de-Saint-Basile. Ils y demeurèrent quelque temps, réglant les exercices, et formant par leurs instructions les novices à toutes les pratiques de la vie religieuse. Après cette retraite spirituelle ils revinrent à Nevers. Qu'il est difficile de faire succéder la ferveur au relâchement ! On s'habitue facilement à une vie sans gêne, et on finit par ne plus même se reprocher les infractions à la règle.

Les anciens résolurent de s'opposer aux réformes qu'on travaillait à introduire ; ils allèrent jusqu'à refuser leurs prébendes au prieur claustral et à ceux qui le secondaient. Dom Passelègue, ébloui de sa nouvelle dignité, ne soutenait plus dom Mauvielle avec la même énergie dans l'accomplissement de l'œuvre qu'ils avaient entreprise de concert, en sorte que le prieur claustral fut obligé, pour avoir de quoi subsister, de se pourvoir devant le lieutenant-général de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui fit droit à ses réclamations. De plus, afin de faire cesser les insultes que les religieux lui faisaient journellement, il se pourvut devant Mgr Veni d'Arbouze, abbé de Cluny, qui, quoique refroidi pour l'étroite observance depuis qu'il était abbé, approuva par des lettres de confirmation tout ce que dom Mauvielle avait fait pour l'établissement de la réforme, défendant expressément aux anciens religieux de troubler en rien le sous-prieur et ses associés. C'était en 1627.

Les lettres de l'abbé de Cluny furent lues en chapitre, et les anciens religieux promirent de n'apporter à l'avenir aucun empêchement aux progrès de la réforme. Dom Mauvielle travailla dès lors avec une nouvelle ardeur à l'établissement de l'étroite observance. Malheureusement, le noviciat ne devait pas posséder longtemps cet habile directeur, et les jeunes religieux, n'étant pas assez affermis, allaient oublier les leçons qu'il leur avait données, pour marcher dans la voie tracée par les anciens.

Dieu avait résolu de mettre fin aux épreuves de son fidèle serviteur et de récompenser ses mérites. La peste ravageait d'une manière épouvantable toutes les contrées du Nivernais. Il y avait plus d'un an que cette terrible maladie jetait la consternation dans toute la province ; la commune de Nevers avait déjà traité avec un serrurier, qui devait « résider dans la ville pour fermer de jour et de nuit les portes, boutiques et fenêtres des pestiférés, » et on avait fait ouvrir les prisons à cause de la contagion. La ville de La Charité ne fut pas à l'abri du fléau ; dès le commencement du mois d'août 1628, il y sévit avec une nouvelle intensité. La misère à la suite des guerres civiles, une excessive chaleur, l'abondance des petits fruits, que les pauvres mangeaient avec avidité, faute d'autre nourriture, tout contribuait au développement de la peste. On avait dressé des baraques en dehors de la ville, et on y faisait transporter ceux que le mal atteignait ; chaque curé devait aller y porter à ses paroissiens les secours spirituels.

Cependant le curé de Sainte-Croix, arrêté par l'âge et par les infirmités, était dans l'impossibilité de rendre aucun service à ces pauvres moribonds ; dom Mauvielle alla se mettre à sa disposition, pour donner aux pestiférés les secours de l'âme et du corps ; il ne s'en tint pas là : en l'absence de dom Passelègue, il réunit la communauté, et chercha à faire comprendre aux religieux qu'ils devaient accepter avec empressement le moyen que Dieu leur offrait de réparer toutes leurs négligences passées, en se dévouant au soulagement de tant d'infortunés. Ses sollicitations furent inutiles ; ils refusèrent même d'avoir avec lui aucune relation, afin d'être tout à fait à l'abri de la contagion. Il n'y eut que dom Pierre Cabanel, dom Martin Fiteau et trois novices qui consentirent à partager son dévouement.

Depuis le commencement d'août, il fut constamment occupé avec ces religieux, soit à administrer les sacrements, soit à porter des soulagements aux malades. Enfin, le 18 octobre, atteint lui-même, il comprit de suite qu'il ne guérirait pas ; il le dit aux cinq religieux dont nous avons parlé. Après avoir reçu les derniers sacrements avec la foi la plus vive, le 3 novembre, il ne pensa plus qu'à se préparer à se présenter devant Dieu. Le 4 au matin, vers six heures, il dit à ses religieux : « Je n'ai plus qu'une demi-heure à vivre. » Il les pria de réciter les prières des agonisants et y répondit lui-même avec ferveur. A six heures et demie, il approcha son crucifix de ses lèvres, prononça avec amour les noms de Jésus, Marie, Joseph, puis il ajouta : « Misericordias Domini in æternum cantabo » : « Je chanterai à jamais les miséricordes du Seigneur, » et rendit son âme à son Créateur. Il était âgé de trente-trois ans et quelques jours.

Un jour peut-être l'Eglise le placera-t-elle sur ses autels, car déjà Dieu a glorifié par des miracles la mémoire de son fidèle serviteur. D. Mauvielle avait été fait, en 1619, maître des novices et chapelain de Saint-Jean; en 1621, prieur claustral de Rueil ; en 1623, visiteur de la province de France ; en 1625, prieur claustral de La Charité et chambrier. Il fut enterré en 1628 en l'église de Saint-Laurent ; sept ans plus tard, on transféra son corps devant la chapelle de Sainte-Radegonde, d'où on le retira de nouveau en 1639 pour le placer dans un lieu plus convenable, car sa mémoire était en grande vénération. Son corps était demeuré entier et aussi frais que s'il venait d'expirer. Il fut enterré pour la troisième fois dans la chapelle du Saint-Nom-de-Jésus (chapelle absidale actuelle). Dans ces diverses translations il y eut des guérisons miraculeuses, entre autres celle de sa mère, perdue depuis plusieurs années ; elle marchait difficilement à l'aide de béquilles : à la vue de son fils, elle les jeta et courut l'embrasser.

D. Passelègue, qui avait à cœur de maintenir la réforme établie par D. Mauvielle, demanda le P. Pierre Lucas à l'abbé de Gluny pour être prieur claustral de son monastère ; il l'obtint, mais il ne l'y conserva pas longtemps, sa présence ayant été jugée nécessaire à Cluny, car la réforme y avait aussi été établie. D. Jacques Grenelle le remplaça à La Charité comme prieur claustral le 2 avril 1630. Charles de Gonzague, comme nous l'avons dit, avait résigné son prieuré en faveur de D. Passelègue ; l'acte, passé en forme de procuration, était du 18 avril 1625, et le lendemain, par suite de certaines dispositions admises dans les commendes, il avait révoqué cet acte, et la révocation avait été acceptée par le nouveau titulaire.

Cependant D. Passelègue s'était empressé de solliciter à Rome des bulles en vertu desquelles il prit possession, étant d'intelligence avec le duc, qui voulait réunir à son duché la justice de La Charité ; mais ceci n'ayant pas réussi, à cause de l'opposition de quelques particuliers, le duc, mécontent de D. Passelègue, qu'il accusait d'être d'intelligence avec les religieux opposants, résigna une seconde fois le prieuré en faveur d'un certain religieux nommé Pierre Cotan, lequel obtint des bulles en date du 29 avril 1627, et en prit possession le dernier jour de juin 1628.

Mais comme ledit Cotan n'avait pas satisfait aux clauses insérées dans la procuration, D. Passelègue prétendit qu'il était mal pourvu et se maintint en possession, ce qui donna lieu à un grand procès. Pendant ce différend, le duc épousa la princesse de Mantoue, et par ce mariage le prieuré demeura vacant, d'autant que les deux résignations étaient nulles. Sur ces entrefaites « Inter duos litigantes tertius gaudet » D. Charles Hédeline, aussitôt après le mariage du duc, envoya à Rome, fit pourvoir du prieuré de La Charité et obtint des bulles du

7 février 1628, et en prit possession le 4 juillet de la même année ; mais Hédeline et Cotan, voyant qu'ils avaient un grand procès à soutenir et que D. Passelègue les consumerait en frais, résignèrent tous deux à Me Pierre Payen des Landes, conseiller au parlement de Paris, lequel s'en fit pourvoir en cour de Rome le 7 octobre 1628, et en prit possession le 29 janvier 1629.

D. Passelègue, malgré toutes ces prises de possession, jouissait toujours, car il ne pouvait être dépossédé que par un arrêt que les autres n'avaient pas encore obtenu, mais il se voyait en même temps trois grands procès à soutenir. Comprenant que son droit n'était pas soutenable, et que tôt ou tard il succomberait, il eut recours au cardinal de Lyon, frère du cardinal duc de Richelieu ; il lui passa procuration ad reignandum. Le cardinal envoya à Rome, se fit pourvoir dudit prieuré et en prit possession le 22 juillet 1629, en vertu des bulles qu'il avait obtenues, et pour récompense il fit avoir à D. Passelègue l'évêché de Belley et l'abbaye d'Hambye, de l'ordre de Saint-Benoit, au diocèse de Coutances. »

Né à Sancoins d'un père fermier attaché au prieuré de la Charité-sur-Loire, il devient lui-même religieux dans ce prieuré, puis précepteur des enfants du duc de Nevers, prieur de la Charité et vicaire général de l'Ordre de Cluny.

Choisi par Jean-Pierre Camus pour lui succéder comme évêque de Belley en 1629, il est sacré évêque le 24 mars 1630 dans l'église des Jacobins de Mâcon. Sgr d'Argis (01) en 1641.



En Berry : « d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux cœurs de même, chargés d'un nom de Jésus d'or, et en pointe d'un navire de sable, équipé et voilé de gueules, flottant sur des ondes de sinople ».



Cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Belley

Il réforme la liturgie de son diocèse, y introduisant le cérémonial romain, il restaure et embellit la cathédrale de Belley, reconstruit le tombeau de saint Anthelme, et fonde un séminaire à Belley. Il fut Commissaire apostolique pour la béatification de S. François de Sales...



Anthelme de Chignin (chartreux)

Affaibli, il meurt le 12 août 1663 et est enterré dans sa cathédrale. Son tombeau est mutilé et profané à la Révolution.

« *M. de Passelègue, évêque de Belley, avait constitué en mariage à Delle Gabrielle de Passelègue, mariée à Me Jean Courtois, avocat à la Cour, 5000 L.... Quelque temps après il fit une donation au profit de demoiselle Philiberte de Courtine, veuve du sieur de Passelègue son neveu, d'une petite maison seigneuriale avec ses dépendances, appelée Argis⁸⁰.... Cet évêque étant tombé dans une imbécillité d'esprit, on lui donna pour curateur....* » (In : « Arrests notables du parlement de Dijon », p. 546 et suiv.)

⁸⁰ La terre d'Argis (en Bugey) appartenait à la famille de Lange. En 1349 elle passe à la maison de Châtillon puis aux seigneurs de Bourg qui la vendent, vers 1500, aux Chaland et la Vernée ; elle appartient ensuite aux Chabot, Cerizier, de Portier, Montmayeur et, en 1641, à l'évêque de Belley, Jean de Passelaigue.

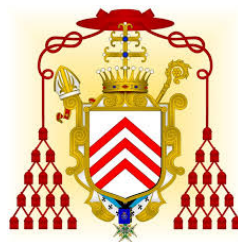
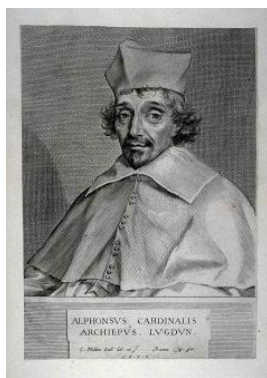
48^{ÈME} PRIEUR : ALPHONSE LOUIS DU PLESSIS DE RICHELIEU (1630)

« *Alphonse Duplessis de Richelieu, cardinal-archevêque de Lyon... On a pu juger par les luttes dont nous venons de parler des déplorables abus qui résultaient des commendes, et cependant nous ne sommes pas encore à la fin des débats relatifs à la succession prieurale du duc de Noyers. Le cardinal de Lyon, il est vrai, avait pris possession, il percevait les fruits du prieuré de La Charité, mais Me Payen des Landes n'avait pas renoncé à ses prétentions, quoiqu'une mission qui lui avait été confiée par la reine-mère, Marie de Médicis, l'empêchât momentanément de poursuivre cette affaire.*

Parmi les commendataires, Dieu le permettait ainsi, il s'en trouvait qui devenaient des instruments de la Providence : tel fut le cardinal de Lyon. Dès 1631 il établit la réforme à La Charité, à l'exemple de son frère le cardinal de Richelieu, abbé de Cluny, qui l'avait établie dans son abbaye l'année précédente ; il fit venir à La Charité plusieurs religieux de Saint-Vanne, puis il éloigna et dispersa dans quelques monastères de sa dépendance les jeunes profès, au nombre de huit ou dix, qui avaient abandonné la réforme depuis la mort de D. Mauvielle.

Le cardinal fit son entrée solennelle dans son prieuré au mois d'août 1632 ; dix jours après, le roi et la reine, accompagnés du duc de Richelieu, arrivèrent à La Charité. Les prieurs claustraux n'étaient point inamovibles, les chapitres généraux les changeaient à leur gré, quand ils avaient à se plaindre d'eux. Nous voyons sous l'administration du cardinal de Lyon se succéder rapidement dans cette charge importante : D. Joseph Braconnier, D. Placide Roussel, D. Philibert Nitot, D. Philibert Rymon ; après lui on voit reparaitre D. Joseph Braconnier, qui eut pour successeur D. Hugues Bataille. »

Chartreux, archevêque d'Aix, archevêque de Lyon, Cardinal ; abbé de St-Etienne de Caen, prieur de La Charité-sur-Loire.



Fils cadet de François IV du Plessis de Richelieu, il fut décidé par son oncle Amador de La Porte, qui l'avait envoyé en 1594 au collège de Navarre, qu'il intégrerait en tant que chevalier l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem où lui-même était commandeur.

Mais sa peur de l'eau et son peu d'entrain pour l'exercice physique amenèrent à un changement de stratégie pour la famille : Alphonse Louis devait devenir évêque de Luçon à la place d'Armand Jean, celui-ci devant se consacrer désormais à la carrière des armes.

Mais la grande piété d'Alphonse Louis l'amena à devenir novice à la Grande Chartreuse en 1602 et à prononcer ses premiers vœux le 12 mars 1603. Cette décision fit qu'Armand Jean dut retourner aux études de théologie pour reprendre le diocèse de Luçon que sa famille contrôlait depuis 1584 grâce à la nomination de Jacques du Plessis, grand-oncle d'Alphonse Louis, comme évêque.

Sur l'insistance du cardinal de Richelieu, il fut nommé archevêque d'Aix-en-Provence, le 6 décembre 1625, puis archevêque de Lyon, en septembre 1628. Il fonde à Lyon les couvents de l'Annonciade et des Bernardines.



Le cardinal de Richelieu, arch. de Lyon

Il fut créé cardinal, le 19 novembre 1629, au titre de Santissima Trinita al Monte Pincio (Sainte-Trinité-des-Monts).



Rome, Trinité-des-Monts

Il est nommé Grand Aumônier de France en 1631.



De 1632 à 1653, il fut abbé de Saint-Étienne de Caen (Abbaye aux Hommes) et de Saint-Victor à Marseille.



Caen, Abbaye aux Hommes - Marseille, Saint-Victor

Il mourut à Lyon en 1653 d'hydropisie. A sa demande, il est enterré dans l'église de l'hôpital des pauvres de la Charité de Lyon.

Alphonse fut grand recteur de la Sorbonne à la suite de son frère cadet qui occupait cette charge.

Après la mort d'Armand Jean du Plessis de Richelieu, un long procès l'opposa au conseiller Pierre Payen pour le titre de prieur de la Charité-sur-Loire que son frère lui avait octroyé aux dépens de Payen. Privé de la protection du puissant ministre, Alphonse du Plessis de Richelieu perdit ce procès.

49^{ÈME} PRIEUR : PIERRE PAYEN DES LANDES (1646)

« Pierre Payen des Landes... En dehors des agissements des commendataires, le projet de réforme avait occasionné une certaine agitation dans la famille de saint Benoît. Les prieurs claustraux dont nous avons parlé étaient tirés, selon les besoins, soit de Cluny, soit de la congrégation de Saint-Maur, soit encore de celle de Saint-Vanne. La règle de ces maisons était bien la même dans le fond, mais sur certains points elle admettait quelques modifications qui la rapprochaient plus ou moins de la réforme ; de là les noms de petite réforme et de stricte observance.

Cependant on travaillait à fondre ces trois congrégations et à les réunir en une ; déjà, en 1636, l'union fut établie entre Cluny et la congrégation de Saint-Maur, mais elle fut rompue en 1644. Le prince de Conti avait succédé, comme abbé de Cluny, au duc de Richelieu, décédé le 4 décembre 1642. Le nouveau commendataire obtint deux arrêts, l'un au conseil privé, l'autre au grand conseil, par lesquels il fut décidé que Cluny et la congrégation de Saint-Maur seraient désunis et séparés, comme ils l'étaient avant l'union, et que les religieux se retireraient chacun dans sa congrégation.

En 1645, au mois de mars, le chapitre général du monastère de la stricte observance fut célébré à La Charité. Ce fut dans ce chapitre que D. Joseph Braconnier fut élu prieur claustral de ce monastère. La mort du duc de Richelieu eut lieu vers le temps où la mission de Me Payen des Landes se terminait ; il pensa qu'il devait profiter de la circonstance pour renouveler ses démarches contre la possession, selon lui irrégulière, du prieuré de La Charité par le cardinal de Lyon ; il avait, en effet, obtenu contre lui un arrêt qui l'évinçait après une administration de dix-sept ans, et il prit possession de son prieuré au mois de juillet 1646.

L'année suivante, au mois d'avril, le duc d'Orléans, frère du roi, et Madame, se rendant à Bourbon, habitèrent le logis prieural. Au mois de mai de la même année, le chapitre général, mécontent de la conduite de D. Bataille, élut à sa place pour prieur claustral D. Victorin Rymon, qui eut pour successeur en 1648 D. Alphonse Belin. Ce dernier, après s'être montré attaché à la réforme, s'en éloigna complètement et jeta le trouble dans les maisons de l'ordre, car il avait été nommé visiteur en 1649. Il avait entrepris de rendre les prieurs claustraux inamovibles et les religieux stables; il voulait entraîner dans ses projets le chapitre général tenu à Cluny en 1650 ; mais il ne put réussir. A la prière du sieur des Landes, il fut cependant continué comme prieur claustral de La Charité. De retour dans son monastère, il protesta par main de notaire contre tout ce qui avait été fait en chapitre, objectant la nullité des actes. Il fit signifier sa protestation aux supérieurs; depuis ce moment il cessa d'assister aux chapitres généraux et ne voulut plus permettre de visites dans son prieuré.

En 1651 le chapitre fut convoqué au prieuré de Saint-Martin-des-Champs ; il refusa de s'y rendre et envoya un religieux avec sa procuration pour s'y opposer et protester. D. Belin fut déposé par le chapitre qui élut pour lui succéder D. Odille de Bussière. Malheureusement ces deux religieux entretenaient ensemble de funestes intelligences. D. Belin continua ses fonctions l'année entière, leva le masque et se constitua prieur perpétuel, déclarant ses religieux tenus à la stabilité. Ayant entraîné dans sa révolte un certain nombre de moines, il fit sortir du monastère ceux qui avaient refusé de souscrire à son projet, sans même leur donner le moindre secours pour faire leur route.

Cependant la division ne tarda pas à s'établir entre lui et les religieux ses adhérents; ils vinrent pour la plupart se jeter aux genoux des supérieurs, reconnaissant leur faute et gémissant de la faiblesse qui en était la cause; ils furent reçus avec bienveillance. Lui-même, revenu à de meilleurs sentiments, reconnut qu'il avait congédié les meilleurs religieux ; il les réclama d'après une injonction du prieur commendataire, et les supérieurs, considérant que c'était le seul moyen de conserver la réforme à La Charité, s'empressèrent de les y renvoyer au nombre de six, en leur recommandant de reconnaître comme leur supérieur légitime D. Belin jusqu'au prochain chapitre. Ils furent reçus à bras ouverts.

Le chapitre général fut tenu à Cluny en 1653. D. François Le Page y fut nommé prieur claustral de La Charité ; mais D. Belin eut la prétention de se maintenir dans sa dignité, ce qui occasionna une grande division parmi les religieux qui formèrent deux partis. Ceux qui étaient attachés à François Le Page eurent beaucoup à souffrir ; on leur donnait à peine ce qui leur était nécessaire pour leur subsistance. Ils en écrivirent aux supérieurs majeurs qui les exhortèrent à la patience, tandis que de leur côté ils travailleraient à remédier à tout ; toutefois ils leur recommandèrent de ne rien signer de contraire à l'observance, quelques instances qu'on leur fit, et cependant ils pouvaient obéir à D. Belin quant au for extérieur.

Le sieur Payen des Landes n'était pas étranger à tous ces désordres. En 1654, il reçut un ordre du cardinal Mazarin de ne plus faire opposition aux religieux de la réforme ; il s'y soumit et travailla, en effet, à réunir son prieuré au corps de l'observance. Il écrivit aux supérieurs majeurs qu'ils pouvaient nommer un prieur claustral pour La Charité, assurant qu'il y serait bienvenu. D. Placide des Prés fut nommé ; le sieur Payen des Landes le reçut et tous les religieux le reconnurent, sauf D. Belin, qui se retira en son particulier et vécut séparé de la réforme. Il avait été six ans prieur claustral. D. Placide des Prés fut continué deux ans dans cette charge.

L'an 1656, le cardinal Mazarin, abbé de Cluny, résolut de réunir la congrégation de Saint-Maur à Cluny. Le chapitre général se tenait à Saint-Martin-des-Champs. Quand on en fut venu à la nomination des supérieurs, l'abbé de Rières, de l'ordre de Cîteaux, chargé de présider rassemblée à la place du cardinal, avec M. Lescot, évêque de Chartres, et l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, leur déclara que le cardinal, pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence, prétendait nommer les supérieurs des trois principales maisons de l'ordre, savoir : D. Placide Roussel, prieur claustral de Cluny ; D. Timothée Bourgeois, prieur claustral de La Charité, et D. Philibert, prieur claustral de Saint-Martin-des-Champs, tous les trois de la congrégation de Saint-Maur.

Tous les capitulants s'opposèrent à la publication de ces supérieurs et en nommèrent d'autres qui furent reçus de tous les monastères, tandis que les premiers furent refusés. Le cardinal employa l'autorité du roi, et alors les supérieurs qu'il avait nommés furent reçus dans les trois monastères, et il fut convenu que l'acceptation de ces prieurs ne préjudicierait en rien à l'ordre de Cluny en général et à l'observance en particulier. Ces trois Pères demeurèrent trois ans dans l'ordre, et durant ce temps on ne fit point de chapitre ni de visite dans les monastères et on ne reçut point de novice ; c'était le moyen de perdre entièrement l'observance et d'absorber, comme, en avait le dessein, tous nos monastères dans la congrégation de Saint-Maur.

Le cardinal Mazarin, voyant que son projet d'unir Cluny à la congrégation de Saint-Maur avait échoué par suite des continuelles oppositions des religieux de Cluny, conçut un projet d'union avec la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulfe. A cet effet, il manda aux religieux de l'abbaye d'envoyer leurs députés à Lyon, où il allait accompagner le roi qui s'y rendait. Là il devait leur signifier sa volonté bien arrêtée. Les députés partirent pour Lyon et firent au cardinal leurs remontrances, sans pouvoir le déterminer à abandonner son sentiment. C'était au mois de novembre 1658.

De retour à Paris, le cardinal manda aux supérieurs de la congrégation de Saint-Vanne, de lui envoyer leurs députés pour conclure avec eux les articles d'union ; le concordat fut fait et signé le 7 avril 1659, sans que les religieux de Cluny y aient même été appelés ; il est facile de comprendre que ce n'était pas le moyen de donner un caractère de perpétuité à son œuvre ; elle n'a en effet duré que jusqu'à la mort du cardinal.

Mazarin nomma tous les supérieurs des monastères de l'étroite observance, pour cette fois seulement, comme il le déclara. Sur ces entrefaites, les PP. D. Henri Henneson et D. Robert des Gabets, députés de Saint-Vanne, parcoururent les monastères de Cluny à l'effet de leur faire accepter l'union; les religieux l'acceptèrent forcément tout en protestant.

Le 7 septembre 1659, D. Alexis d'Aras, de la congrégation de Saint-Vanne, se présenta à La Charité pour en être prieur claustral, en vertu de l'institution qui lui avait été délivrée par le cardinal, ayant avec lui trois ou quatre religieux de la même congrégation. Il leur confia tous les emplois du monastère, au préjudice des religieux de la maison.

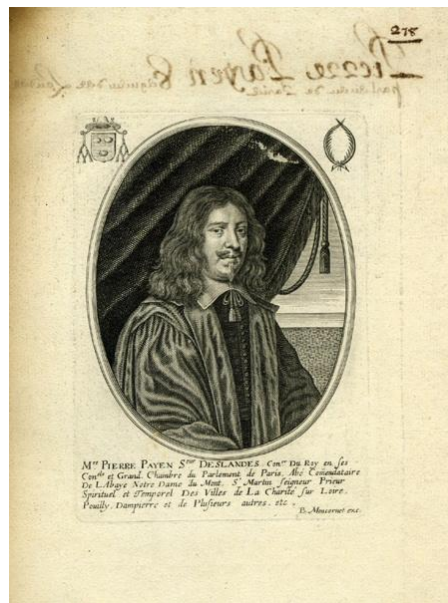
Le 20 du même mois, le concordat qui réglait l'union fut approuvé par le roi. En 1660, le chapitre général des deux corps de Cluny et de Saint-Vanne fut célébré à Saint-Michel en Lorraine. D. Romuald Abraham y fut élu prieur claustral de La Charité à la place de D. Alexis d'Aras et fut continué l'année suivante au chapitre tenu dans l'abbaye de Saint-Vanne. Dans ce chapitre tous les religieux de Cluny protestèrent contre l'union. Enfin, en 1661, après la mort du cardinal Mazarin, les religieux firent casser, par arrêt du grand conseil, en date du 16 décembre, ladite union. On signifia, en vertu dudit arrêt, aux religieux de Saint-Vanne, d'avoir à se retirer dans les monastères de leur congrégation, et il fut ordonné à ceux de Cluny d'envoyer leurs députés à l'assemblée de Saint-Martin-des-Champs pour aviser aux besoins de leur ordre.

En 1662 ils se réunirent donc à Saint-Martin-des-Champs, le 20 janvier, y firent quelques règlements et nommèrent de nouveaux supérieurs pour les monastères de l'étroite observance. D. Pierre Symon y fut élu prieur claustral de La Charité, et fut continué l'année suivante par le chapitre général, qui se tint à Cluny le troisième dimanche après Pâques. Le 15 janvier 1664 mourut Me Pierre Payen des Landes, doyen des conseillers de la grande chambre du parlement de Paris et prieur commendataire de La Charité. Son corps fut déposé dans le caveau du chœur auprès de Jean et de Louis de Clèves. »

Pierre Payen-Deslandes (1595-1664) (*fils de Pierre, sgr des Landes, Proc. au Chatelet, Secrétaire du Roi, Trésorier de l'Epargne*) succéda en juillet 1646, au cardinal-archevêque de Lyon, frère de Richelieu. Il mourut en 1664, après avoir résigné son prieuré en faveur de Jacques Martineau d'Hornoir, son neveu.

Payen-Deslandes était doyen des conseillers de la Grand'chambre du Parlement de Paris.

Dans la Fronde, il proposa (1651) de défendre aux cardinaux l'administration des affaires, et sa proposition fut suivie de l'arrêt qui proscrivait Mazarin et les siens. Le 27 avril, il osa seul accepter au parlement la protestation de la princesse de Condé contre la détention des princes. (V. Œuvres de Maître Adam, éditées par M. Ferd. Wagnier.).



« d'azur à trois pains d'or »

Scarron (Œuvres, Paris, 1700, p. 149) adresse une longue épître et de grands éloges à M. Deslandes-Payen.

Tallemant des Réaux parle de Payen dans ses "Historiettes" : « ...Deslandes Payen était l'ami de St Amand et de Racan. Il était propriétaire du domaine de Rueil. C'était un esprit libre et un homme de plaisir. Compromis dans les intrigues de l'opposition il dut fuir la France et Richelieu. Ce dernier confisqua à son profit le château et le parc de Rueil. Il donna à son frère Alphonse Louis du Plessis, archevêque de Lyon, le prieuré de la Charité sur Loire dont Deslandes Payen était le commanditaire. Deslandes Payen ne revint en France qu'après la mort de Richelieu et entreprit de recouvrer son prieuré. Il prit pour avocat Claude Gaultier, que l'on était sûr d'avoir pour soi lorsqu'il s'agissait de dénoncer la tyrannie de Richelieu. Le procès dura quatre ans 1642-1646 et Deslandes Payen le gagna. A la fin de sa vie, Deslandes Payen se réforma et délaissa ses plaisirs, particulièrement ceux de la table pour se pencher vers la dévotion. Il réduisit ses allées venues au Palais, et resta la plupart du temps à son prieuré de La Charité. Il était attaché à Mr le Prince de Condé et se chargeait de toutes les choses qui le concernait. Il était gouverné de peu de personnes et Mr le président de la Grange avait quelque crédit auprès de lui.... »

50^{ÈME} PRIEUR : JACQUES OU JEAN MARTINEAU (1663)

« Jacques Martineau, sieur d'Hornoir...était neveu de Pierre Payen des Landes. Ce dernier, quelques mois avant sa mort, avait résigné son prieuré en faveur de son neveu, qui en prit possession du vivant de son oncle, en 1663, par suite de bulles obtenues de Rome. Cependant Mre Nicolas Colbert, évêque de Luçon, s'en fit pourvoir en vertu d'un induit et prétendit s'y maintenir ; mais comme le sieur Martineau en était pourvu sur la résignation de son oncle et était en possession, l'évêque de Luçon, craignant qu'on attaquât ses prétentions, fit parler d'accommodements au sieur Martineau, qui s'empressa d'entrer dans cette voie, car il savait qu'il y avait un cas de nullité dans ses pièces ; le sieur des Landes, en effet, avait révoqué la procuration, et le sieur Martineau avait accepté la révocation ; de plus, les bulles l'obligeaient à se faire religieux, ce à quoi il avait peine à se résoudre. Il résigna donc le prieuré de La Charité à Me Nicolas Colbert, qui sut le dédommager. La même année, D. Hugues Donnadiou fut élu prieur claustral de La Charité au chapitre général de l'observance célébré à Cluny. »

Jacques Martineau, sgr d'Hornoir (?) devint prieur de La Charité par désistement en sa faveur de Payen des Landes, dont il était le neveu, en 1664.

Il était le fils de Jean ou Jacques Martineau, sr de Fontenay⁸¹, auditeur à la chambre des comptes, conseiller d'Etat, Greffier du Grand-Conseil (lui-même fils de Guillaume Martineau, de Parthenay, et Marie Dreux), et de Madeleine Payen, sœur de Pierre.

Il permuta avec Nicolas Colbert, pour Vertus et St-Vivant, n'étant pas religieux.



« d'azur à trois tours d'argent »

⁸¹ En 1637, Jean Martineau, conseiller d'Etat, achète la terre et seigneurie de Fontenay-les-Briis aux héritiers du sieur de Signac....

51^{ÈME} PRIEUR : NICOLAS COLBERT (1664)

« *Nicolas Colbert...* Le sieur Martineau ne fut que six mois prieur de La Charité ; il résigna, comme nous l'avons dit, en faveur de Me Nicolas Colbert, évêque de Luçon, et plus tard évêque d'Auxerre. Le nouveau commendataire était frère de Jean-Baptiste Colbert, ministre d'Etat. Il eut bien de la peine à obtenir ses bulles, car le Pape voulait que ce prieuré fût remis en règle, conformément aux décrets du concile de Trente. Il exposa au Souverain Pontife que les bâtiments du monastère étaient en ruine et qu'il fallait de grandes sommes d'argent pour les rétablir, ce que n'aurait pu faire un simple religieux. Cette considération déterminina le Pape à le lui accorder à condition qu'il se chargerait des réparations.

Le 15 juin 1664, le cardinal Flavius Chigy, légat du Pape en France, arriva à La Charité, où il fut reçu, avec le dais, à la porte de la ville et harangué par D. Hugues Donnadiou, prieur claustral. On le conduisit ensuite à l'église du prieuré ; il logea dans le monastère et voulut manger avec les religieux. »

Evêque de Luçon, puis d'Auxerre, abbé du Landais, de St-Sauveur-de-Vertus, Prieur de La Charité (fils de Nicolas Colbert, de Vandières et de Maire Pussort, et frère du grand Ministre)



Frère de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay et de Châteauneuf-sur-Cher, baron de Sceaux, de Linières, d'Ormoiz, etc., ministre et secrétaire d'État, commandeur et grand trésorier des ordres du roi, contrôleur général de ses finances, surintendant des bâtiments, arts et manufactures de France, Nicolas était fils de Nicolas Colbert, seigneur de Vandières, conseiller d'État, et de Marie Pussort, soeur de Henri Pussort, aussi conseiller d'Etat et du conseil royal des finances. Il naquit à Reims en 1628 et, y commença ses études qu'il continua à Paris où il avait reçu le bonnet de docteur au sortir de la licence dont il avait été prieur. Il devint, en 1656, bibliothécaire du roi, et fut nommé, en mars 1661, évêque de Luçon, où il se distingua par les plus hautes vertus. Son sacre avait eu lieu le 24 juillet de cette année, dans l'église de la Sorbonne, à Paris.



Cathédrale N.-D. de l'Assomption (Luçon)

Il était alors depuis un an, abbé de Saint-Sauveur de Vertus, au diocèse de Châlons-sur-Marne (détruite), et **devint, en 1664, prieur de La Charité-sur-Loire**.

Le climat de ce diocèse fut nuisible à sa santé. Aussi, quand le siège d'Auxerre fut devenu vacant par la mort de Pierre de Broc, ses parents songèrent-ils à le lui faire obtenir. Son frère le ministre d'Etat, possédait un vaste domaine près d'Auxerre, et cette circonstance fut un motif de plus pour lui faire désirer de voir l'évêque de Luçon transféré au siège vacant. Il obtint sans peine cette faveur du roi Louis XIV le 16 juillet 1671 ; mais Nicolas, strict observateur des canons, ne consentit qu'avec beaucoup de peine à accepter l'héritage de Pierre de Broc : seuls, les conseils des hommes les plus pieux purent l'y déterminer.



Cathédrale St-Etienne d'Auxerre

Le nouvel évêque d'Auxerre, préconisé dans le consistoire du 28 septembre, prêta serment entre les mains du roi le 19 décembre, et prit possession de son siège le 29 janvier 1672. A son arrivée, on l'accueillit avec enthousiasme et avec une pompe inaccoutumée, mais il ne voulut pas être porté par les quatre barons. Un de ses premiers soins fut de réaliser le projet de ses prédécesseurs en établissant un séminaire comme l'avait prescrit le concile de Trente

: il l'établit provisoirement dans son propre palais, fit, les frais de l'ameublement, et, le 5 mai 1672, publia un mandement pour y appeler tous ceux qui se disposaient à l'état ecclésiastique.

En 1673, il acheta un vaste emplacement et y construisit de ses deniers les bâtiments et la chapelle de son séminaire, tel qu'il existait au moment de la révolution. Le premier supérieur en fut le célèbre théologien, Louis Habert, chanoine et vicaire général d'Auxerre. Depuis ce temps, on vit souvent, le saint évêque aller prendre ses repas dans son séminaire qu'il aimait beaucoup, y donner des avis salutaires et y pratiquer l'humilité. Persuadé que la réforme d'un diocèse dépend des nouveaux prêtres qu'on y met en place, il prit dès lors toutes les précautions possibles pour n'imposer les mains qu'à des sujets bien éprouvés, et, afin de ne point se tromper, il se préparait à chaque ordination par un jour de retraite au tombeau de saint Germain : il s'y rendait la veille, à sept heures du matin restait à genoux dans les grottes ou debout dans le chœur, chantant l'office avec les religieux; il ne rentrait dans son palais que vers sept heures du soir, et prenait alors son premier et unique repas. Il suivait cette conduite le vendredi qui précédait chaque ordination.

Après l'établissement du séminaire, Nicolas prit toutes les mesures nécessaires pour faire reflourir l'ancienne discipline. dans le clergé de son diocèse; visite des églises, synodes, conférences, rien ne fut oublié. Il publia, en 1674, quelques statuts, mais ne voulant point effrayer les anciens curés, il fit remarquer, à son clergé que, pour ce qui regardait la conduite, il n'imposait pas de nouvelles ordonnances, mais ne faisait que suivre les anciennes; et, en effet, on n'y trouvait, relativement aux moeurs ecclésiastiques, que la reproduction des canons de l'Église ou des décisions des précédents évêques d'Auxerre. Il ajouta au petit volume qui contenait ses statuts, mais séparément, les *Avis de saint Charles Borromée aux Confesseurs*, avec ordre à tous les confesseurs du diocèse de les avoir, de les lire et de les mettre en pratique. Le duel ayant été oublié parmi les cas réservés imprimés au commencement du Bréviaire qui paraissait depuis 1670, il l'y fit ajouter.

Nicolas Colbert aimait ses prêtres, les respectait et ne souffrait pas qu'ils restassent la tête découverte en sa présence, tant il avait une haute idée du sacerdoce. Il ne s'arrêtait point aux premières plaintes qu'on formulait contre eux; il suspendait son jugement jusqu'à ce qu'il eut tout approfondi, appréciait la conduite du plaignant et de l'accusé, examinait si la plainte n'était point faite par vengeance ou par opposition à la discipline de l'Église, et quand il connaissait avec certitude les défauts de quelques pasteurs, il ne s'armait pas aussitôt pour les châtier, mais il usait de charitables remontrances pour les porter à changer de vie; il le menaçait ensuite, s'il en était besoin, et ne faisait commencer leur procès que lorsqu'il était devenu absolument nécessaire, et c'était toujours de manière à ne pas être obligé de l'achever. "Souvent on en a vu, rapporte l'abbé Lebeuf, qui venaient le trouver et lui avouaient ingénument leurs fautes ; il pardonnait à ceux-là, leur disant mon frère, allez, travaillez , il ne faut plus penser au passé , mais a mieux vivre et faire de dignes fruits de pénitence." Ainsi se conduisait le vénérable prélat d'Auxerre qui comprenait que l'élévation des évêques au-dessus des prêtres , n'est pas et ne doit pas être exercée à la manière de la domination séculière qui commande despotiquement.

Nicolas Colbert pratiquait la charité dans un degré éminent. Prêtres ou simples fidèles, les pauvres étaient certains de trouver en lui un protecteur, un soutien, un père. Avant la fondation d'un hôpital qu'il voulait établir à Auxerre, il ordonna qu'on distribuât du pain trois ou quatre fois chaque semaine dans son palais; et, avant cette distribution, un de ses aumôniers faisait aux pauvres un petit discours de piété. L'hôpital ayant été construit par suite d'une assemblée tenue à l'évêché et avec la participation de l'intendant, il fit confirmer cet établissement par lettres-patentes du mois de mars 1675. L'édifice situé d'abord dans la paroisse de Saint-Père au lieu où était l'hôtellerie du Panier-vert à la porte du Pont, reçut le nom de Saint-Nicolas. Tous les mardis, quittant ses emplois les plus sérieux, Colbert se trouvait aux assemblées qui se tenaient chez lui avec les huit administrateurs dont il avait fait

choix pour la direction de l'hôpital, et, non content d'avoir fondé un corps-de-logis pour les pauvres, il fournissait à cette maison du blé, du vin et du bois. Un hiver ayant été rigoureux, il fit acheter de la viande que l'on distribuait trois fois la semaine à Auxerre, à Régennes et dans ses autres terres.

Après le soin des pauvres, l'instruction des gens de la campagne fut une des choses qui exercèrent le plus sa vigilance. Dans ce but, et pour bien connaître leurs besoins spirituels, il ne visitait qu'une paroisse par jour. Il usait alors d'un expédient très utile pour augmenter la confiance des paroissiens dans leur curé. Comme les habitants de certains lieux avaient la coutume de murmurer contre leurs pasteurs, il engagea ceux-ci à lui déclarer publiquement qu'on était choqué de leur conduite en certaines circonstances au sujet desquelles ils entraient dans tous les détails nécessaires, mais qu'ils étaient prêts à se corriger si le prélat le croyait utile. Colbert profitait alors de cette occasion pour redresser l'opinion publique en présence de tous les paroissiens eux-mêmes et de leur curé.

Le prélat était trop charitable pour pouvoir faire aucune acquisition temporelle en faveur de son évêché; mais si, sous ce rapport, il ne fut point utile à ses successeurs, c'est à lui qu'ils durent, en revanche, leur réintégration dans le droit de siéger aux États de Bourgogne, droit qu'ils avaient perdu depuis plus de cent ans et qu'ils récupérèrent par l'intervention du ministre, son frère. Il obtint, par le même moyen, une décharge considérable des impôts dont les Auxerrois étaient accablés mais il ne la sollicita qu'après en avoir mûrement délibéré avec son conseil, et avoir reconnu qu'il le pouvait à l'exemple de saint Grégoire et de saint Germain, le plus illustre de ses prédécesseurs. Cependant, pour être plus sûr de ne rien faire contre les règles de la justice, il obtint des États qu'un commissaire vint faire la visite. Il eut le bonheur de procurer un pareil soulagement à la ville de Varzy qui était aussi surchargée et accablée d'impôts. Il n'entreprit aucun procès, soit pour faire revivre ses droits douteux, soit même pour réformer les abus, car il était ennemi de la procédure.

Lorsque Louis XIV passa par Auxerre pour aller commander le siège de Besançon, le prélat reçut un accueil très favorable de ce grand monarque qui lui dit en l'abordant "Monsieur d'Auxerre, il faut bien vous venir voir, puisqu'on ne vous voit point à la cours" Nicolas Colbert, reçut aussi avec une magnificence extraordinaire le prince de Condé; mais s'il savait se montrer libéral et grand dans les occasions, il ne pouvait s'empêcher de penser alors aux pauvres et de regretter les sommes qu'il ne dépensait pas pour eux.: il avait besoin, du reste, de veiller avec soin à l'emploi de ses ressources financières, parce qu'elles étaient fort restreintes et que le bien qu'il voulait faire, était incessant, immense. Ayant renoncé à son patrimoine, il ne possédait, avec son évêché, que le seul bénéfice du prieuré de Nogent. Or, il ne touchait rien des revenus de ce prieuré et les consacrait à relever les bâtiments ruinés de cette maison. **Il s'était démis du prieuré de La Charité-sur-Loire en faveur de l'abbé Colbert, son neveu**, et il y avait longtemps qu'il ne possédait plus l'abbaye du Landais en Berry, ni celle de Saint-Sauveur-de-Vertus en Champagne.



Abbaye cistercienne du Landais (Frédille, 36)

Il ne s'absenta que deux fois de son diocèse : en 1675 et l'année suivante pour assister à l'assemblée générale du clergé de France. Confié à des vicaires généraux très vigilants, son diocèse n'en souffrit en aucune manière.

Au nombre des abus qu'il fit cesser pendant son épiscopat, on doit citer la désertion générale des paroisses de la ville d'Auxerre. Dès que le prélat eut parlé, Ces églises furent fréquentées non seulement pendant la quinzaine de Pâques, mais encore pendant tout le reste de l'année. Il défendit les processions nocturnes et celles qui parcouraient un itinéraire éloigné de plus d'une lieue du point du départ, aussi bien que l'usage de sonner dans les églises pendant toute la nuit, la veille de la fête de saint Jean-Baptiste et du 2 novembre. Le dimanche de Quasimodo, il y avait à Auxerre un singulier usage : une multitude de jeunes filles de douze à quinze ans, habillées en religieuses, précédaient la procession solennelle de ce jour en chantant des cantiques de toute espèce. On conçoit les abus qui en résultaient et que Colbert fit cesser en retranchant l'usage qui leur donnait naissance. A son arrivée dans le diocèse, l'usure y était trop communément tolérée; il lui fit une guerre impitoyable. Après les articles de foi, notre évêque ne croyait aucun sentiment plus certain que celui qui enseigne l'obligation de rapporter à Dieu toutes les actions par quelque mouvement de son amour, il refusait le pouvoir de confesser aux prêtres qui croyaient que l'attrition purement servile, et sans amour de Dieu, suffit dans le sacrement pour convertir et réconcilier le pécheur. Sur la fin de sa vie, il fit un mandement contre les serments exécrables que les charbonniers, bûcherons, fondeurs de bois et mineurs faisaient entre eux, pour empêcher que leur profession ne devint commune. Ces ouvriers unis entre eux par des associations secrètes et mystérieuses, au milieu des forêts, pouvaient être redoutables à un moment donné, en se coalisant pour faire la loi aux propriétaires et aux marchands, commettre impunément des délits dans les bois et assurer le secret le plus absolu à tous leurs méfaits. Il n'y eut qu'un abus qu'il ne put corriger : tous ses efforts contre les causeries et les immodesties dans les églises restèrent sans résultat; Dieu se contenta de sa bonne volonté !

Ayant appris que sur la fin de l'épiscopat de Pierre de Broc, un magistrat séculier s'était ingéré dans les comptes de fabrique de l'une des paroisses d'Auxerre il fit présenter, par le promoteur de son officialité, une requête au conseil privé du roi, qui cassa et annula le jugement du lieutenant-général de la ville en date du 2 septembre 1670, et ordonna que les comptes des fabriques de tout le diocèse seraient examinés, clos et arrêtés par l'évêque ou par ses vicaires généraux, archidiacres, official et autres ecclésiastiques, avec défense à tous juges royaux d'en connaître, conformément aux déclarations de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII.

Depuis 1671, le diocèse était pourvu d'un nouveau Bréviaire dont la rédaction avait coûté près de trente ans. Colbert ordonna qu'on s'en servit et que l'on se conformât, autant que possible, au chant et aux cérémonies de la cathédrale. Il avait commencé à travailler lui-même à l'édition du Missel qu'il se proposait de publier, et méditait une collection de Statuts synodaux qui, sous le titre de *Synodicon*, aurait contenu tous ceux du diocèse depuis saint Aunaire jusqu'à son temps; mais la faiblesse de sa santé, ses jeûnes et la fatigue que lui causaient ses visites pastorales dont rien ne pouvait le distraire, hâtèrent sa mort qui arriva au château de Varzy le 5 septembre 1676, à l'âge de quarante-huit ans.

Il légua les deux tiers de sa vaisselle d'argent à l'hôpital général d'Auxerre, l'autre tiers à l'hôpital des malades, et tous ses autres meubles à ses domestiques. On ne trouva dans ses caisses qu'une somme de cent ou deux cents livres; au lieu d'argent, on découvrit dans son cabinet plusieurs instruments de pénitence.

Il fut inhumé le 11 du même mois dans le sanctuaire de la cathédrale, où son neveu, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, lui fit élever un mausolée sur lequel fut gravée une épitaphe rappelant à la postérité le souvenir de ses vertus.

52^{ÈME} PRIEUR : JACQUES-NICOLAS COLBERT (1665)

« *Jacques-Nicolas Colbert... succéda à son oncle comme prieur de La Charité. Il était fils du ministre d'Etat, contrôleur général des finances, et n'avait que dix à douze ans quand il obtint ses bulles, datées du 2 janvier 1665; ce fut à la condition de faire rétablir les bâtiments du prieuré. Pour assurer l'exécution de cet engagement, on l'obligea à donner caution au greffe de la cour ecclésiastique d'Auxerre. Il fut convenu qu'il recevrait les ordres sacrés aussitôt qu'il serait en âge, qu'il ferait acquitter toutes les charges du monastère et qu'il entreprendrait autant de religieux que si le monastère n'était pas en commende. Les bulles déclaraient que la violation de ces conditions mettrait le bénéfice en vacance, que le titulaire serait tenu à la restitution des fruits et revenus si les réparations n'étaient pas exécutées, et que, si le bénéfice venait à vaquer, il ne serait plus mis en commende.*

Les conditions imposées par le Souverain Pontife furent rigoureusement suivies ; mais nous n'oserions pas affirmer qu'on y apporta toute l'intelligence désirable. Il est facile, en effet, de remarquer que les travaux, commencés en 1667, auraient pu être exécutés avec plus de soin ; pourquoi n'avoir pas conservé dans toute leur pureté les dispositions primitives, surtout dans les restaurations de l'église ? A l'époque dont nous parlons, on procéda aux réparations du grand et du petit cloître, et on fit reprendre par le pied deux piliers de l'église proche la chaire ; en 1668, on fit rétablir le clocher de pierre appelé le clocher de Sainte-Croix, qui avait été renversé par la foudre en 1666 ; en 1670, Jacques-Nicolas Colbert entreprit de refaire à neuf la Voûte d'un des collatéraux de l'église ; il eut la malheureuse idée de faire disparaître les piliers du collatéral qui le divisaient en deux basses nefs. La voûte aurait eu alors une portée exagérée ; il fallut donc adopter cette espèce de plafond qu'on y voit encore et qui est sujet à des réparations multipliées.

Plus tard on suivit les mêmes errements pour l'autre collatéral. Le jeune abbé commendataire n'oublia pas qu'il était aussi seigneur temporel de La Charité et que son père, contrôleur général des finances, pouvait lui venir en aide ; il fit refaire à neuf une des arches du pont de pierre qui conduit de la ville au faubourg ; elle avait été ruinée par les grandes eaux et les glaces ; il fit encore exécuter le pont de pierre établissant communication entre le faubourg et le Berry, moyennant la somme de 73,000 livres. C'était au mois d'août 1673.

En 1695 il fit réparer toute la nef et reprendre les quatre piliers de la coupole, moyennant 30,100 livres. Le 22 novembre 1685, Me André Colbert, évêque d'Auxerre, fit sa première entrée à La Charité ; quant à Me Jacques-Nicolas Colbert, prieur commendataire depuis vingt-un ans, il ne connaissait même pas son prieuré. Ce fut le 24 octobre 1686 qu'il y fit son entrée pour la première fois. Conformément à ses bulles d'institution, il était entré dans les ordres sacrés, et, le 4 août 1680, il fut nommé coadjuteur de Rouen et sacré archevêque et primat de Carthage. Il mourut à Paris le 10 décembre 1707, après avoir été pendant quarante-deux ans commendataire de La Charité. Quant aux prieurs claustraux qui, pendant son administration, régissaient le monastère, nous trouvons en 1667 D. Henri de Beuron, qui fut remplacé en 1668 par D. Charles de La Motte, chambrier, élu par le chapitre général. En 1678, D. Mathieu Melin fut élu visiteur et prieur claustral de La Charité, au chapitre général tenu à Saint-Martin-des-Champs, il demeura sept ans prieur claustral et fit beaucoup

de bien au monastère. En 1685, on voit reparaître D. Charles de La Motte comme visiteur de retraite observance et prieur claustral de La Charité; il avait été élu au chapitre général tenu à Cluny le 21 octobre. »

Né le 14 février 1655 à Paris où il est mort le 10 décembre 1707, il était fils du ministre et neveu du précédent.



Il fut Docteur en Sorbonne, abbé du Bec-Hellouin, prieur commendataire et seigneur spirituel et temporel de la Charité-sur-Loire en 1665, prieur d'Ambierle, de Saussure et de Saint Just de Troyes, Coadjuteur puis Archevêque de Rouen (1691).

Il eut pour tuteur le théologien Noël Alexandre.



Noël Alexandre (O.P.)(1639-1724),



Le Bec-Hellouin



Ambierle (42) - Retable de la Passion

Élu à l'Académie française grâce à l'influence de son père, il remplace Jacques Esprit le 20 août 1678 et est reçu le 31 octobre par Racine.

Très vite, il est donné comme coadjuteur, le 2 février 1680, à François Rouxel de Médavy, auquel il succéda en 1691. Il est également nommé archevêque in partibus de Carthage le 29 avril 1680.

Le 21 juillet 1685, à la tête du clergé de France, il harangue Louis XIV, en faveur des protestants. Colbert intégra également l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il fut l'un des premiers membres.

« Le grand mérite dont il avait fait preuve, ses connaissances en théologie, les études approfondies auxquelles il s'était livré sur les matières religieuses, le rendaient précieux pour un diocèse où il fallait convaincre par la parole [...]. L'Archevêque Colbert était d'ailleurs très empreint des idées de la Cour. ».

Il fait réaliser par Mansart et Le Nôtre d'importants travaux de restauration au château de Gaillon, résidence d'été des archevêques de Rouen ; il est également le restaurateur du prieuré de La Charité-sur-Loire.



Rouen – Cathédrale Notre-Dame

53^{ÈME} PRIEUR : JACQUES FRÉDÉRIC CONSTANTIN DE LA TOUR D'Auvergne (1707)

« Frédéric-Constantin de La Tour d'Auvergne... était chanoine de Strasbourg quand il fut nommé, par le cardinal de Bouillon, son oncle, au prieuré de La Charité, le 12 décembre 1707. Le 19 du même mois, D. Gilbert Coucion, prieur claustral du monastère, en prit possession en son nom. Nous n'avons découvert aucun fait remarquable pendant l'administration du prince Frédéric-Constantin de La Tour d'Auvergne; il mourut à Strasbourg au mois d'avril 1732. »

Chanoine, puis Doyen de Strasbourg, Prieur de La Charité (1707-1732), abbé de Redon, de Conches, puis de Cluny. Il était fils de Frédéric Maurice de La Tour, Cte d'Auvergne, Lt-Général, et de Maria, Pcesse de Hohenzollern-Hechingen. Il semble (cf. St-Simon, infra) qu'il n'avait pas une personnalité marquante...



Cathédrale de Strasbourg



Restes de l'abbaye de Conches-en-Ouche (21)



Abbatiale St-Sauveur de Redon

Son frère aîné Henri-Oswald, « *Monseigneur d'Auvergne* », Cardinal



Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, par H. Rigaud

L'un des 13 enfants de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, comte d'Auvergne et d'Oliergues, marquis de Lançais, lieutenant-général et de sa première épouse, la princesse Henriette-Françoise von Hohenzollern-Hechingen (1642-1698), marquise de Bergen-op-Zoom, Henri-Oswald fait ses études à la Sorbonne où il obtient son doctorat de théologie en mai 1695.

Dès lors, il poursuit une carrière ecclésiastique de haut-vol : vicaire général de l'archidiocèse de Vienne, chanoine de la cathédrale de Strasbourg (1684) puis de Liège, abbé commendataire de Redon de 1692 à 1740 puis de Conches (1694), vicaire général de son oncle (le futur cardinal de Bouillon, alors abbé de Cluny, Tournus et Saint-Martin), coadjuteur de Cluny (1697), abbé lui-même (1715) et enfin chanoine et Grand-Prévôt de la cathédrale de Strasbourg (1697). Archevêque de Tours (de 1719 à 1721), puis de Vienne (1721), il assiste à l'assemblée du clergé de 1723 et est le premier aumônier du roi de 1732 à 1742.

Louis XV le fait commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 24 mai 1733. Cardinal-prêtre du Consistoire le 20 décembre 1737, il part également pour Rome afin d'assister au conclave du 17 février 1740. Si l'infatigable Saint-Simon nous rapporte que le cardinal de Bouillon avait intrigué dès 1698 pour que son neveu devienne cardinal « au scandale public le plus éclatant et le plus éclaté », il finit par recevoir les insignes du cardinalat, le 16 septembre 1740.

Saint Simon :

« ...L'aîné plein d'ambition et de petits manèges, encore plus d'une débauche qui le bannissait du commerce des honnêtes gens, et en tout genre fort méprisable et méprisé... »
« ...Le cadet, qui n'avait pas ces vices, était une manière d'hébéte obscur qui ne voyait personne.... »

54^{ÈME} PRIEUR : FRÉDÉRIC JÉRÔME DE LA ROCHEFOUCAULD DE ROYE (1732)

« *Frédéric-Jérôme de Roye... était archevêque de Bourges quand il fut pourvu du prieuré de La Charité par Mgr l'archevêque de Vienne, abbé de Cluny. Il en prit possession le 11 mars 1732, par Me François-Joseph Jacquomet, chanoine de Bourges, qu'il avait chargé de procuration.* »

Abbé de Saint-Romain-de-Blaye (1717) ; Beauport (1722) ; Archevêque de Bourges, Primat des Aquitaines (1729), Prieur de Lanville, Bonne-Nouvelle et La Charité (1732) ; (1742) ; Abbé de Cluny (1747), Cardinal (id), Abbé de Saint-Wandrille et Grand Aumônier de France (1755) ; Ambassadeur ; Comm. du Saint-Esprit.

Il était Fils de François, cte de Roye, et de Catherine Françoise d'Arpajon.



Écartelé : aux 1 et 4, de gueules à la bande d'argent (de Roye) ; au 2 et 3, d'or au lion d'azur (armé et lampassé de gueules) (de Roucy) ; sur le tout, burelé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules (brochant, celui du chef écimé₃) (de La Rochefoucauld)

Entré dans les Ordres, il est rapidement pourvu de nombreux et importants bénéfices....



Saint-Romain de Blaye



Beauport

En 1729 il est nommé Archevêque de Bourges. En 1738, il fait enlever du sein de leur famille un certain nombre de jeunes protestantes sancerroises pour les enfermer dans des couvents.



Cathédrale de Bourges

Le 29 septembre de la même année, il est élu coadjuteur du cardinal Henri Oswald de La Tour d'Auvergne, abbé de Cluny.

En 1740, il est mentionné comme "conseiller du roi en tout ses conseils".

Le 2 février 1742, il est fait commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Sa réputation le fait choisir comme l'un des présidents de l'Assemblée du clergé qui devait se tenir en avril 1742. Sur sa demande, il lui est accordé le privilège de préparer celle-ci directement avec le Roi plutôt qu'avec ses ministres.

En 1745, Louis XV le nomme ambassadeur à Rome auprès de Benoît XIV, en remplacement de l'abbé de Canillac. Donné favori pour l'archevêché de Paris, il est néanmoins supplanté, en 1746, par Christophe de Beaumont du Repaire en raison de son éloignement de Paris.

En avril 1747, à la mort du cardinal de La Tour d'Auvergne, Mgr de La Rochefoucauld lui succède comme abbé de Cluny. Il fait reconstruire l'abbaye et préside les chapitres généraux de 1750, 1753 et 1756.



Cluny

Il est créé cardinal lors du consistoire du 10 avril 1747 et, en décembre 1747, il est rappelé à Paris et remplacé par le duc de Nivernais.

En 1755, à la mort de Mgr de Mirepoix, le Roi marque sa préférence personnelle pour que ce fût le cardinal de La Rochefoucauld qui soit chargé de dresser la liste des bénéfices. Il est nommé Grand aumônier de France, ainsi qu'abbé de l'Abbaye de Saint-Wandrille mais meurt peu après en avril 1757.



Cloître de Saint-Wandrille

55^{ÈME} PRIEUR : DOMINIQUE DE LA ROCHEFOUCAULD-LANGEAC

« Dominique de La Rochefoucauld... fut appelé à succéder à Mgr Frédéric-Jérôme de Roye comme prieur de La Charité ; il était déjà archevêque d'Albi quand le cardinal de La Rochefoucauld, abbé de Cluny, alors ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, le pourvut par lettres de provision de plein droit, datées de Rome le 15 mai 1747. Il prit possession de son bénéfice le 11 août suivant par Me Jean Thomas, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Jean de Neuoy-les-deux-Clochers, qu'il avait constitué son procureur. L'archevêque d'Albi ayant été élu abbé de Cluny après la mort du cardinal de La Rochefoucauld, résigna son prieuré de La Charité au suivant. »



Dominique de La Rochefoucauld-Langeac, cardinal de La Rochefoucauld (Saint-Chély-d'Apcher, 26 septembre 1712 – Münster, 23 septembre 1800), fut Archevêque d'Albi puis de Rouen, primat de Normandie, élu député aux États généraux de 1789. Il s'opposa à la Révolution, refusa de prêter le serment constitutionnel, et émigra en 1792.

Né le 26 septembre 1712 à Saint-Chély-d'Apcher, il est le fils de Jean-Antoine de La Rochefoucauld, marquis de Langeac, seigneur de Saint-Ilpize de Cusson et Rochegonde, et de Marie-Madeleine de Michel de la Champ. Issu d'une branche mineure et pauvre de la famille La Rochefoucauld.

Il étudie au séminaire de Clermont puis au Séminaire Saint-Sulpice où il obtient une licence en théologie. Il est ordonné prêtre à Paris. Le cardinal La Rochefoucauld le nomme vicaire général de l'archidiocèse de Bourges.

Nommé archevêque d'Albi le 1er mai 1747 par le roi de France Louis XV, il est élu le 29 mai et le pallium lui est donné le même jour. Dominique se distingue, dans les assemblées du clergé en 1750 et 1755, par son ardeur à défendre les droits de l'Église gallicane.

Il devient abbé commendataire de Cluny en 1757, après la mort du cardinal La Rochefoucauld.

Nommé archevêque de Rouen et primat de Normandie le 25 avril 1759, il résigne Albi le 30 et reçoit ses bulles le 2 juin. Il prend possession du siège le 28 juillet 1759 et s'installe le 10 janvier 1760. Il est membre en 1765 de l'Assemblée du clergé qu'il présidera en 1780 et 1782.

Sur la requête du roi de France Louis XVI, il est créé cardinal-prêtre lors du consistoire du 1er juin 1778 tenu par le pape Pie VI.

Il devient en 1780 abbé commendataire de Fécamp. Il est promu la même année commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit (14 mai, en la chapelle royale du Château de Versailles).

Le 23 avril 1789, le clergé du bailliage de Rouen, par 783 voix, l'élut député aux États généraux. Partisan obstiné de l'Ancien Régime, il se prononça nettement contre la Révolution et en général contre toutes les mesures allant dans ce sens, présida la chambre du clergé (6 mai - 27 juin), opina avec la majorité de cet ordre, se montra opposé à la délibération par tête, à la réunion au tiers état, et ne se décida à « se réunir aux travaux de l'assemblée » après le 14 juillet, que pour y mieux défendre les institutions de l'Ancien Régime. Défenseur convaincu des principes du clergé, le cardinal de La Rochefoucauld mène malgré son âge avancé, une opposition acharnée à la Constitution. Il refuse de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Il est privé de ses rentes et bénéfices.

Il émigra après la Journée du 10 août 1792 et se réfugia à Maastricht puis à Bruxelles. À partir de juillet 1794 il réside à Münster, en Allemagne. Âgé de 87 ans, il ne fait pas le voyage et ne participe pas au conclave de 1799-1800 qui élit Pie VII.

Il meurt le 23 septembre 1800 à Münster.

56^{ÈME} PRIEUR : FRANÇOIS JOACHIM DE PIERRE DE BERNIS (1757)

« *François-Joachim de Pierre de Bernis, dernier prieur de La Charité...était sous-diacre du diocèse de Viviers, comte de Lyon, abbé commendataire de Saint-Médard de Poitiers. Entré dans l'état ecclésiastique sans vocation, il se laissa entraîner au milieu des plaisirs mondains et abusa de la facilité qu'il avait pour la poésie, en produisant grand nombre de pièces légères qui lui valurent une place à l'Académie. Sa fortune politique data de 1751, lorsque Louis XV l'envoya comme ambassadeur auprès de la république de Venise. Il réussit dans cette mission et dans plusieurs autres.*

En 1757, il devint ministre des affaires étrangères, et, la même année, il obtint en commende le prieuré de La Charité. Il fit prendre possession de ce bénéfice le 23 novembre 1757 par procureur. La procuration fut adressée en blanc au prieur claustral, et, en son absence, le sous-prieur prit possession au nom dudit seigneur de Bernis.

L'année suivante il profita de son titre de ministre pour obtenir le chapeau de cardinal ; puis, tombé en disgrâce, il se retira dans son abbaye de Saint-Médard; cinq ans plus tard, le roi lui rendit ses bonnes grâces et le nomma archevêque d'Albi.

La vie retirée et exemplaire qu'il avait menée durant son exil lui avait acquis le respect universel ; mais, à peine revenu aux affaires, il perdit dans l'esprit public, par suite de son caractère indécis et équivoque. Il estimait les Jésuites, et cependant il agissait contre eux.

Nommé ambassadeur près le Saint-Siège, il contribua à l'abolition momentanée de l'ordre. Il demeura à Rome jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 2 novembre 1794.

Comme ses prédécesseurs immédiats, et malgré sa longue possession du prieuré, il ne se distingua par aucune amélioration opérée dans le monastère ; peut-être même il ne le visita jamais. »



En Vivarais : « d'azur à la bande d'or, accompagnée en chef d'un lionceau de même, armé et lampassé de gueules »

François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis, né le 22 mai 1715 à Saint-Marcel-d'Ardèche et mort le 3 novembre 1794 à Rome, est un diplomate, homme de lettres et prélat français qui fut ambassadeur à Venise (1752-1755), ministre d'État (1757), secrétaire d'État des Affaires étrangères (1757-1758), chargé d'affaires auprès du Saint-Siège (1774-1794).

Né dans une famille de noblesse ancienne, les de Pierre, il fit ses études au collège Louis-le-Grand, à Paris, avant d'entrer au grand séminaire de Saint-Sulpice. Excellent élève, il était également ambitieux et mélancolique. Mgr de Fleury, d'abord son protecteur, se retourna ensuite contre lui et brisa net sa future carrière ecclésiastique. Bernis écrivit dans ses Mémoires :

« Je suis né sensible à l'excès. Ma situation m'humiliait, j'en dévorais l'amertume ; mais je savais bien qu'un visage triste intéresse peu de temps et fatigue bientôt. J'eus donc la force de garder mes chagrins pour moi, et de ne faire briller aux yeux des autres que mon imagination et ma gaieté. »

Jusqu'à l'âge de 35 ans, il écrivit et publia de la poésie, ce qui lui valut, de la part de Voltaire, le sobriquet de « Babet la bouquetière », ou encore « Belle Babet ». Ce cadet de famille vivarois fit brillamment son chemin. À 29 ans, en 1744, il entra à l'Académie française.

Ses vers galants lui valurent prestige et amis. C'est ainsi qu'il rencontra la marquise de Pompadour, favorite du roi Louis XV, par l'intermédiaire de Mme d'Estrades, cousine de Mme Le Normand. Il fut invité des salons littéraires et des fêtes des Grandes Nuits de Sceaux de la duchesse du Maine, en son château de Sceaux, dans le cercle des chevaliers de l'Ordre de la Mouche à Miel.

Cette amitié le tira de la pauvreté, lui valut une pension royale de 1500 livres, ainsi qu'un appartement aux Tuileries. La marquise de Pompadour lança surtout sa carrière diplomatique et politique dans les premiers cercles du gouvernement royal de la France au point de le faire entrer au Conseil du roi quand il fut nommé ministre d'État (1757) puis secrétaire d'État des Affaires étrangères (1757-1758).

En 1752, il demanda une ambassade. Le roi lui proposa la Pologne ; il refusa, on lui accorda Venise. La Sérénissime n'était plus alors un poste important, la ville brillait surtout par ses courtisanes et son carnaval. Bernis fit semblant de le croire, sans être dupe : « Je n'étais guère à craindre à Venise, et tout ce qui pouvait m'y arriver de pis, c'était d'y être oublié. ».

Il menait grand train de maison, son cuisinier était fameux, toute l'Europe passa à Venise pour s'y divertir, tout ce qui comptait était invité chez l'ambassadeur de France. Certes, Bernis toute sa vie aima mener une vie de plaisirs et de libertinage, mais il y entra aussi du délibéré :

« Lorsque mes amis me grondaient de la grande dépense que je faisais, je leur répondais : je place mon argent à fonds perdu à un denier fort avantageux. Vous verrez qu'il me rapportera en abbayes et en dignités. »

Il s'informait, entretenait des agents doubles ou triples, parmi lesquels Casanova, comme l'explique Jean-Marie Rouart : « Sur le chemin du plaisir — un peu encombré à Venise — il a rencontré un autre grand amateur : Casanova. On peut d'ailleurs supposer que c'est au cours de parties fines que Bernis a décidé d'employer son partenaire pour des tâches d'espionnage¹. »

Lorsque Bernis fut rappelé à Versailles en 1755, on songeait à lui pour l'ambassade d'Espagne, poste prestigieux.



Ex-libris du Cardinal de Bernis

Bien qu'il eût formulé des réserves à ce sujet, il fut chargé de négocier avec le comte de Starhemberg le retournement d'alliances entre le roi Frédéric II de Prusse et l'impératrice d'Autriche. Choiseul fut désigné ambassadeur à Vienne ; il y consentit à condition que l'on nommât Bernis secrétaire d'État aux Affaires étrangères. La suggestion, en apparence amicale, était sournoise : un tel ministère dans une telle période, c'était une nasse, c'était le risque de se perdre. En 1757, il entra donc au conseil du roi. Il collectionna les faveurs : abbaye des Trois-Fontaines de l'ordre de Cîteaux, membre de l'ordre du Saint-Esprit. Il jouit alors de 40 000 livres de rente.

Le traité de Versailles fut signé en 1763 ; il conduisit à la guerre de Sept Ans. Le destin des armes se révéla catastrophique. On renvoyait des ministres. Bernis s'offrit à démêler cette crise : il demanda le fauteuil de Premier ministre, le roi refusa ; Bernis demande alors le chapeau de cardinal, afin d'être, au moins sur le plan de l'étiquette, le premier des ministres. Le roi accepta le marché (octobre 1757) (défaite de Rossbach en novembre 1757). Bernis parut parvenir, lui le pacifique, le conciliateur, au sommet du pouvoir. Quinze jours plus tard, lâché par la Pompadour qui vante après du roi les mérites de Choiseul³, il reçut une lettre de cachet du roi, lui enjoignant de se rendre sous deux jours dans sa résidence de Vic-sur-Aisne et de n'en plus sortir. C'était l'exil.

Il fut enfin ordonné prêtre (1760). En 1764, il fut nommé archevêque d'Albi, planta des vignes, traça des routes, s'occupa à ses charités et se révéla un excellent administrateur. Il put encore, grâce à de copieux bénéfices ecclésiastiques, mener grand train.

En 1769, il est créé cardinal au titre cardinalice San Silvestro in Capite. Le pape Clément XIII mourut bientôt : un conclave fut convoqué, Bernis partit pour Rome. Il était chargé d'une mission : trouver un candidat anti-jésuites. La Compagnie de Jésus traversait alors une mauvaise passe : elle était interdite au Portugal, en Espagne, en France ; le nouveau pape aurait pour tâche de la dissoudre. Bernis trouva un ancien cordelier qui fit l'affaire. En récompense, on le nomme ambassadeur dans la ville éternelle de 1774 à 1794. Il y fit l'élection d'un autre pape, Pie VI, joua les amphitryons avec volupté, fit travailler le meilleur cuisinier de la ville (même si la goutte le condamne aux légumes bouillis), connut la douceur de vivre avant la Révolution.

Bernis se vit demander, à la fin de 1790, de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Il tergiversa d'abord, envoyant un billet contenant un serment sous réserves. Le 30 janvier 1791, le serment fut décrété nul de forme par l'Assemblée. Le 23 février, Bernis signifia son refus par écrit. Il reçut le 30 mars ses lettres de rappel.

Parallèlement, il se vit dépouillé de sa dignité épiscopale : à la fin d'octobre 1790, le directoire départemental l'avait sommé de choisir entre son évêché d'Albi et son ambassade. Au début de 1791, un nouvel évêque fut élu à sa place. Il ne toucha pas le traitement de 10 000 livres promis aux évêques démissionnaires ; pis encore, on lui réclama 18 000 livres d'arriérés de taxes. Bernis, adversaire de la Révolution, poussa le pape à condamner la Constitution civile du clergé.

En mars 1792, il fut inscrit pour la première fois sur la liste des émigrés. Ses biens furent mis sous séquestre. Malgré l'annulation de l'inscription, les meubles du château ancestral, en Ardèche, furent vendus aux enchères, afin de payer les 53 000 livres de « contribution patriotique » que le district exigeait de lui. Le 4 mars 1793, il fut définitivement déclaré émigré. Le reste de ses biens fut vendu.

Bernis restait tout de même influent à Rome, même s'il n'était plus rien officiellement. Le 20 avril 1791, il accueillit Mesdames Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV. Le 10 décembre 1790, il fut nommé « visiteur des églises, couvents et possessions de France » pour les États pontificaux. Il fut même chargé d'une mission diplomatique : en février 1794, on le chargea de négocier auprès de Charles IV d'Espagne l'accueil du comte de Provence. Bernis n'en obtint néanmoins qu'une invitation pour le comte seul.

Le dimanche 3 novembre 1794, il mourut à Rome. Il fut inhumé en l'église Saint-Louis-des-Français jusqu'en 1805, date à laquelle sa famille fit transférer son corps à la cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Castor de Nîmes. Son cœur demeura dans la Ville éternelle.

Bernis est resté célèbre pour ses Mémoires, écrits dans le style plaisant de l'époque, où il conte les aventures de sa vie, dénonçant ses ennemis comme Mgr de Fleury et restant fidèle à ses amitiés, par exemple avec Mme de Pompadour. Il s'y montre plus vertueux qu'il ne l'était, affirmant avoir toujours répugné à la débauche, ce que le témoignage de ses contemporains, comme Casanova, ne confirme pas vraiment. On lui doit une formule qui résume assez bien son attitude devant la vie (et la mort) : « Si je préfère aller au ciel pour le climat, je préférerais l'enfer pour sa fréquentation. »

Histoire chronologique, fin :

« La fille aînée de Cluny devait subir le sort des autres ordres religieux ; la Révolution dispersa ses moines. Il ne reste plus que les débris de sa splendide basilique et les souvenirs de sa gloire antique.

Il n'entre pas dans notre plan de faire l'histoire des cellae et des petits prieurés dépendant de La Charité que ces moines agriculteurs avaient fondés dans les Amognes et le Bazois, à mesure qu'ils défrichaient le pays. Dans la construction de ces églises, on reconnaît l'habileté des architectes et le cachet que Cluny savait imprimer ses œuvres. Rouy, Semelay, Montambert, Jailly, etc., présentent des types qu'on rencontre rarement dans les églises de campagne. La petite église de Jailly surtout, avec ses trois nefs et ses trois absides adossées à la colline, qui l'encadre de ses arbres touffus, a souvent attiré l'attention du touriste et de l'artiste. Quoique la triple nef soit en ruine et qu'il ne reste plus debout que la région absidale elle transept couronné par le vieux clocher en partie caché par le lierre qui l'enveloppe, on s'arrête volontiers à considérer le portail, enrichi des sculptures que l'époque romane y a déposées et de quelques peintures postérieures, et on ne peut s'empêcher d'admirer la disposition adoptée par les moines qui ont construit ce curieux monument ; ils ne se sont pas préoccupés de l'inclinaison de la colline. A partir du chœur, ils ont établi en cascades jusqu'au portail les travées de la nef, en sorte que, à chaque travée, trois à quatre degrés conduisent à la suivante et donnent ainsi à cette église un aspect tout à fait insolite mais gracieux.

Adoptant la chronique manuscrite de La Charité, nous n'avons fait mention que de LVII prieurs, tandis que les auteurs de la Gallia Christiana en portent le nombre jusqu'à LXII; mais il est facile de remarquer de leur part une certaine indécision. C'est ainsi que dans l'article consacré à Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, ils parlent de Charles-Louis de Lorraine dont ils ne savent que faire. Cui certum non possumus assignare locum.

En terminant l'histoire du célèbre monastère de La Charité, nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher son origine de sa décadence. Saint Gérard et le cardinal de Bernis – le pieux disciple de saint Hugues et le protégé de Mme de Pompadour !!! »
